GAYSIDE_3bis 22/06/07 18:08 Page 1

gayside

SNEG

le Magazine du Syndicat National des Entreprises Gaies

N° 3

Magazine trimestriel des adhérents du SNEG - Mai / Juillet 2007

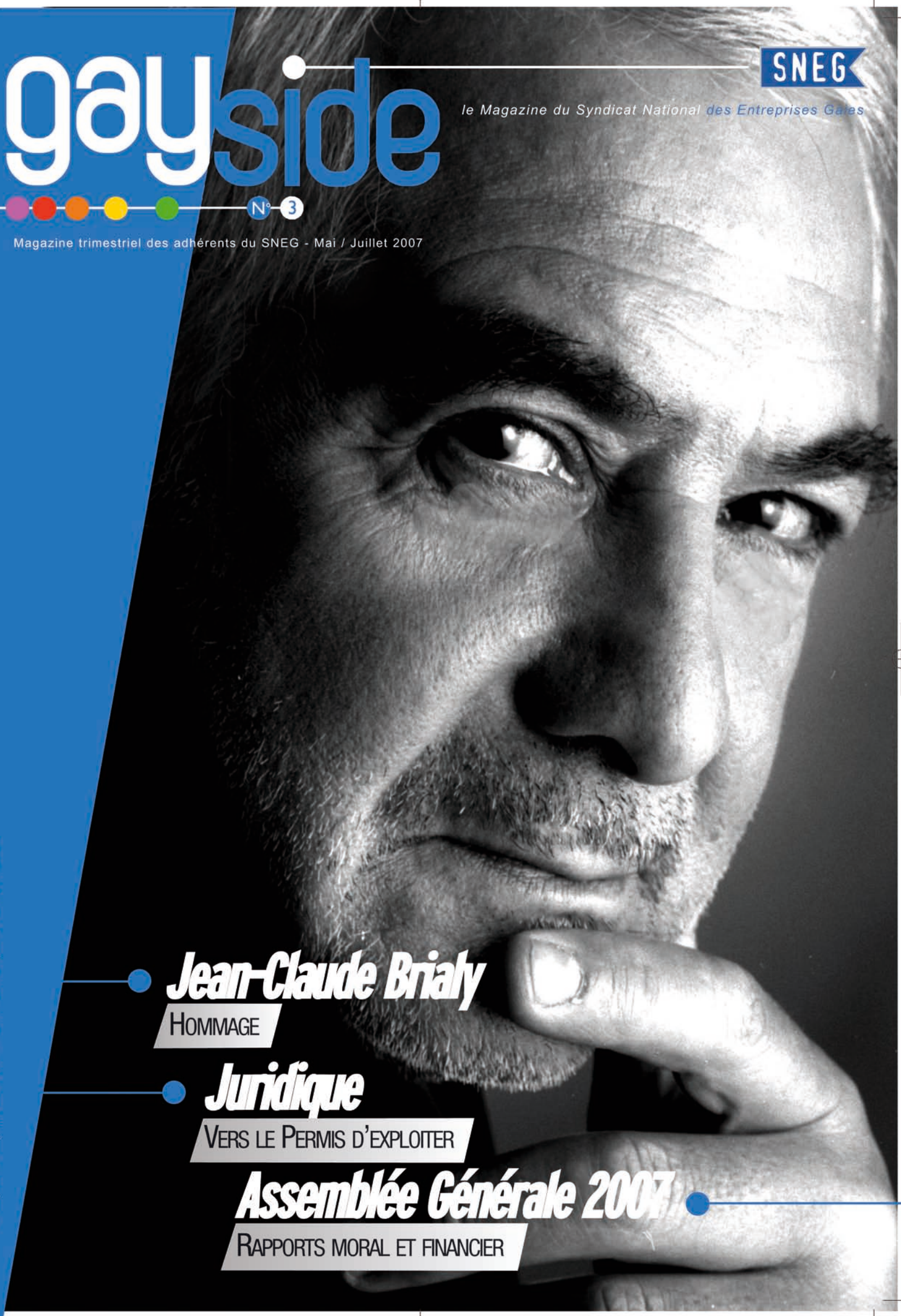

Jean-Claude Brialy
HOMMAGE

Juridique
VERS LE PERMIS D'EXPLOITER

Assemblée Générale 2007
RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

le Magazine Gayside est entièrement financé par ses annonceurs.

FG. DJ RADIO
NOW
YOU
DANCE
LES PLUS GRANDS DJs DU MONDE
FG. DJ RADIO
UNDERGROUND FG.
FG chic
vintage FG.
FG. DJ RADIO +6H
DANCEFLOOR MUSIC
WEBRADIOS & PODCASTS SUR WWW.RADIOFG.COM
FG DJ RADIO FRANCE EN FM GRAND PARIS > 98.2 FM • AIX EN PROVENCE > 93.4 FM • CHAMPAGNE / REIMS > 94.6 FM / EPERNAY > 90.3 FM
POITIERS / FUTUROSCOPE > 103 FM • AMIENS / PICARDIE > 96.3 FM • CANALSAT & TPS / NOOS & NUMERICABLE / FREEBOX / ASTRA 1 / HOTBIRD
FG DJ RADIO INTERNATIONAL EN FM BARCELONE / MADRID & TENERIFE / IBIZA / ROME / TUNIS & HAMMAMET / ST MARTIN / KIEV / BEYROUTH
FG DJ RADIO +6H MONTREAL / QUEBEC / MIAMI / NEW YORK / LOUISIANE / CARAÏBES / ST BARTH' / ST MARTIN / GUYANE...
"MAINTENANT TU DANSES ! - DESIGN > YOCITY.FR

gayside
N° 3
Magazine trimestriel des adhérents du SNEG - Mai / Juillet 2007

Éditorial

Par Gérard Siad, Président

En attente de réformes...

Plusieurs mois durant, chaque citoyen français aura retenu son souffle pour une série d'élections, présidentielles et législatives, dans un climat particulièrement partagé, mêlant à la fois inquiétude et espoir, angoisses et attentes. Quelque soit sa tendance politique, chacun s'est intéressé, voire enthousiasmé, à l'occasion de ces échéances. Face à l'infinie déclinaison des opinions politiques au sein même de ses adhérents, le SNEG, fidèle à ses statuts, a souhaité durant toute cette période, demeurer dans un positionnement totalement apolitique. Aujourd'hui, les jeux sont faits. Enfin ! pourrais-je dire, car au-delà de l'importance des enjeux pour l'avenir, on sait l'impact négatif, en terme de commercialité, des échéances électorales. Neutre hier, neutre aujourd'hui, le SNEG, prend comme tout un chacun, acte de l'élection de Nicolas Sarkozy et de la majorité parlementaire de l'UMP à l'Assemblée Nationale. Quelles que soient nos opinions politiques, qu'elles soient ou non conformes aux résultats de ces élections, le peuple s'est exprimé et c'est avec le pouvoir en place que nous allons aujourd'hui et sauf événement imprévisible, pour les cinq années à venir, travailler sur les sujets qui nous préoccupent. Dès le second tour de la présidentielle, le SNEG a adressé ses félicitations au Président de la République et à son Premier Ministre. Plus important, il a aussi écrit à quelques-uns des membres de son gouvernement fraîchement nommé : à Xavier Bertrand, pour lui adresser tous nos vœux de réussite au sein de son Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité mais aussi pour le remercier de l'excellence de nos rapports et de nos actions au sein de son précédent Ministère de la Santé ; à Roselyne Bachelot qui lui succède, ne doutant pas de son implication et de son volontarisme dans les dossiers de la prévention VIH quand on sait et souvient de son engagement de toujours, tant au travers du PaCS que pour les autres sujets relatifs aux droits des gays et des lesbiennes ; enfin, à Rachida Dati, en qualité de Garde des Sceaux pour d'entrée l'interpeller sur les actions du SNEG aux côtés de diverses associations (SOS Homophobie, Flag !...) dans la lutte contre l'homophobie qui au-delà de l'éducatif, passe aussi malheureusement par le judiciaire en attendant des progrès dans le premier domaine. Pour son axe syndicat, le SNEG est en attente de réformes qui redonneront aux consommateurs un meilleur moral et du pouvoir d'achat, qui apporteront aux entreprises de la flexibilité dans le droit du travail, de l'allègement en terme de charges et de fiscalité, de la simplification quant au nombre et à l'application des réglementations. Les attentes sont grandes et n'ont d'égal que l'ambition affichée de ce nouveau pouvoir qui au-delà de la forme, est désormais attendu dans le fond.

Au rayon des préoccupations plus quotidiennes qui sont les siennes, le SNEG poursuit ses actions après la tenue de l'Assemblée Générale du 19 mars dernier qui faisait état de la première année du nouveau et Conseil d'Administration. Nous remercions ceux d'entre vous qui étaient présents à cette journée, et pour les autres, vous invitons dans ce présent numéro à la lecture de notre rapport moral et financier.

Depuis, l'axe Prévention poursuit sa politique de mobilisation auprès des établissements au travers son équipe de délégués. Il a pour cela sorti une nouvelle campagne déclinée en deux messages à destination des couples gays. Déjà paru, le prochain numéro de Gayside se fera l'écho du Guide sex hard, un nouvel outil complet en terme de pratiques et de prévention dans le cadre de sexualité. Enfin, au même moment que ce magazine, paraît notre habituelle campagne estivale pour rappeler que, plus que jamais, le préservatif est le compagnon indispensable de l'été. Sur son financement, le SNEG a conclu au terme de la précédente mandature le renouvellement de sa convention qui, de triennale devient quadriennale, et assure donc le devenir financier du socle de notre axe Prévention.

De son côté, le SNEG Syndicat, après une première année dédiée à la refonte d'outils, poursuit lui aussi ses avancées, conformément au programme annoncé au lendemain de mon élection. C'est avec une impatience non dissimulée que nous attendons la mise en place pour la rentrée prochaine, de nos affiches dédiées aux établissements. Sans dévoiler trop à l'avance leur contenu ni leur présentation, celles-ci ont pour vocation d'assister les responsables d'établissements pour d'une part, témoigner auprès des diverses autorités du volontarisme des exploitants pour le respect des réglementation set d'autre part, sensibiliser nos clientèles à ces mêmes enjeux.

L'été arrive, période propice pour le travail pour certains d'entre vous, période de repos mérité pour d'autres avant d'entamer dès septembre une nouvelle rentrée. Aussi, j'adresse tous mes vœux d'encouragement aux premiers, souhaite de bonnes vacances aux seconds et vous donne rendez-vous dès septembre.

Le magazine est édité par gayside
le Syndicat National des Entreprises Gaies
59, rue Beaubourg 75003 Paris
Tél 01 44 59 81 01
Fax 01 44 59 81 03
Directeur de la Publication : **Gérard SIAD**
Rédacteur en Chef : **Rémi CALMON**
Partenariats : **Christophe LOPEZ**
Conception : **Anne HERJEAN**
Ont collaboré à la rédection de ce numéro : **Antonio Alexandre, Christophe Antunes, Rémi Calmon, Frédéric Dupont, Eric Maniscalco, Maître Caroline Mécary, Maître Philippe Polidori, Gérard Siad**
Photo de couverture & page 59 : **Just Jaeckin** DR
Envois / Distribution : **Christophe ANTUNES**
Imprimerie : **Média Plein Sud**
Tirage : **1500 exemplaires**
www.sneg.org
sneg@sneg.org

Trimestriel d'information des adhérents du Syndicat National des Entreprises Gaies

SNEG

Tous droits réservés

Dans ce numéro :

page 3 **Éditorial** par Gérard Siad, Président

page 5 **Assemblée Générale 2007**
. Rapport Moral 2006
. Rapport Financier 2006

page 20 **SNEG Live** par Rémi Calmon
. L'Actualité du SNEG
. Les Dossiers Juridiques

page 27 **Business is Business**
. Interview de Patrick Dupuy, Wap'n Gay
. Interview de Bernard Raynal, Le Starman
. Brèves

page 36 **Paroles d'Experts**
. Les fiches juridiques du SNEG
. Les fiches notariales du SNEG

page 42 **Pôle Prévention** par Antonio Alexandre
. Campagnes SNEG
. Actualité de la Prévention

page 46 **Sur le terrain**
. Portrait de Eric Maniscalco, délégué prévention région Ouest

page 48 **Ils ont rejoint le SNEG**

page 50 **Club SNEG**

page 54 **Propositions commerciales**

page 58 **Gay Culture**

RAPPORT MORAL EXERCICE 2006

Assemblée Générale 2007

Axe Syndicat :

Le programme, sous la responsabilité de Rémi CALMON, Directeur Exécutif

HOMMAGE

En préambule à toute information concernant les actions du SNEG au titre de cette année 2006, notre première pensée ira en direction de Gérard Vappereau, disparu aux premiers jours du mois d'avril dernier. Il était un homme fortement engagé politiquement et dans la lutte contre le VIH. Il a participé à la création de « Gai Pied » et fut vice président du SNEG lors de sa création. 2006 aura par ailleurs été, et le SNEG n'a pas manqué de le souligner, l'année du 25ème anniversaire de la découverte du premier cas de sida.

INTRODUCTION

Cette année écoulée depuis la dernière Assemblée Générale, conformément à la volonté du Conseil d'Administration constitué à cette occasion, a permis au SNEG, tout en assurant ses missions quotidiennes, d'amorcer en grande partie les projets de réforme qu'il s'était fixés. Ce travail de réorganisation devait selon notre feuille de route s'articuler en deux phases. La première année, destinée à des réformes de fond vouées à améliorer notre communication en créant pour plus de transparence : une newsletter publique ; l'élaboration d'un nouveau site Internet ; la restructuration complète de l'ensemble de nos outils de communication, dont le relookage et la réorganisation des contenus de notre "Lettre du SNEG" devenue "Gayside". Parallèlement à cela, nous nous sommes attachés à la consolidation et au renforcement de nos liens institutionnels ainsi qu'associatifs. Pour cela, nous avons initié une démultiplication de rendez-vous auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs de terrain, tant sur le plan syndical que sur celui de la prévention, un rapprochement avec l'ensemble des présidents associatifs permettant notamment un partenariat renforcé avec les associations luttant contre l'homophobie. Nous avons procédé à la réactivation du club SNEG, important projet incarnant la solidarité qui nous caractérise et à laquelle nous souhaitons associer l'ensemble de nos personnels. En parallèle, nous avons mis en place une importante réunion d'information et de prévention rassemblant l'ensemble des représentants des services de police, afin de mieux comprendre et mieux définir la frontière existant entre nos devoirs et nos droits concernant nos établissements recevant du public. Parmi les différentes réunions que nous souhaitons organiser régulièrement, nous avons mis en place une première convention déclinée en une partie de conférence / débat, suivie d'un instant de fête et de convivialité, s'étant révélée selon la grande majorité des intervenants et de l'ensemble des exploitants présents, être un véritable succès. Cela nous invite en corrigeant les imperfections à en annualiser le principe et à l'inscrire comme un rendez-vous interprofessionnel et multirégional, exprimant la volonté de notre structure de se préoccuper au moins autant des établissements de régions que de ceux de Paris conformément a la dimension nationale de notre mission.

La deuxième phase de notre programme, fort de la concrétisation des changements de fond déjà largement avancés, se déroulera pendant l'année à venir, dédiée à créer le plus de proximité possible avec l'ensemble des exploitants afin notamment d'en accroître la mobilisation. La priorité de cette deuxième phase aura pour objectif de développer notre socle d'adhérents et de fédérer le plus d'exploitants possible, afin de nous donner les moyens tant matériels qu'humains, de consolider le professionnalisme de notre fonctionnement. Il est important pour nous de dynamiser notre structure en améliorant notre communication, en vue d'une meilleure visibilité de nos actions, exprimant au mieux l'esprit de solidarité et d'ouverture qui nous accompagne.

Pour ce qui concerne les missions de prévention du SNEG, elles ont été poursuivies, plus ciblées, plus efficaces, grâce à une collaboration que nous souhaitons de plus en plus étroite avec des experts, afin de contribuer à freiner la recrudescence des contaminations au VIH et autres IST. Sur le terrain, au quotidien, au contact avec les exploitants des établissements de sexe, notre équipe de délégués régionaux supervisée par notre directeur national prévention, Antonio Alexandre, continue son inlassable travail d'information à destination de la clientèle, de formation pour les exploitants et leurs salariés, de mise à disposition du matériel de prévention (préservatifs et gel), seules combinaisons efficaces en matière de lutte contre le VIH et les IST.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Cette année 2006, une fois encore, nous n'avons pu que déplorer le contexte de stagnation, voire de récession économique, auquel nous devons faire face depuis maintenant plusieurs années. A la traîne derrière les pays émergents qui seuls tirent leur épingle du jeu dans les conditions réglementaires et sociales que chacun connaît, l'ensemble des pays industrialisés est touché et notamment la zone Europe. Au sein de celle-ci, la France est particulièrement victime de ce constat, résultante d'une accumulation de mesures prises successivement au cours des dernières années et des conséquences qui en découlent : prélèvements sociaux, 35 heures, RTT, passage à l'euro, chômage, précarité, baisse du pouvoir d'achat... Entreprises et consommateurs réunis, tous sont victimes d'un climat économique aussi délicat que morose. L'ensemble des entreprises est touché, les entreprises gaies et nos adhérents ne faisant pas exception. L'ensemble des consommateurs est touché, les gays, nos clients, ne faisant pas non plus exception. 2006 aura donc été une année difficile de plus, tous secteurs d'activités confondus. Et sans anticiper ni dramatiser à l'avance, l'année 2007, marquée en son premier semestre par d'importantes échéances électorales dont on sait les conséquences sur la dynamique économique nationale, ne semble guère nous réserver de meilleurs résultats. Pour autant, les lourdeurs et lenteurs administratives demeurent, impactant considérablement sur l'exploitation de nos entreprises au quotidien. Loin des idées reçues auxquelles il nous faut aussi faire face, le business gay n'est décidément plus le jackpot systématique que certains imaginent ou laissent imaginer. Au contraire, vigilance et solidarité s'imposent pour préserver le devenir et assurer la pérennité de nos entreprises.

Sida Info Service
0 800 840 800
24h/24, confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org
- Besoin d'une adresse d'un centre de Dépistage VIH & IST ?
- Vous avez pris un risque sexuel ?
- Des questions sur les traitements ?

Assemblée Générale 2007

FORCES VIVES

Le SNEG, à travers ses actions, se propose de contribuer à cette résistance, en attendant, nous ne pouvons que l'espérer, des jours meilleurs. Pour ce faire, il entend accompagner ses adhérents, les nouveaux comme les anciens, les renseigner, les conseiller, pour aider chacun à la mise en place d'une meilleure politique commerciale, sociale ou encore administrative, mettre en œuvre les réseaux, développer de nouvelles niches de marché, faciliter les relations avec les autorités de tutelle... L'enjeu est de taille et l'objectif ambitieux. D'autant que le nombre d'adhérents proche de 500, s'il paraît très important, demeure insuffisant pour permettre le recrutement de plus de forces vives salariées : à ce jour, le SNEG Syndicat ne compte toujours que deux collaborateurs pour quelque 500 adhérents : un directeur exécutif et un assistant administratif, poste pour la première fois effectif tout au long d'une année civile en 2006. Puisqu'il est question des salariés, il est à noter que depuis le 7 mars dernier, ceux-ci, parce qu'au nombre de plus de 10 depuis un an, axe Syndicat et Prévention confondus, sont représentés par des délégués du personnel. Eric Maniscalco, délégué de la région Ouest est le titulaire, Rémi Calmon, directeur éxécutif de l'axe Syndicat est le suppléant. Le délégué du personnel rencontre le président une fois par mois et est présent à chaque Conseil d'Administration.

Dans un contexte économique difficile pour le SNEG Syndicat, notre structure ne peut que compter sur la mobilisation de bénévoles. Le nouveau Conseil d'Administration élu en mars 2006, au-delà de son collège de 14 membres, s'est assuré le soutien de chargés de mission pour venir en renfort des administrateurs. Toutefois, face à la multiplication des chantiers, des initiatives et de tous les dossiers légitimement mis en place, les contributions nous manquent et chacun, selon ses compétences, ses domaines d'intérêt, ses disponibilités, est invité à nous rejoindre. Pour autant, notre Conseil d'Administration et le bureau constitué en son sein ont déjà fourni un important volume de travail. 2006 aura été une année de préparation et de refonte d'outils que nous allons vous présenter, 2007 sera, dans la continuité, l'année de la mise en place de ces moyens et la récolte des fruits issus de ce travail.

ADHESIONS

Concernant le bilan de nos adhérents, nous comptions 497 adhérents à jour de cotisation au 31/12/2006. Au cours de l'année, 398 adhésions ont été renouvelées, (32 en 01, 46 en 02, 40 en 03, 31 en 04, 39 en 05, 32 en 06, 23 en 07, 24 en 08, 36 en 09, 31 en 10, 43 en 11, 21 en 12), 99 nouvelles adhésions ont été enregistrées (11 en 01, 11 en 02, 8 en 03, 6 en 04, 11 en 05, 8 en 06, 5 en 07, 8 en 08, 10 en 09, 4 en 10, 4 en 11 et 13 en 12).

Parallèlement aux adhésions telles qu'elles sont connues de chacun, le SNEG a initié la notion de Partenaire Officiel. Radio FG, Vranken Pommery et Wap'n Gay, par l'entremise de notre co vice président Christophe Lopez ont ainsi rejoint le SNEG au cours de l'année 2006. Solliciter des sponsors pour chaque événement, chaque outil que souhaite réaliser le SNEG Syndicat, s'avère particulièrement long et complexe. Par leur contribution, les Partenaires Officiels procurent au SNEG une certaine latitude économique. En échange, le SNEG leur permet d'accéder par son intermédiaire à son réseau d'adhérents pour la promotion de leurs produits ou services à travers des actions de marketing ciblées, permettant enfin à tous les membres adhérents de bénéficier de ces produits ou services a tarifs négociés à l'échelon national.

Au-delà des partenariats officiels, mentionnons le rapprochement du SNEG avec des sociétés ayant manifesté leur désir de saluer et de soutenir les actions de notre association. C'est le cas notamment de la société Yachts de Paris, qui sur un des bateaux de sa flotte à accueilli le SNEG pour son Conseil d'Administration du 8 novembre. Un déjeuner offert au SNEG sur un second bateau nous a permis de recevoir quelques-uns de nos contacts institutionnels (Mairie de Paris et ses chargés du Tourisme et des questions gay), partenaires officiels (Wap'n Gay, Radio FG, Vranken Pommery Monopole), adhérents (Pink TV), notre syndicat confrère la CSCAD ou encore un de nos experts Prévention de l'Institut Psycho Social Research. Nous tenons ici à remercier chaleureusement Yachts de Paris pour leur invitation, et plus largement pour leur soutien.

Face à un nombre encore insuffisant d'adhérents compte tenu de nos ambitions, pour faire face au salariat nécessaire à leur accomplissement et pour donner une latitude financière pour la mise en œuvre de ces projets, le SNEG à l'issue de son Conseil d'Administration du 8 novembre 2006, conformément aux statuts, à décidé le 23 novembre par 11 voix pour et 4 abstentions de procéder à une augmentation de ses cotisations. Celles-ci n'avaient pas été révisées depuis 2001, le passage et donc la conversion à l'euro au 1er janvier 2002 ayant même entraîné une très légère diminution. Ainsi, la cotisation à 60 € a été ôtée de notre grille tarifaire, toutefois proposée exclusivement en renouvellement à ses anciens souscripteurs pour un montant revalorisé à 70 €. Les cotisations respectivement à 135, 270, 540 et 900 € ont été revalorisées à 150, 300, 600 et 1 000 €. La nouveauté relative à ces changements de tarifs d'adhésion réside principalement dans leur caractère solidaire. Ainsi, depuis le 1er janvier, dans une logique de mutualisation, toutes les adhésions, quelle que soit la cotisation acquittée, ouvrent accès aux mêmes droits et prestations. Le SNEG affirme ainsi sa volonté de mettre ses forces en commun au service de tous ses adhérents de façon équitable. Quelle que soit la cotisation acquittée, tout adhérent dispose depuis le 1er janvier des mêmes prestations. Le montant de la cotisation est librement et volontairement assujetti au chiffre d'affaires réalisé ou prévisionnel, comme le propose la grille récapitulative des tarifs révisés 2007.

	Grille des tarifs révisés 2007	
	Montant	*C.A. annuel de l'adhérent*
A	150 €	*Moins de 250 000 €*
B	300 €	*De 250 000 € à 500 000 €*
C	600 €	*De 500 000 € à 750 000 €*
D	1.000 €	*Plus de 750 000 €*
Associations	40 €	*sans conditions de CA*
Soutien*	70 €*	*uniquement en renouvellement 2007*

** cette catégorie d'adhésion (accordée jusqu'à présent aux structures hors 'licence IV') n'est plus proposée qu'aux seuls adhérents 'Soutien' de 2006, en renouvellement et au tarif révisé 2007.*

De même, la CSCAD, dont nous ne pouvons encore que nous réjouir de notre accord de réciprocité, nos stratégies et méthodes se poursuivant dans un même sens, a elle aussi décidé, après nous avoir consulté, d'augmenter sa cotisation. Celle-ci est passée de 100 à 130 €, l'adhésion permettant un abattement de 30 % sur les droits SACEM pour les entreprises assujetties. A ce sujet, le SNEG s'est rapproché de la SACEM pour obtenir en direct, via la seule adhésion au SNEG, ce même droit à abattement. Toutefois, en regard de la faible représentativité de nos adhérents d'une part, et eu égard au caractère interprofessionnel de ceux-ci en vertu duquel tous ne sont pas directement concernés par un accord potentiel, la direction de la SACEM ne nous a pas caché la difficulté résidant dans la mise en place d'un tel accord.

Pour conclure sur les adhésions, au regard du tissu économique gay et lesbien, le SNEG compte aujourd'hui quelque 500 adhérents tandis que plus de 2 200 entreprises sont identifiées gay ou gay friendly sur le territoire national. Comme nos administrateurs, comme nos

salariés de l'axe Syndicat, nous vous invitons à inciter vos collègues, chefs d'entreprises, commerçants, eux-mêmes gay ou gay friendly, s'adressant à une clientèle gay ou gay friendly, à rejoindre le SNEG pour augmenter le nombre d'adhérents, augmenter le montant des cotisations perçues, et nous permettre par là même de disposer de plus de latitude financière pour mettre en œuvre les actions que nous souhaitons réaliser au profit de tous. Si chaque adhérent parraine lui-même un nouvel adhérent, nous doublons spontanément notre nombre d'affiliés et d'autant, nos moyens financiers, auxquels veille méticuleusement et avec assiduité notre trésorier Frédéric Dupont.

CONTACTS INSTITUTIONNELS

Tout au long de l'année 2006, le SNEG a œuvré en qualité pour l'initiation ou le renforcement de ses contacts avec les partenaires institutionnels, autorités administratives de tutelle en tête : ministères, préfectures, mairies, préfectures de police, directions départementales de la sécurité publique, BRP, police nationale ou municipale, délégation interministérielle à la sécurité routière notamment. Présent à toutes les réunions, colloques, manifestations et autres journées portes ouvertes, le SNEG a conforté son statut d'interlocuteur privilégié et incontournable de tous ces acteurs de la vie publique.

Avant comme après le changement de Conseil d'Administration, le SNEG s'est énormément investi, moyennant une démultiplication de rendez-vous et rencontres, pour assurer la continuité des relations avec tous, malgré les nombreux changements d'interlocuteurs au sein de ces diverses institutions. Par un hasard de calendrier, ces changements coïncidaient parfois de part et d'autre. Chaque contact se fonde sur une volonté d'information et de prévention, passant en cas de litige par la phase de la médiation pour éviter l'écueil de la répression.

Le meilleur exemple de cette politique réside encore une fois dans la mise en place des Chartes de la Vie Nocturne initiées en 2002 sur Lille, en 2005 sur Rouen, entretenues depuis lors par Richard Plancque en qualité d'administrateur. En 2006, a été officiellement signée la Charte de la Vie Nocturne de Lyon, suite à une série de problèmes survenus en 2005 au titre desquels le SNEG avait été amené à intervenir à plusieurs reprises.

Au plus haut sommet de l'Etat, le SNEG est l'interlocuteur des ministères. Dans le contexte sociétal tourmenté en terme de discriminations, il a été invité en début d'année par le Procureur de la République de Paris, avant, sur ce même thème, d'avoir été convié à une réunion par le Ministre délégué à la Promotion de l'Egalité des chances Azouz Begag. Il a ainsi œuvré à la réflexion relative au plan de lutte contre les discriminations au sein des Etablissements Recevant du Public visant notamment à la professionnalisation des personnels d'accueil et de sécurité via un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP). L'objectif de cette disposition est d'agir préventivement sur les actions de testing qui ont d'ores et déjà été multipliées et qui permettent, le cas échéant et sous conditions, aux personnes s'estimant discriminées, de se porter partie civile devant les tribunaux. Une première série d'affaires en la matière doit être examinée en tribunal correctionnel à Paris ce 10 mai 2007 prochain. L'Institut de Formation Nicolas Copernic a été désigné pour valider le contenu de ce CQP. Le SNEG a adressé les questionnaires nécessaires au travail d'étude de l'Institut à l'ensemble des exploitants de discothèques adhérents sur la France entière. Parallèlement, sur le même sujet des discriminations et aussi plus largement sur la politique d'accueil, le SNEG a assuré la diffusion et la promotion auprès des discothèques de la Charte CQFG Clubbing Qualité FG. A Paris, mais aussi en régions, 30 000 exemplaires d'un flyer reprenant au recto le texte de cette Charte et au verso le texte de la Charte de Responsabilité du SNEG ont été distribués.

Au-delà de son seul axe Prévention, le SNEG Syndicat a œuvré auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités Xavier Bertrand, dont il convient de souligner l'excellence des rapports entretenus avec l'ensemble de ses services comme avec lui-même. Ainsi, sur l'accès à l'emprunt pour personnes à risque aggravé, le SNEG a, parmi d'autres associations, souligné le caractère délicat et inégalitaire de ce sujet, suscitant une prise en charge de ce dossier par le Ministre de la Santé. Celui-ci, aux côtés de son confrère à l'Economie et aux Finances Thierry Breton, a permis la signature de la Convention AERAS (Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) en juillet dernier, convention applicable depuis janvier de cette année. Nous reviendrons plus tard sur ce thème de l'assurabilité des personnes à risque aggravé, avec au-delà d'AERAS, une autre avancée, issue du secteur privé cette fois, à laquelle le SNEG a apporté sa contribution.

Au centre des thématiques les plus régulièrement évoquées avec les acteurs institutionnels précédemment cités, reviennent cette année encore les mêmes sujets : nuisances sonores ou olfactives, dérogations et renouvellements de fermetures tardives, implantations de licences, commissions de sécurité, alcoolémie, usage et trafic de stupéfiants, sur taxation des films à caractère pornographique... gestion de l'espace public (terrasses, enseignes, façades, circulation, stationnement...).

Aux pouvoirs institutionnels, il convient parmi les liens entretenus par le SNEG, d'ajouter ceux en direction des riverains et associations de riverains pour lesquelles, de même, seule une politique d'information et de prévention permet, en cas de litige, d'accéder à la phase de médiation.

Pour conclure sur ce chapitre des contacts institutionnels, ils sont le fruit d'un long travail de proximité, d'échange et de dialogue. Ces rapprochements et l'entretien de ces partenariats sont prépondérants. Ce sont eux qui permettent d'aboutir au constat de bonne tenue des établissements gays et lesbiens dont il est fait état par les autorités de manière générale. Les indices, les statistiques le confirment, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Ainsi, quand le SNEG est amené à défendre un établissement qui pose effectivement problème, notamment dans le cas d'une procédure contradictoire, la bonne tenue globale de l'ensemble de ses confrères, profite, toute proportion gardée, à l'établissement incriminé. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard et le SNEG y a largement contribué, développant ses actions au fil des années. Dans un contexte de multiplication et de complexification des réglementations et face à une politique générale de moralisation publique, notre action se décline en deux temps. D'abord, une politique de prévention : informer et alerter les adhérents de la nécessité absolue de se responsabiliser pleinement face aux réglementations en vigueur. En retour, face aux autorités de tutelle, affirmer et défendre le rôle d'acteur économique et social responsable de nos adhérents.

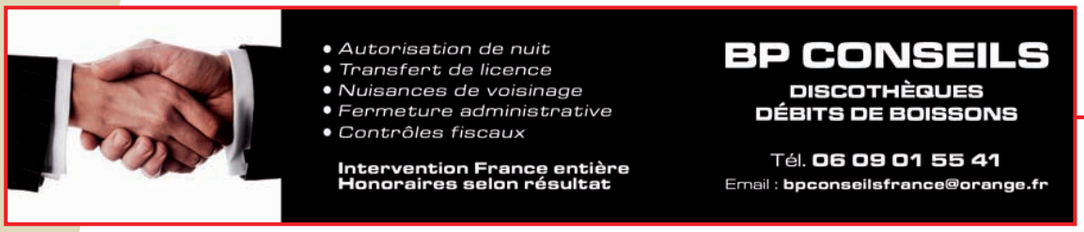

PARIS

Si Paris n'est pas la France et si le Marais n'est pas Paris, une illustration parfaite de cette collaboration avec les pouvoirs publics réside dans l'exemple des actions entretenues par le SNEG dans la capitale. En effet, en raison de la forte représentativité de nos adhérents sur Paris et notamment sur le 4è arrondissement, le SNEG a poursuivi le développement des liens avec les autorités de tutelle locales : préfecture de police, mairie centrale, mairies et commissariats d'arrondissements...

Au sein même du 4è arrondissement, les exploitants ont fait la connaissance avec le nouveau Commissaire Principal dont la prise de fonction a coïncidé avec celle de Gérard Siad. Celui-ci a rappelé le souhait de ses services de travailler dans un climat d'harmonie qui bénéficie à l'environnement de tous : exploitants, riverains, public. Le SNEG entretient pour sa part les meilleures relations qui soient avec ce nouvel interlocuteur et l'ensemble de ses services. Cette collaboration aura été précieuse notamment au cœur de l'été, face un climat d'insécurité et de troubles à la tranquillité publique. Ainsi, à la demande du SNEG, le commissariat est intervenu avec efficacité pour enrayer la détérioration d'un contexte environnemental rendu particulièrement délicat par la présence de SDF, prostitués, dealers... Plus tard dans l'année, à l'approche des fêtes de Noël, le SNEG a salué la mise en place d'une nouvelle organisation de terrain du commissariat d'arrondissement ainsi que le dispositif temporairement mis en place lors des fêtes de fin d'année.

Répartition de compétence oblige, le SNEG se doit aussi de se rapprocher des autorités municipales pour ce qui relève de leurs attributions. Ainsi, toujours au titre du 4è, le SNEG a poursuivi sa collaboration avec la mairie d'arrondissement dans les mêmes termes que ceux envisagés précédemment. Concrètement, après une proposition faite à Madame le Maire d'arrondissement par Gérard Siad, est né à la rentrée 2006 le CACP4 (Collectif des Associations de Commerçants de Paris 4è). Regroupement d'une dizaine d'associations de commerçants pour une meilleure représentativité auprès des diverses autorités et pour dynamiser la vie commerciale de l'arrondissement, le CACP4 a élu son président en la personne de Gérard Siad, par ailleurs président du SNEG. Au-delà de l'utilité même de ce collectif, le SNEG se réjouit de l'élection du président des commerçants gays à la tête de celui-ci, signe d'un esprit d'ouverture et de tolérance. En double qualité de président du SNEG et du CACP4, Gérard Siad dispose ainsi d'une double représentativité pour contribuer à l'amélioration du quotidien dans l'arrondissement et résoudre les problèmes qui y sont rencontrés. La conjoncture estivale précédemment évoquée a ainsi été administrée également à travers l'action du CACP4. De même, pour ce qui relève de la question des terrasses et autres actions de surveillance en matière de gestion de l'espace public, sous la double tutelle du commissariat et de la mairie centrale, ces deux autorités se sont engagées à une harmonisation et à un lissage de leurs interventions, prenant en compte le rôle socio économique des commerçants. Le CACP4, au-delà du seul 4è arrondissement, a été reconnu au niveau municipal comme en témoigne une rencontre avec Bertrand Delanoë le 24 novembre.

Les années précédentes, le SNEG, en qualité d'interlocuteur incontournable, était convié à l'ensemble des réunions organisées par les autorités de tutelle : préfecture de police, mairie centrale ou d'arrondissement, commissariat... Il en a été de même cette année encore avec notamment une réunion d'information pour les exploitations d'établissements à licence sur la question des réglementations en matière d'open bars, location de salles à des associations ou des organisateurs de soirées. Toutefois, cette année 2006, c'est le SNEG lui-même qui a été à l'initiative d'une réunion inédite invitant l'ensemble de ces mêmes exploitants pour une session d'information globale. Née de l'étroite collaboration avec la BRP cette réunion à destination des exploitants de bars, restaurants, discothèques, saunas et sex clubs parisiens a eu lieu le mercredi 13 décembre à l'auditorium de la Mairie de Paris. En cinq heures, se sont succédés à la tribune les 15 intervenants invités à cette manifestation : les représentants de la BRP, Brigade des Stupéfiants, DASES de Paris, Sous Direction de la Protection Sanitaire, Direction des Transports et de la Protection du Public, SPEOAD (direction des commissariats d'arrondissements-PUP), Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris (terrasses), Institut Nicolas Copernic ainsi que Philippe Ranchin, acousticien. A titre d'observateur, dans la salle, étaient également présents les représentants du commissariat du 4è arrondissement, le Pôle Prévention et Toxicomanie de la Préfecture de Paris et Maître Caroline Mécary. Les thèmes évoqués lors de cette réunion étaient : les responsabilités des exploitants, les nuisances sonores, la lutte et l'accompagnement dans la consommation et le trafic de produits stupéfiants, la prostitution, l'accès aux mineurs, les terrasses, les licences, les organisations de soirées, les discriminations, les personnels d'accueil et de sécurité, les fermetures administratives. Les exploitants ont répondu nombreux à l'invitation lancée par le SNEG : 82 établissements parisiens étaient représentés par 104 gérants et responsables d'établissements. Le SNEG ne peut que se féliciter de la tenue et l'intérêt de cette réunion.

Pour conclure sur ce long chapitre parisien, il importe de préciser que l'excellence de notre action profite indirectement à l'ensemble des exploitants implantés sur la totalité du territoire. En effet, par les communications entre les divers services, par les mutations des interlocuteurs à des postes de responsabilités en régions ou encore par le bilan connu de nos actions année après année ici et là, le SNEG dispose sur l'ensemble de la France d'un capital confiance et d'une garantie de professionnalisme non négligeables.

DOSSIERS JURIDIQUES

En dépit de la qualité des contacts, le SNEG n'échappe toutefois pas au suivi de dossiers juridiques, même si tous ne sont pas du ressort d'infractions aux réglementations relevant de la compétence de ses contacts.

Ainsi, en 2006, 29 dossiers juridiques d'importance ont été traités par le SNEG, au-delà des seuls contacts en vue de renseignements juridiques ou d'orientations diverses de la part d'adhérents. Sur ces 29 dossiers, 11 touchent Paris, 4 le Languedoc Roussillon, 3 Rhône Alpes Auvergne, l'Est et le Centre, 2 Nord Normandie et Midi Pyrénées, 1 l'Ouest. Seule la région PACA n'a pas fait remonter de dossier conséquent. Sur ces 29 dossiers, 9 concernent des saunas, 5 des bars, 4 des discothèques et des sex clubs, 3 des restaurants, 2 des boutiques, 1 un sex shop, 1 une société de services.

Les thématiques juridiques sont, pêle-mêle, les nuisances sonores par musique amplifiée ou systèmes de ventilation et les troubles à l'ordre public, les demandes de permis de construire, les exploitations de nuit, les dérogations et renouvellement de fermeture tardive, les implantations de licence, les droits de terrasses, les fermetures administratives, les commissions de sécurité, la revente de tabac, les abus de pouvoir d'autorités de tutelle, le traitement des pick-pockets, des trafics de stupéfiants, de la prostitution et des viols, les litiges avec les syndic de copropriété, les copropriétés ou les riverains, les prestataires de services, les sociétés de recouvrement, les relations avec les établissements financiers, les liquidations judiciaires, les contrôles fiscaux et URSSAF, l'application des taux de TVA, la libre disposition des matériels de prévention, les contrôles d'hygiène, les contrats de travail et les formations des salariés, l'utilisation des véhicules de société, les contestations de baux commerciaux, le refus de prestation de services, l'homophobie....

SNEG Retrouvez tout le SNEG sur www.sneg.org
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay

A noter que dans ces dossiers, le SNEG a souvent fait office de médiateur entre l'adhérent et la partie adverse. Face à des situations s'avérant complexes, des climats relationnels conflictuels, la médiation évite, pour le bien de chaque partie, d'aboutir sur la mise en œuvre d'une vraie démarche juridique.

OUTILS AUX ETABLISSEMENTS

Les réglementations, nombreuses et complexes, font fréquemment porter aux exploitants une série de responsabilités au-delà de leurs compétences et moyens d'actions. Elles s'étendent régulièrement jusqu'en dehors de leurs établissements et même avant ou après la fréquentation de leurs lieux. Pour parer à ces responsabilités en cascade qui ne trouvent pas leurs pendants en terme de moyens ni de compétences, le nouveau Conseil d'Administration du SNEG s'était engagé à mettre à disposition des adhérents une série d'outils visant à informer le public au sein des établissements et aussi, à témoigner auprès des autorités de tutelle de leur engagement et de leur volontariat. Pour traiter des délicats sujets des nuisances nocturnes, de la toxicomanie, de l'alcoolémie, de la prostitution, de la discrimination ou encore de la sécurité routière, le SNEG a pris le temps de la réflexion, consultant autorités de tutelle, acteurs associatifs, exploitants, clients... afin de proposer des outils sans ambiguïté pour l'ensemble de ces interlocuteurs. Au terme de cette réflexion, avec le concours de professionnels de la communication pour l'élaboration rédactionnelle et graphique, le SNEG est aujourd'hui en mesure de présenter les tous premiers projets. Finalisés, ils feront l'objet d'une information relative à leur mise à disposition et seront dans les meilleurs délais à même d'être fournis aux exploitants sur leur demande.

VANNESTE

Les dossiers juridiques précédemment évoqués, au-delà des interventions directes du SNEG via ses administrateurs et son directeur exécutif, ont été relayés cette année encore pour les cas les plus complexes par notre avocat référent Maître Caroline Mécary dont le SNEG salue la qualité de la collaboration. Par son intermédiaire, le SNEG a pu assister juridiquement bon nombre de ses adhérents.

C'est aussi à ses côtés, ainsi qu'à ceux de Maître Jean-Bernard Geoffroy, que s'est livrée la suite d'une bataille entamée en 2005 : le procès du député Christian Vanneste. Pour mémoire, après les propos à caractère injurieux relayés par voie de presse début 2005, le SNEG, avec SOS Homophobie et Act Up-Paris, s'était constitué partie civile contre celui-ci. Au terme de l'audience en correctionnel à Lille le 13 décembre 2005, un premier verdict était rendu, condamnant le député Vanneste. Il avait été déclaré coupable du délit d'injures publiques envers un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle, à verser 3000 euros d'amende, 2000 euros à chacune des associations à titre de dommages et intérêts, 1000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale ainsi qu'au remboursement des frais d'avocat, sans oublier la publication d'un extrait du jugement dans trois médias. Au-delà, cette condamnation donnait aussi et surtout lieu à la première jurisprudence relative à la loi du 30 décembre 2004. Monsieur Vanneste ayant interjeté appel de cette décision, la cour d'appel de Douai a rejugé l'affaire le 12 décembre 2006. Gérard Siad, Jean-François Chassagne et Alain Debrus étaient présents à cette audience. En dépit de sa propre proposition de loi visant à abroger les dispositions de la loi contre les propos homophobes pour s'autoamnistier lui-même, l'arrêt du 25 janvier 2007 a confirmé le verdict contre le député Vanneste, ajoutant la somme de 500 euros à verser à chacune des parties civiles. Jugement symbolique s'il en est, il constitue une nouvelle victoire sur l'intolérance et une seconde jurisprudence sur l'application de la loi du 30 décembre 2004. Pour l'avenir, face à la prolifération de discours indignes et attentatoires à la dignité des citoyens à raison de leur orientation sexuelle, il détermine les limites du cadre de la liberté d'expression à laquelle le SNEG reste fortement attaché quant aux questions relatives aux gays et aux lesbiennes. Toutefois, si toutes les idées sont défendables même si elles ne sont pas conformes aux nôtres, leurs modalités d'expression elles, ne peuvent basculer dans le registre de l'injure ou de la haine. Le SNEG remercie encore le trio d'avocats, Maître Alia Aoun pour Act-Up Paris, Maître Caroline Mécary pour SOS Homophobie et Maître Jean-Bernard Geoffroy, son propre conseil, pour le traitement de ce dossier. Pour la suite, Christian Vanneste ayant décidé de se pourvoir en Cassation, et le cas échéant, s'il obtenait satisfaction, ce que nos conseils ne nous laissent imaginer, se disant prêt a saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme, il reviendra à un autre avocat, de Cassation cette fois, d'assurer les suites de ce dossier.

CONTACTS ASSOCIATIFS

L'affaire Vanneste est l'exemple type d'une action menée par le SNEG au-delà des contacts au quotidien avec les seuls adhérents se tournant vers notre structure. Association militante, le SNEG se tourne aussi vers l'extérieur et a participé cette année encore à une série manifestations, rendez-vous traditionnels de la communauté gay : Printemps des Associations, Commémorations de la déportation, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, Fête de la Musique, Marche des Fiertés, Gay Pride (Tours, Angers, Paris, Montpellier, Marseille...), Pink Parade de Nice, 1er décembre...

Dans ce même ordre d'idée, c'est aussi du monde associatif que Gérard Siad et Didier Tell, administrateur préposé aux relations inter associatives, ont souhaité se rapprocher, invités aux Assemblées Générales de diverses associations, voire même tissant les liens entre les diverses associations poursuivant les mêmes objectifs à travers les mêmes missions et objets. Association de prévention contre le VIH et les IST d'une part, à vocation syndicale assurant la représentation juridique et la défense de ses adhérents d'autre part, le SNEG n'en est pour autant pas moins concerné par les autres thèmes qui animent la communauté gay : homophobie, suicide des jeunes gays, égalité des droits en matière d'union civile ou de mariage, de succession, de fiscalité, d'homoparentalité par adoption ou PMA...

Sur le premier thème, l'homophobie, le SNEG s'est particulièrement inquiété de la multiplication des agressions à caractère homophobe, lesquelles d'ailleurs, augmentent proportionnellement aux acquis obtenus au terme de longs et difficiles combats par les gays et les lesbiennes, réveillant chez les plus tenaces des homophobes, des réactions d'autant plus violentes. Le bilan de l'été 2006 a été particulièrement déplorable, les agressions homophobes se multipliant sans compter. Au-delà des interventions de son président dans divers médias, le SNEG a par exemple assuré sur Paris la diffusion d'une alerte vigilance auprès de l'ensemble des établissements. Concernant le cas précis de Bruno Wiel, agressé à sa sortie d'un établissement gay, il a aussi assuré la diffusion d'un appel à témoins, lequel a permis de retrouver trois des quatre agresseurs dans un temps record. Face à cette situation de plus en plus préoccupante, le SNEG s'est rapproché de SOS Homophobie, du RAVAD (Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations), du CGL Paris, de la Coordination Interpride France, de l'Inter-LGBT, de Flag !, associations des policiers gays...) et a travaillé en inter associatif à la constitution d'une cellule de crise, laquelle a notamment pour objectif d'aider les victimes et d'interpeller les pouvoirs publics.
Sur le terrain de l'égalité des droits, en tant que structure à caractère apolitique, même durant une année précédant celle où se tiennent des échéances électorales fondamentales, le SNEG n'a pris position pour aucun parti, quel qu'il soit, défendant à travers ses adhésions à d'autres associations comme le CGL, l'Inter LGBT, la Coordination

Assemblée Générale 2007

Interpride France, plus spécifiquement dédiées à ces thématiques une seule et unique ligne : l'accès à l'égalité des droits pour les gays et lesbiennes, alignés sur la population hétérosexuelle. Libre ensuite à chacun, d'en bénéficier ou non.

Sur un sujet plus spécifique, à nouveau aux côtés de SOS Homophobie, le SNEG a œuvré pour une réforme du dong du sang, interdit aux homosexuels. Le Ministère de la Santé a pris acte de l'initiative inter associative. Ainsi, désormais, ce ne sont plus les relations homosexuelles dans leur globalité, mais les rapports à risque dans leur ensemble, quelle que soit l'orientation sexuelle, qui excluent du droit à donner son sang.

Enfin, au fil de l'année, le SNEG a signé diverses pétitions inter associatives visant à défendre les droits de personnes physiques. Parmi elles, celle en faveur d'un jeune brésilien expulsé de France pacsé avec un français ou encore celle en soutien à ce jeune sans papiers résidant en France et menacé d'expulsion vers son pays d'origine où il était menacé en raison de son homosexualité.

SOLIDARIS

Autre exemple qui témoignage des actions du SNEG vers l'extérieur et en l'occurrence vers la clientèle de ses entreprises affiliées : l'assurabilité des personnes à risque aggravé, évoquée plus haut. Au terme de nombreuses réflexions et réunions, d'un nombre démultiplié de contacts avec les professionnels du crédit, de l'assurance ou encore de la réassurance, le SNEG, avec le concours de Gilles Pigot, a abouti, cette année 2006, sur le dossier de l'assurabilité des personnes à risque aggravé avec un dispositif : Solidaris. Issu du secteur privé, complément de la signature par le secteur public de la Convention AERAS, Solidaris a officiellement été lancée mi octobre 2006. Fruit d'un travail de plusieurs années où le SNEG s'est finalement impliqué aux côtés de son adhérent 3A Assurances/Cabinet Autran, Solidaris se propose de résoudre au cas par cas, pour 70 % des cas qui lui seront soumis, le problème de l'accès à l'assurance sur emprunt pour les personnes séropositives. Face à la complexité du sujet et déplorant dans la phase finale un manque de transparence dans un dossier qui échappait légitimement au SNEG, nous avons apporté un soutien à celui-ci à travers un communiqué de presse, avec prudence toutefois, attendant les six à douze premiers mois d'application pour juger de la réelle capacité de Solidaris à apporter une véritable solution à ce problème si sensible et si important à nos yeux.

TOURISME

Pour en revenir à des considérations plus économiques et touchant directement l'entreprise et nos adhérents, le SNEG a poursuivi en 2006 une série d'initiatives visant à assurer la dynamique commerciale. Parmi celles-ci, le Tourisme. La France est la première destination touristique mondiale. Paris et la région PACA notamment, constituent des pôles d'attractivité touristique majeurs. Si l'organisation du tourisme au niveau national est une machine plutôt bien réglée, force est de constater en revanche, qu'il n'en va pas de même pour le tourisme gay. En effet, le constat est cruel. Aucune structure organisée n'a jamais vu le jour en France pour fédérer, coordonner et promouvoir le « produit gay ». Aujourd'hui, la France gay semble se décider à se mettre autour d'une table pour jeter les bases d'une organisation. Offices de Tourisme de Paris, de Marseille, de Lyon, Mairie de Paris, Comités régionaux, Maisons de la France d'ici et d'ailleurs souhaitent en effet travailler et jeter les bases d'un projet de promotion de la France à destination du marché gay mondial. L'IGLTA, association de tourisme gay à vocation internationale à laquelle a adhéré le SNEG et réciproquement, lance également une offensive « Europe » et souhaite collaborer à ce projet d'envergure auquel elle a souhaité associer divers entrepreneurs privés (Accor, Air France, SNCF...) Le SNEG, au cœur du développement économique et social par son objet, par la grande représentativité de ses adhérents sur toute la France, est un acteur essentiel et central de ce projet. Avec le concours de Christophe Lopez, co vice président, une série de rencontres et échanges avec l'ensemble des acteurs du tourisme et des institutions françaises a débuté cette année 2006 pour déboucher sur un projet commun et fédérateur, qui propose aux gays du monde entier un ensemble de documents touristiques et culturels ciblés à l'image de la Gaymapmarseille ou du guide de Montpellier, tous deux parus en mai 2006, ainsi qu'un site Internet à disposition de la clientèle internationale.

CHAMBRE DE COMMERCE GAIE INTERNATIONALE

Puisque nous sommes au-delà de nos frontières avec le volant touristique, signalons aussi l'implication du SNEG dans un projet de constitution de Chambre de Commerce Gaie Internationale. En étroite collaboration avec la Chambre de Commerce Gaie du Québec, porteuse de ce projet, le SNEG sera un des membres fondateurs de cette nouvelle organisation visant à développer la dynamique du commerce gay à l'international.

CLUB SNEG

Sur ce même registre de la dynamique économique mais dans un fonctionnement hexagonal et reposant sur l'activation de nos réseaux, 2006 aura été aussi l'année de la relance d'un projet initié en 2005, le Club SNEG, dont les avancées ont été interrompues pour des raisons techniques et financières indépendantes de notre volonté. A l'image d'un Comité d'Entreprise, celui-ci, avec le concours de Marc Mitonne, secrétaire général et Franck Chiron, administrateur, se propose de permettre aux exploitants, et très prochainement à leurs salariés, sur présentation de leur carte SNEG, de bénéficier d'avantages (réductions, offerts...) dans les entreprises adhérentes au SNEG désireuses de participer à ces échanges. But de l'opération : dynamiser le commerce, promouvoir le bouche à oreille, la solidarité entre exploitants. Afin de valoriser l'ensemble des offres qui nous ont été adressées, plus d'une centaine à ce jour, le SNEG en assure la promotion et la mise en avant, en les présentant sur ses supports de communication (newsletter, lettre d'information, www.sneg.org)

COMMUNICATION

Ce long rapport moral en témoigne, le SNEG Syndicat a besoin de porter auprès de ses adhérents, et dans une certaine mesure à celle de la communauté gay, une série d'informations nécessaires à la bonne compréhension de son fonctionnement et à la bonne connaissance de ses actions. Pour cette meilleure information qui intéresse également ses partenaires institutionnels, tant pour l'axe Syndicat que pour l'axe Prévention, et dans un souci de transparence, le nouveau Conseil d'Administration a procédé au développement et à la refonte de ses outils de communication internes La communication aura donc été un des chantiers majeurs de cette année 2006. Toutefois, il a fallu envisager celui-ci tout en poursuivant la gestion au quotidien de toutes les taches qui sont les nôtres.

Outre la refonte de la plaquette de témoignages « Pourquoi j'adhère au SNEG », nous avons développé dans le courant de l'année une newsletter, lancé « Gayside », nouvelle version de « La Lettre du SNEG » et procédé à la refonte de notre site Internet www.sneg.org

Lancée en avril, la newsletter est le moyen de toucher rapidement l'ensemble de nos interlocuteurs. En complément de cette newsletter, « Gayside » est la nouvelle version de « La Lettre du SNEG ». Son premier numéro de 48 pages est paru en novembre dernier. A travers une série de rubriques constituant le sommaire de chaque numéro, « Gayside » informe les adhérents et les interlocuteurs du SNEG de toutes les activités de l'association : l'actualité de l'axe Syndicat, les informations autour du business gay, les interviews d'acteurs de ce même business. La vie touristique et la vie associative sont aussi présentées à travers des rubriques dédiées. Pour l'aspect pratique, des fiches juridiques et notariales sont proposées. L'axe Prévention est également mis en avant avec toute l'actualité de nos rendez-vous, campagnes ou encore portraits de délégués. Par ailleurs, « Gayside » se fait écho des nouveaux adhérents, des offres du Club SNEG et propose des petites annonces d'offres et de recherches de locaux commerciaux, d'immobilier et d'emploi. Enfin, le magazine présente une sélection de produits ou d'événements autour de la culture gay et donne la parole aux adhérents à travers un espace de libre expression et de dialogue intitulé « Tribune ». Magazine résolument ouvert à toutes et tous, « Gayside » se veut une vitrine de ce que la communauté gay en général et les adhérents du SNEG en particulier ont à offrir de meilleur. Convivial, informatif, polémique parfois, « Gayside » a pour volonté de ne laisser personne insensible ! Il est autofinancé par les contributions des Partenaires Officiels et par la vente de bandeaux publicitaires pour lesquels les adhérents du SNEG bénéficient de tarifs préférentiels et attractifs.

Enfin, au terme d'une longue réflexion, d'un importante travail de rédaction puis de mise en forme technique, le site www.sneg.org a été repensé et officiellement lancé en janvier 2007, offrant un nouveau visage et un nouveau contenu : plus complet grâce à un contenu étoffé et actualisé, plus clair avec un graphisme ponctué d'animations, de visuels et de vidéos, www.sneg.org se propose désormais à tous les internautes, avec comme précédemment, au-delà des informations destinées à tous les visiteurs, une série d'espaces réservée exclusivement aux adhérents à partir de leur code d'accès personnel, notamment les fiches juridiques et notariales dont le nombre s'est considérablement accru cette année. L'axe Syndicat y présente ses missions, ses partenaires (mutuelle, assureur), ses outils (fiches juridiques, notariales...), son annuaire d'entreprises adhérentes partout en France avec moteur de recherches, ou encore ses petites annonces dédiées aux commerces, à l'emploi et à l'immobilier... L'axe Prévention y informe sur ses missions, son équipe de délégués régionaux, ses actions de communication (VIH, IST, toxicomanie, homophobie), présente l'ensemble des outils destinés aux établissements pour mise à disposition de la clientèle et met en avant ses dernières campagnes.

Enfin, pour en terminer sur le chapitre de la communication, le SNEG s'est aussi rapproché en cette année 2006 des acteurs de la communication identitaire. Au nombre des acteurs de la vie gay, la presse papier, audiovisuel ou de l'Internet sont des partenaires de première importance. Aussi, le SNEG a développé une politique de partenariats avec les acteurs de ces médias gratuits ou payants. Relais de nos informations issues de l'axe Syndicat ou de l'axe Prévention, divers médias ont aussi offert des parutions ou insertions gratuites pour reproduire nos campagnes de prévention. Par souci de transparence et pour étendre au grand public la logique de sa politique de communication, le SNEG souhaite entretenir les liens les plus étroits avec l'ensemble des médias identitaires. Parmi les articles d'importance consacrés au SNEG cette année, citons notamment les enquêtes des magazines « Têtu » sur « Le vrai pouvoir du business homo », « Illico » titrant sur « Le blues du business gay » ou encore « Coming » consacrant un dossier au marketing gay. Le SNEG a par ailleurs signé les éditoriaux des nouvelles éditions France et Paris des guides « Petit Futé ».

SIEEL

Pour en finir avec 2006, et avant d'évoquer les perspectives ouvertes sur cette année 2007, le SNEG vous présente aujourd'hui un bilan dont il n'a pas à rougir, en dépit des difficultés, des manques de moyens. Témoignage du savoir faire et de la reconnaissance qui lui sont accordés, la SNEG via la CSCAD, a été approché dans le courant de cette année 2006 par le SIEEL, Syndicat Interprofessionnel des Etablissements Echangistes et Libertins. En cours de constitution, celui-ci s'est dit désireux de s'engager dans une démarche plus ou moins similaire à celle du SNEG. Qu'une structure associative naissante exprime le désir de s'inspirer de notre action et de nos méthodes pour aboutir à nos actions, nos résultats, est pour nous, au-delà de la satisfaction de nos propres adhérents, la meilleure des récompenses.

PERSPECTIVES 2007

Préparation de terrain, refonte des outils, 2006 aura été pour le nouveau Conseil d'Administration l'année des semences. En 2007, nous espérons pouvoir récolter les fruits de ce travail aussi passionnant qu'exigeant.

Les premiers retours d'adhésions, initiales ou en renouvellements, nous laissent percevoir une bonne perception des augmentations de cotisation au titre de 2007. Le SNEG, par un regard attentif sur ses adhérents, visera à limiter le nombre d'échappements et s'attachera à recenser un maximum d'adhésions nouvelles. Il entend aussi continuer à développer les Partenariats Officiels, compléments indispensables à son bon fonctionnement financier, et parallèlement, terreaux de diverses offres de produits et services pour l'ensemble de ses adhérents.

Comme de par le passé, nous mettrons un point d'honneur à traiter avec efficacité et résultat les dossiers juridiques qui d'ores et déjà s'avèrent relativement nombreux. Les outils aux établissements seront très prochainement disponibles et portés à la disposition des adhérents qui souhaiteront en bénéficier.

Indispensable aussi sera le maintien de nos contacts avec nos référents et autorités de tutelle. Par leur entretien, la politique de prévention et d'information sera maintenue, de même que les possibilités de médiation, pour éviter de dénaturer le constat de bonne tenue générale de nos établissements par une série de mesures dans le cadre de la répression ou de la sanction.

Il en sera de même avec les associations communautaires auprès desquelles, par une mise en commun de nos moyens, de nos énergies, nous entendons bâtir un réseau efficace pour la mise en place d'actions et d'événements.

Grâce et avec le concours de nos Partenaires Officiels, nous entendons participer à une série d'opérations. Avec Radio FG et d'autres partenaires avec qui nous discutons, le SNEG a décidé de travailler à la réalisation d'un char commun dans le cortège de la Marche des Fiertés du 30 juin 2007 à Paris avec une manifestation sur le podium d'arrivée. Festivités, revendications, prévention et visibilité permettront au SNEG et à ses adhérents d'être largement représentés sur la marche. Au-delà de la Marche des Fiertés et des Gay Pride, le SNEG entend être encore présent sur l'ensemble des manifestation identitaires : Printemps des associations le 1er avril, Cérémonies autour de la déportation début mai, Journée mondiale de l'homophobie le 17 mai, Journée mondiale de lutte contre le sida le 1er décembre... Par ailleurs, le SNEG réfléchit actuellement à son implication dans le SIGL, Salon International Gay Lesbien et friendly qui se tiendra du 2 au 4 novembre prochain au Carrousel du Louvre à Paris.

Assemblée Générale 2007

Au nombre de ses chantiers, le SNEG entend développer le volant touristique. Il était présent ce vendredi 16 mars au Salon Mondial du Tourisme et des Voyages au Parc des Expos de la Porte de Versailles et sera présent à la convention annuelle de l'IGLTA du 17 au 21 mai 2007 à Montréal. Les contacts pour déboucher sur des outils et contribuer à la dynamique commerciale touristique vont se multiplier au cours de cette année.

Sur ce même registre économique, le SNEG entend développer le Club SNEG : plus d'offres pour plus d'adhérents et très prochainement, la mise à disposition d'une carte pour l'ensemble des salariés de chaque entreprise.

En matière de communication, le SNEG souhaite poursuivre ses efforts pour mieux valoriser ses actions, mettre en avant ses adhérents. Notre volonté de réaliser des outils de qualité tant sur la forme que sur le fond, conjugué au manque de moyens techniques, financiers et humains, a de fait occasionné quelques décalages dans notre planning initial, lesquels seront rattrapés dans les meilleurs délais : après six numéros en 2006, les envois de la newsletter reprendront dans le courant de cette année 2007 avec une mise en forme informatique effective, comprenant un menu général assorti de liens pour procéder à la lecture de la rubrique ou des rubriques de son choix. Elle paraîtra en alternance avec « Gayside » : le numéro 2 de 64 pages dont la mise en forme a été assurée par Anne Herjean, est actuellement en cours d'impression avec notamment un vaste dossier sur Marseille au sommaire. Enfin, le site www.sneg.org continuera à être entretenu avec plus de fiches juridiques et notariales, l'historique de notre syndicat et de nos dossiers juridiques, et des partenariats divers qui sont en cours d'élaboration.

Au-delà de Paris, nous espérons pouvoir renforcer le contact avec nos adhérents de régions. De même qu'au-delà des seuls CHR ou Etablissements Recevant du Public, nous espérons aussi faire faire valoir notre utilité et notre reconnaissance auprès de l'ensemble des adhérents sous oublier quiconque : artisans, boutiques, prestataires de services...

La 1ère convention des adhérents SNEG qui s'est tenue le mardi 6 février 2007 témoigne de cette volonté. Carrefour de rencontres, d'échanges et de convivialité, l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris a fait salle presque comble durant tout un après-midi, accueillant bon nombre d'exploitants venus, au-delà de Paris, des diverses régions. Présentation de notre association, lancement officiel du Club SNEG, série de trois débats (Le SNEG, ses actions contre l'homophobie, Le SNEG, ses actions de prévention VIH, IST, Toxicomanie, Quel avenir et quelle place pour le commerce gay ?) en présence de nombreux intervenants avec parole donnée à la salle, l'après-midi s'est achevée par un cocktail champagne offert par Vranken Pommery Monopole avant de retrouver tous les acteurs de cette journée aux Bains Douches pour une SNEG Night avec open bar : un cadre chaleureux, une ambiance de fête, pour une soirée de convivialité et de rencontre.

En 2007, le SNEG entend poursuivre sur la voie qui est la sienne aujourd'hui, pour défendre ses entreprises, ses adhérents et à travers eux, leurs clientèles.

EN 2007, LE SNEG ENTEND POURSUIVRE SUR LA VOIE QUI EST LA SIENNE AUJOURD'HUI, POUR DÉFENDRE SES ENTREPRISES, SES ADHÉRENTS ET À TRAVERS EUX, LEURS CLIENTÈLES.

CONCLUSION

Si le SNEG a tant besoin de se consolider et de pérenniser son action, au-delà de la continuité de sa mission de défense administrative et juridique de ses adhérents, c'est aussi parce qu'il est lié à l'évolution de notre société. Nous sommes effectivement dans un tournant particulier, où les avancées considérables de la reconnaissance de nos droits et la visibilité encore maladroite, et encore trop souvent caricaturale, de l'expression de ce que sont les homosexuels, génèrent un leurre, exigeant de notre part à la fois une posture d'ouverture, et en même temps d'extrême vigilance. La rectification de la loi pour plus de cohérence et de justice, même si elle contraint nos sociétés à une vraie reconnaissance grâce à l'exemplarité enfin acquise de l'Etat dont il faut incontestablement se réjouir, ne règle en rien les mentalités, notamment celles d'individus foncièrement imprégnés d'esprit discriminatoire. Elles peuvent même, nous avons pu le voir avec l'affaire Vaneste, activer, voire intensifier, haine et ressentiment.

La montée en puissance de l'impact des religions dans le monde, sous prétexte d'un retour à l'ordre moral, constitue parmi d'autres signaux le terreau des dangers de régressions potentielles, avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner sur nos entreprises. Quel que soit le degré d'acceptation et de tolérance acquis ou à venir, il restera toujours une frange de la population hostile et peut-être encore plus active dans la stigmatisation. Aujourd'hui, la valeur et l'intérêt de nos lieux prennent un tout autre sens : s'ils demeurent dans ce contexte de reconnaissance des endroits indispensables pour se retrouver entre personnes partageant les mêmes centres d'intérêt et d'affinités induits par leurs différences de sensibilité sexuelle ; s'ils continuent à répondre à tous ceux et à celles qui au-delà d'un contexte social, familial ou professionnel oppressant, recherchent ponctuellement des espaces de liberté pour assumer pleinement leur identité ; s'ils restent des endroits privilégiés pour des rencontres sexuelles ou mieux encore amoureuses, ils doivent aussi relever le défi d'aujourd'hui d'adapter et de réinventer notre modèle social, et donc nous permettre de conjuguer au-delà de notre vie en tant que citoyen parfaitement assimilé, une autre vie en tant que gay, toujours désireux de rencontres, de voyages, de loisirs ou encore de fêtes dont la spécificité demeurera à jamais particulière sans pour autant compromettre la cohérence sociale et citoyenne générale à laquelle nous sommes tous attachés.

Axe Prévention :

Le programme, sous la responsabilité d'Antonio ALEXANDRE, Directeur National Prévention

QUOI DE NEUF EN TERME DE CONVENTIONNEMENT

L'année 2006 clôture une période de 3 années pendant laquelle le programme prévention a bénéficié d'une convention pluriannuelle avec le Ministère de la Santé. Par ailleurs, cette convention pluriannuelle sera renouvelée en 2007, pour quatre années et non trois comme précédemment. Cet engagement de notre principal bailleur institutionnel scelle une nouvelle fois un partenariat fort sur une durée plus importante afin de poursuivre nos projets d'avenir dédiés à la prévention. Il pérennise une équipe de 10 délégués prévention, d'un distributeur et d'un Directeur National Prévention qui assurent chaque jour aux cotés des exploitants la prévention dans les établissements. Ces actions sont destinées à l'ensemble des commerces qu'ils soient adhérents ou non à notre structure, conformément à nos engagements conventionnels.

L'ÉVALUATION DE NOS ACTIONS PRÉVENTION

Notre dispositif ainsi que celui de AIDES ont fait l'objet d'une évaluation en 2005, par un cabinet d'audit spécialisé mandaté par le Ministère de la Santé. Cette évaluation avait pour but de permettre à la Direction Générale de la Santé, aux services déconcentrés et aux associations :

- d'ajuster les stratégies d'intervention auprès des hommes ayant des rapports avec d'autres hommes, qu'ils se sentent membres de la communauté gay ou non
- de mieux définir pour l'avenir, avec les services déconcentrés et les associations, les objectifs et les actions dans le cadre des futures conventions nationales ou locales
- d'appréhender et d'améliorer les partenariats entre les associations et les collectivités locales, les organismes, les agences de santé et les autres associations
- d'adapter les moyens financiers alloués aux associations

En ce qui concerne notre structure ont été évaluées les régions Ile-de-France, PACA, Languedoc Roussillon, et Aquitaine.

PRÉCONISATIONS SUR LE PARTENARIAT ASSOCIATIF

Le SNEG, grâce à son réseau de délégués régionaux et ses contacts privilégiés avec les établissements doit être l'acteur central de la prévention dans les établissements de sexe. La mise à disposition du matériel de prévention et la sensibilisation et la formation des personnels de ces structures doivent être ses deux principales missions. Aussi afin d'éviter toute ambiguïté, le SNEG doit veiller à l'investissement sans faille des établissements adhérents au syndicat dans les mesures de prévention soutenues par le SNEG...

PRÉCONISATIONS SUR LA CHARTE DE RESPONSABILITÉ

La Charte de Responsabilité matérialise le partenariat d'actions et réaffirme un certain nombre de fondements partagés autour de la prévention dans les lieux de sexe. Cet engagement concerne autant les associations signataires de la Charte que les responsables d'établissements signataires de celle-ci. Elle est en ce sens emblématique et doit par conséquent être maintenue. Toutefois, les différents problèmes de fonctionnement mis en évidence par l'évaluation montrent qu'il est nécessaire de réajuster cette initiative collective.
L'investissement de l'Etat sur la Charte doit être plus clair. Si l'Etat signe la Charte son engagement sur les principes de la Charte serait alors plus clair. Elle s'imposera alors à tous. Le document perdrait alors son sens originel pour se diriger vers l'application d'un cadre réglementaire dont la persistance du non respect entraînerait des sanctions.

Si l'Etat reste non signataire de la Charte, cette dernière reste fidèle à son sens originel. L'Etat continue pour autant à approuver et à soutenir l'initiative des associations, et le fait savoir. Parallèlement et en complément au dispositif Charte, il se dote des moyens humains et réglementaires pour prendre des sanctions en direction des établissements ne respectant pas les principes de base de la Charte (prévention, hygiène et formation). Cette solution va dans le sens d'une des recommandations du Conseil National du Sida qui, dans son rapport datant du 17 novembre 2005, préconise la définition et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire permettant à l'Etat de sanctionner les établissements réfractaires.

La Charte de Responsabilité n'est pas un label de qualité permettant aux responsables d'établissements de se construire une bonne réputation, ni un cadre réglementaire imposé. Aussi, il est important de veiller à ce que la signature de la Charte repose sur de réelles convictions et un réel engagement du responsable de l'établissement concernant la lutte contre le VIH/sida et les IST. Pour cela, ces exploitants doivent être considérés comme des « partenaires » de la Charte, et pas uniquement comme des « signataires ».

Cet acte collectif pourrait être la production d'un support de communication commun, matérialisant leur engagement en tant qu'individu. Par ailleurs une communication adéquate dans la presse pourrait aussi avoir pour conséquence de séduire certains exploitants dans cette valorisation.

PRÉCONISATIONS SUR LES STRATÉGIES D'ACTIONS INTER ASSOCIATIVES

Les interventions indirectes (mise à disposition du matériel de prévention et de l'information) et directes individuelles (permanences / visites) dans les établissements doivent être renforcées.

Un effort particulier doit être mené concernant le développement des permanences (action directe individuelle) et des messages (action indirecte collective) sur les sites Internet LGBT de rencontres.

PRÉCONISATIONS SUR LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Dans les régions prioritaires, le SNEG doit pouvoir s'appuyer sur un binôme, la mobilisation d'un seul délégué régional étant insuffisante au regard du territoire à couvrir. Les moyens du SNEG dans les régions doivent être proportionnels à l'importance de la problématique. Aussi l'augmentation des budgets de fonctionnement lui permettrait de renforcer leur capacité humaine et développer ou diversifier ainsi leurs interventions.

AUDIT FINANCIER

La Direction Générale de la Santé a confié au cabinet Mazars (Audit - Evaluation des politiques), en décembre 2006 un audit des dépenses qu'elle subventionne dans le cadre des actions de l'axe prévention du SNEG.
Le résultat de cet audit nous a été remis vendredi 16 mars 2007.

« L'association SNEG présente une comptabilité très bien tenue. Le suivi de l'utilisation des subventions est très précis. La comptabilité analytique retrace de façon claire les opérations sur : l'activité Syndicat, l'activité Prévention. La subvention versée par la Direction Générale de la Santé a bien été utilisée conformément aux termes de la convention. Les objectifs clairement définis dans la convention sont bien assimilés par l'association. Elle a mis en place un outil de suivi (informatisé et en réseau) permettant de mesurer de façon très précise l'activité des délégués régionaux. A partir de cet outil sont établis des rapports d'activités très complets. »

LES DÉLÉGUES EN 2006

Comme chaque année un rapport d'activité national, ainsi que un par région sont rédigés. Ils sont remis à l'ensemble de nos bailleurs institutionnels afin de justifier le financement de l'ensemble du dispositif prévention. La synthèse nationale est téléchargeable sur notre site Internet www.sneg.org. Par ailleurs l'ensemble des comptes de l'année, le rapport d'activité complet et les conventions liés aux subventions d'état, sont déposés en préfecture conformément à la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées.

En ce qui concerne l'année 2006, nos délégués ont visité régulièrement 642 établissements. Au 31 décembre, 580 étaient encore en activité. En trois ans, nous avons observé une fermeture régulière d'une soixantaine de lieux par an, malgré les nouvelles ouvertures d'établissements. Les conditions économiques rendent le tissu commercial de plus en plus fragile.

LA RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS OU NON VISITÉS S'ÉTABLIT COMME SUIT

- 58 % des établissements en suivi prévention ne sont pas actuellement adhérents

- 42 % des établissements en suivi prévention sont adhérents

Les établissements se répartissent en deux catégories : 330 établissements festifs « sans backroom » et 250 établissements de sexe.
En termes de prévention, l'ensemble de ces lieux festifs « sans backroom » étaient autrefois bien plus engagés qu'aujourd'hui, car majoritairement fréquentés par une clientèle gay. Or, ces lieux se sont ouverts à une plus grande mixité pour assurer leur survie, d'où une plus grande difficulté à mettre en place des outils spécifiques à une seule population. L'aspect positif de ce changement de clientèle plus diversifiée est que nous pouvons informer une plus large population. La mobilisation de ce type de lieux reste, pour l'ensemble de l'équipe, une action importante.

Par contre tous les établissements de sexe sont prioritaires dans le cadre de nos actions. Tous ces lieux font l'objet d'un suivi rigoureux, notamment en termes de respect des préconisations de la Charte de Responsabilité, que ces établissements en soient signataires ou non.

51 % des établissements de sexe sont signataires de la charte en 2006.

Dans le cadre de la cohérence de nos stratégies de prévention, nous appelons l'ensemble des établissements à s'engager en signant la Charte, et plus particulièrement nos 20 % d'adhérents qui sont à niveau des préconisations de Charte mais qui hésitent encore à y souscrire.

Pour information :

La Charte vient d'être traduite par l'association AIDS-Hilfe à Köln (Allemagne)
La Charte vient d'être mise en place par Afrique Avenir dans les lieux afro à Paris
Notre dispositif actuel dans les lieux de sexe est entièrement repris par les associations (Arcigay, Italie / Exaequo, Belgique / AIDS-Hilfe, Allemagne)

L'évolution et l'ouverture de nos lieux concernent aussi les lieux de sexe. En effet, 31 % des saunas, 10% des sex-clubs et 57 % des sex-shops sont « gay friendly ». Notre dispositif de prévention bien qu'ayant de bons échos mériterait d'être complété par d'autres messages spécifiques s'adressant à un plus large public en nouant par exemple, un nouveau partenariat avec l'INPES dans le cadre de ses campagnes généralistes de santé. A terme, nous estimons que ce brassage des sexualités dans ces établissements pourrait aussi avoir un impact sur l'augmentation des nouvelles contaminations.

En ce qui concerne les sites Internet de rencontres, là aussi nous avons multiplié nos actions et noué des partenariats privilégiés avec Citébeur, Citégay, Cleargay. D'autres sites en 2007 se disent prêts à nous rejoindre et à mettre en place nos kits de prévention. Des outils seront également créés en 2007 afin de répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises, nous les accompagnerons aussi dans cette mise en place. La mutualisation de notre expertise et de leur technicité devra en 2007, rendre plus efficiente la prévention sur ce formidable outil de communication qu'est Internet. Avec notamment la réalisation de vidéo au format Web.

SNEG
Votre annonce dans gayside
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay
Contacts : 01 44 59 81 01
partenariats@sneg.org

En 2006, le nombre total de visites est de 4 799. Ce nombre ne tient pas compte ni des formations dispensées, ni des différentes réunions inter associatives. Cela représente près de 320 formations dans 165 établissements auprès de 450 salariés et exploitants, et 1161 réunions institutionnelles et inter associatives dans le cadre du plan national et des plans régionaux de santé publique de lutte contre le VIH et les autres IST. Soit une hausse de 36% du nombre de ces rencontres. Notre équipe est aujourd'hui reconnue sur l'ensemble du territoire et son expertise devient incontournable.

L'engagement des exploitants à mettre à disposition en libre service, préservatifs et gels dans les parcours sexuels est en hausse de 10%, soit 3 891 600 préservatifs, 1 870 560 dosettes de gel et 3 319 bidons de gel (soit l'équivalent de 663 800 dosettes). Ce dispositif de libre accès s'est encore amélioré cette année.

RECHERCHES ET ACTIONS

En 2004, nous avons initié en partenariat avec l'Institut de Recherche I-PSR (Philippe Adam) et le site Internet Citégay, une première étude sur l'impact du désir sexuel dans les prises de risque face au VIH (Sexdrive). Cette étude nous a permis de réaliser une série de campagnes sur les prises de risques non intentionnelles.

En 2006, c'est une autre étude avec l'I-PSR qui s'est mise en place avec le lancement de Cohortegay.fr. C'est la première e-cohorte gay française qui fusionne les activités de recherche, de promotion de la santé et d'évaluation. Elle est menée en collaboration avec les sites Citébeur, Citégay et Cleargay.

Ce projet se démarque des enquêtes françaises antérieures. Il comporte en effet plusieurs vagues successives qui permettront d'aborder la question du changement temporel des pratiques et donc de la causalité. Tout en produisant des connaissances permettant d'améliorer les politiques de santé, il apporte un bénéfice direct aux participants. Ces derniers pourront aussi bénéficier de conseils de santé inédits qui pourront exercer une influence bénéfique sur leurs attitudes, voire les amener à prendre certains engagements pour le futur. Le thème choisi pour les deux premières vagues de l'enquête est celui de la préparation face aux rencontres sexuelles. 7200 internautes participent à cette étude.

Lors du premier round, l'internaute a pu répondre de manière confidentielle à un « quiz » sur sa sexualité avec des partenaires de rencontres et a bénéficié de divers types de conseils sur la santé au masculin dont certains sont présentés sous la forme d'animations interactives.

Le deuxième round qui n'a pas encore eu lieu, permettra de suivre l'impact des conseils de santé sur les comportements sexuels futurs des participants.

AU FINAL, CE QUE NOUS ESPÉRONS

• L'objectif de l'intervention est de poser de nouveaux standards en termes d'évaluation comme nous l'avions fait en termes de recherche avec l'enquête sur le désir (Sexdrive). Des évaluations de qualité ne pourront être menées que si l'on possède des moyens nécessaires à leur réalisation. Par exemple nous sommes en train de mesurer l'impact de notre communication 2005 à travers les outils produits, dont les cartes et les affiches. Pour ces dernières, il apparaît bien que ces supports peuvent aujourd'hui ne plus paraître très originaux. Toutefois, moyennant des messages sophistiqués et correctement ciblés sur une population précise, leur impact n'en demeure pas moins réel.

• Innover dans le domaine de la recherche sur les mécanismes de la prise de risques ;

• Assurer un transfert direct et immédiat des données de recherche vers l'action de prévention ;

• Innover dans le domaine de la prévention en termes de contenu, de format et de technologie ;

• Mettre progressivement en place des évaluations qui ne soient pas séparées de l'action elle-même ;

• Enrôler les gays et leurs représentants dans une réflexion sur le risque favorisant le changement individuel et collectif.

LES CAMPAGNES

Ce transfert immédiat des connaissances nous a permis de réaliser plusieurs campagnes dont certaines vont arriver prochainement dans les établissements.

- Percute, campagne intégrant la perspective des personnes séropositives
- Un Guide du sexe, hard, soft, protection, pratiques, risques
- Capote ou pas ? destinée aux jeunes couples ou aux nouvelles relations stables
- Vous en discutez quand ? destinée aux couples ouverts sur le multi partenariat

Nombre d'études dont les nôtres font état d'importantes contaminations à l'intérieur du couple stable et notamment au début de la relation. (*) 73 % des couples gays sont ouverts sur des relations extérieures, 83 % de ces couples sont séronégatifs et ne mettent pas de préservatifs dans leur relation amoureuse. 35 % rapportent des prises de risque avec des partenaires occasionnels.
*(*source Institut National de veille sanitaire /ANRS 2004)*

Nous considérerons que si un nombre plus important de couples adoptait des attitudes de dialogue ouvert et d'engagement réciproque, les tendances actuelles de l'épidémie VIH pourraient à n'en point douter être nettement infléchies.

L'ensemble de ces campagnes sera aussi décliné en version Internet.

La diffusion des campagnes institutionnelles et des autres associations partenaires s'est également poursuivie à hauteur de 840 000 documents grâce au volontariat de l'ensemble des exploitants.

Même si certains pensent qu'il y a trop d'information et ont le sentiment de voir leur établissement parfois se transformer en salon de lecture, il faut savoir que là aussi nos enquêtes montrent que la majorité des gays sont à la recherche permanente d'information. C'est pourquoi les relais que sont les établissements sont indispensables. En effet, c'est la mobilisation de l'ensemble des exploitants qui nous a permis de stopper la progression exponentielle de l'épidémie de syphilis dans le milieu gay.

Enfin notre équipe a suivi en 2006, 12 jours de formation et de régulation, repartis en 4 séminaires. Lors de ces rencontres, ont émergé de nombreuses propositions d'actions pour 2007. Ces actions et outils vous seront proposés tout au long de cette nouvelle année.

Au nom de l'ensemble de l'équipe prévention, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez, et de votre mobilisation qui est rappelons-le, unique au monde dans son organisation actuelle.

Coordination InterPride France
www.interpride-france.org

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2006

DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2006

Assemblée Générale 2007

Chers adhérents,

Nous vous avons convoqués en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes et les résultats de l'exercice s'étalant du 1er janvier au 31 décembre 2006 et vous rendre compte de notre gestion durant cette période.

Nous vous demanderons, à la suite de notre exposé, et après avoir répondu à vos éventuelles questions, de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont proposés, lesquels ont été établis sous le contrôle régulier de notre expert comptable André KAHN, et sous le contrôle final de notre Commissaire aux comptes Didier GRAFF.

Nous vous demanderons également de bien vouloir nous accorder votre quitus entier pour l'accomplissement de notre mission au cours de la période écoulée.

Frédéric Dupont

Compte de résultat global

SOMMES EXPRIMEES EN EUROS	2006	2005	Variation
Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaire global s'est élevé à la somme de	**1 155 556**	**1 169 793**	**-1,22%**
Ce chiffre d'affaire se décompose ainsi			
Ventes gels, capotes, drapeaux	*209 648*	*196 315*	*6,79%*
Cotisations des adhérents et divers	*73 295*	*70 121*	*4,53%*
Subventions DDASS et DGS	*835 852*	*893 570*	*-6,46%*
Autres produits	*36 761*	*9 787*	*275,61%*
Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de	**1 159 590**	**1 159 389**	**0,02%**
Ces charges d'exploitation se décomposent ainsi			
Achats	*208 071*	*230 426*	*-9,70%*
Services extérieurs (loyer, assurance)	*130 915*	*115 954*	*12,90%*
Autres services extérieurs (honoraires, deplacements, poste, téléphone, services bancaires)	*247 325*	*288 861*	*-14,38%*
Impôts et taxes	*28 318*	*25 955*	*9,10%*
Salaires et charges sociales	*539 397*	*492 811*	*9,45%*
Amortissements et provisions	*1 504*	*3 190*	*-52,85%*
Autres charges	*4 060*	*2 192*	*85,22%*
Ce qui aboutit à un résultat d'exploitation de	**-4 034**	**10 404**	**ns**
Les produits financiers se sont élévés à la somme de	1 882	1 852	1,62%
Les charges financières se sont élevées à la somme de	2 804	25	ns
Ce qui aboutit à un résultat financier de	**-922**	**1 827**	**ns**
Les produits exceptionnels se sont élevés à la somme de		0	
Les charges exceptionnelles se sont élevées à la somme de	104	272	-61,76%
Ce qui aboutit à un résultat exceptionnel de	**-104**	**-272**	**ns**
En conséquence, le résultat de l'exercice s'est élevé à la somme de	**-5 060**	**11 959**	
	perte	*bénéfice*	

Nous vous présentons ci-après le compte de résultat détaillé, avec un comparatif par rapport à l'exercice précédent, et le budget réalisé par rapport au budget prévisionnel.

Détail du compte de résultat

En euros	ANNEE 2006						ANNEE 2005					
CHARGES	**Syndicat**	**DGS**	**DDASS 75**	**INPES**	**DDASS prov.**	**Total**	**Syndicat**	**DGS**	**DDASS 75**	**INPES**	**DDASS prov.**	**Total**
Achats	125 364	18 110	8 326	33 161	23 110	**208 071**	120 863	21 152	12 377	60 663	15 371	**230 426**
Services extérieurs	15 287	81 300	6 328	28 000		**130 915**	14 548	93 769	6 699	530	407	**115 953**
Autres services ext	58 051	94 774	1 882	57 728	34 891	**247 326**	48 306	107 177	14 968	44 036	74 371	**288 858**
Impôts et taxes	352	19 491	8 477			**28 320**	325	21 347	4 234		49	**25 955**
Salaires et charges	80 770	358 674	99 952			**539 396**	68 118	356 787	58 975	8	8 923	**492 811**
Charges diverses	2 493			1 563	4	**4 060**	1 223			969		**2 192**
Charges financières	2	2 803				**2 805**	15	9				**24**
Charges exception.	16	88				**104**		167	105			**272**
Dotations au amortissements	1 504					**1 504**	3 190					**3 190**
Résultat - bénéfice						**0**	11 959					**11 959**
TOTAL	**283 839**	**575 240**	**124 965**	**120 452**	**58 005**	**1 162 501**	**268 547**	**600 408**	**97 358**	**106 206**	**99 121**	**1 171 640**

PRODUITS	**Syndicat**	**DGS**	**DDASS 75**	**INPES**	**DDASS prov.**	**Total**	**Syndicat**	**DGS**	**DDASS 75**	**INPES**	**DDASS prov.**	**Total**
Cotisations adhérents	68 455					**68 455**	57 022					**57 022**
Prestations de services	3 534					**3 534**	12 431					**12 431**
Ventes	205 503			5 452		**210 955**	196 983					**196 983**
Subventions publiques		573 085	89 761	115 000	58 005	**835 851**		598 367	89 974	106 206	99 020	**893 567**
Produits divers	115	149				**264**	50				101	**151**
Produits financiers		1 883				**1 883**		1 851				**1 851**
Produits exceptionnels	1 171					**1 171**						**0**
Transfert de charges		123	35 204			**35 327**	2 061	190	7 384			**9 635**
Résultat - perte	5 061					**5 061**						
TOTAL	**283 839**	**575 240**	**124 965**	**120 452**	**58 005**	**1 162 501**	**268 547**	**600 408**	**97 358**	**106 206**	**99 121**	**1 171 640**

Détail et répartition du budget réalisé de l'exercice 2006

En euros	Sneg		DGS		DDASS Paris		INPES		DDASS Prov.		Total	
CHARGES	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**
Achats	*123 800*	125 364	*21 700*	18 110	*5 900*	8 326	*38 000*	33 161	*21 400*	23 111	***210 800***	**208 072**
Services extérieurs	*4 240*	15 287	*80 349*	81 300	*6 400*	6 328	*28 000*	28 000			***118 989***	**130 915**
Autres services exté	*40 760*	58 051	*103 200*	94 774	*3 024*	1 882	*47 000*	57 728	*14 803*	34 892	***208 787***	**247 327**
Impôts et taxes	*300*	352	*23 986*	19 491	*4 200*	8 477					***28 486***	**28 320**
Salaires et charges	*79 000*	80 770	*370 000*	358 674	*73 000*	99 952					***522 000***	**539 396**
Charges diverses		2 493					*2 000*	1 563		4	***2 000***	**4 060**
Charges financières		2	*250*	2 803							***250***	**2 805**
Charges exception		16		88								**104**
Amortissements	*2 400*	1 504									***2 400***	**1 504**
Résultat - bénéfice												
TOTAL	***250 500***	**283 839**	***599 485***	**575 240**	***92 524***	**124 965**	***115 000***	**120 452**	***36 203***	**58 007**	***1 093 712***	**1 162 503**

PRODUITS	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**	***Budget***	**Réalisé**
Cotisations adhérents	*63 300*	68 455									***63 300***	**68 455**
Prestations de services		3 534									***0***	**3 534**
Ventes	*192 542*	205 503						5 452			***192 542***	**210 955**
Subventions publi			*600 085*	573 085	*92 524*	89 761	*115 000*	115 000	*36 203*	58 005	***843 812***	**835 851**
Produits divers		115		149							***0***	**264**
Produits financiers				1 883								**1 883**
Produits exception		1 171										**1 171**
Transfert de charges				123		35 204						**35 327**
Résultat - perte		5 061										**5 061**
TOTAL	***255 842***	**283 839**	***600 085***	**575 240**	***92 524***	**124 965**	***115 000***	**120 452**	***36 203***	**58 005**	***1 099 654***	**1 162 501**

www.cleplombier.com
01 42 52 77 09
ÉLECTRICITÉ PROFESSIONNEL DU GAZ SYNDICS PARTICULIERS

Nous vous présentons enfin le budget prévisionnel de l'exercice 2007.

Budget de l'exercice 2007

ANNEE 2007						
CHARGES	**Dépenses syndicat**	**Dépenses DGS**	**Dépenses DDASS 75**	**Dépenses INPES**	**Autres**	**Total**
Achats	127 500	21 300	5 900	20 000		**174 700**
Services extérieurs	15 450	86 500	6 800			**108 750**
Autres services extérieurs	53 700	110 500	2 100	128 760		**295 060**
Impôts et taxes	350	31 550	6 300			**38 200**
Salaires et charges sociales	89 000	400 150	70 900			**560 050**
Charges diverses				2 000		**2 000**
Charges financières						**0**
Charges exceptionnelles						**0**
Dotations au amortissements	1 500					**1 500**
Résultat - bénéfice						
TOTAL DES CHARGES	**287 500**	**650 000**	**92 000**	**150 760**	**0**	**1 180 260**

PRODUITS	**Recettes syndicat**	**Recettes DGS**	**Recettes DDASS 75**	**Recettes INPES**	**Autres**	**Total**
Cotisations adhérents	70 000					**70 000**
Prestations de services	5 000					
Ventes	212 500					**212 500**
Subventions publiques		650 000	92 000	150 760		**892 760**
Produits divers						
Produits financiers						
Produits exceptionnels						
Transfert de charges						
Résultat - perte						
TOTAL DES PRODUITS	**287 500**	**650 000**	**92 000**	**150 760**	**0**	**1 175 260**

Téléchargez les documents de l'Assemblée Générale 2007 sur

www.sneg.org

rubrique L'Actu

COMPTE RENDU

Lundi 19 mars 2007

L'Assemblée Générale s'est tenue dans les locaux du SNEG, 59 rue Beaubourg 75003 Paris. 29 adhérents étaient présents, 67 adhérents étaient représentés soit au total, 96 adhérents.

Discours d'ouverture du Président
Par Gérard Siad, Président

Lecture du rapport moral de l'exercice 2006, axe prévention
Par Marc Mitonne, Secrétaire général ; Anne Herjean, Co Vice Présidente ; Christophe Lopez, Co Vice Président

Questions sur le rapport moral axe syndicat
- Dominique Mendez, adhérent Club 18, revenant sur le chapitre des discriminations demande des précisions sur cette question pour les établissements gays et lesbiens. Gérard Siad lui indique que les indications de la BRP sont formelles : la législation en terme de discriminations protège les minorités. Aussi, un établissement ayant un public visé et une politique commerciale précise, en l'occurrence gay et ou lesbien, peut tout à fait refuser un client qui s'avérerait ne pas être gay ou lesbien.

- Jean-François Chassagne, administrateur, revient sur le chapitre des adhésions et demande le nombre d'adhérents à jour de cotisation ce lundi 19 mars 2007. Une copie de la requête informatique l'informant de ce chiffre lui est remise.

Pause

Lecture du rapport moral de l'exercice 2006, axe syndicat
Par Marc Mitonne, Secrétaire général ; Anne Herjean, Co Vice Présidente ; Christophe Lopez, Co Vice Président

Questions sur le rapport moral axe prévention
- Jean-François Chassagne, administrateur, demande si le SNEG s'est vu remettre le rapport de l'audit effectué par la Cour des Comptes concernant le SNEG. Gérard Siad lui indique qu'à ce jour, ce rapport ne nous a pas été communiqué.

Lecture du rapport financier de l'exercice 2006
Par Frédéric Dupont, Trésorier

Questions sur le rapport financier
- Jean-François Chassagne, administrateur, demande ce qu'il en est des créances et notamment d'un adhérent en particulier. Gérard Siad et Frédéric Dupont, l'informent que l'action en justice ayant donné raison à son exploitant, celui-ci s'est engagé à acquitter ses factures impayées au SNEG. Didier Graff, commissaire aux comptes, ajoute que la décision de justice et l'engagement de l'exploitant pour le paiement de ses factures lui ayant été communiqués, il n'a pas jugé opportun d'intervenir sur ce sujet. Il précise en revanche, qu'à défaut de paiement au 31 décembre 2007, il devra cette fois, prendre les dispositions qui s'imposent.

- Olivier Robert, administrateur, demande à quoi correspond la ligne « Autres produits » d'un montant de 36000 €. Frédéric Dupont et Didier Graff, commissaire aux comptes, lui indiquent qu'il s'agit des remboursements de Fongecif au titre de la formation dont avait fait la demande l'ancien délégué prévention de Paris Charles Chaillou, son salaire sur un an lui ayant été versé par le SNEG avant qu'il ne soit remboursé par le Fongecif.

- Gérard Siad insiste sur l'extrême vigilance dont le SNEG fait preuve relative aux comptes avec notamment l'établissement de bilans financiers intermédiaires. Il se réjouit des excellentes conclusions du cabinet d'audit Mazars. Au titre de l'axe prévention il évoque la prochaine triennale qui sera en fait une quadriennale, longuement négociée avec les pouvoirs publics et augmentée afin de prendre en compte notamment les augmentations des délégués régionaux dont les salaires n'avaient pas été revalorisés depuis plusieurs années. Jean-François Chassagne souligne toutefois que ces salaires avaient été revalorisés en 2004. Gérard Siad explique que cette mesure était à prendre en considération dès 2007, date de l'entrée en vigueur de la quadriennale non modifiable pour faire en sorte que les salaires soient revalorisés dans le cadre de celle-ci et pour les quatre années à venir.

Approbation des rapports moral et financier :
L'assemblée générale adopte le rapport moral par 86, voix pour, 9 voix contre, 1 abstention. Elle adopte le rapport financier à l'unanimité. Les votes se sont effectués à main levée.

Marc MITONNE
Secrétaire Général

Hépatites Info Service
0 800 845 800
7 jours sur 7 - de 9 heures à 23 heures
www.hepatites-info-service.org
Pour toutes vos interrogations concernant les hépatites, leurs traitements, les co-infections avec le VIH, ...

SNEG Live

L'ACTUALITÉ DU SNEG SYNDICAT

Par Rémi Calmon, Directeur Exécutif

DEMISSION DE FRANCK VERVEL

Par courrier du 13 janvier, Franck Vervel a présenté sa démission au poste d'administrateur du SNEG, « n'étant plus en mesure de répondre aux conditions qui valident cette fonction ». Le Conseil d'Administration du 25 avril 2007 se penchera sur la question de la cooptation concernant ce poste vacant.

RÉUNION EN PACA

Christophe Lopez a convié les exploitants des entreprises LGBT des départements des Bouches-du-Rhône et du Var à une réunion le 5 mars dernier. Une trentaine de participants était présente pour une présentation globale du SNEG, une discussion autour du développement commercial de la région et sur les actions du SNEG, effectives et attendues. La réunion s'est tenue au New Hôtel à Marseille.

LE PACTE DU CACP4

CACP 4°

Aux côtés du commissariat et de la mairie d'arrondissement, le Collectif des Associations de Commerçants de Paris 4ème, présidé par Gérard Siad, par ailleurs président du SNEG, travaille à la mise en place d'un Pacte de Vigilance et de Citoyenneté. Objectif : renforcer les liens entre commerçants, riverains et autorités municipales pour une plus grande sécurité des biens et des personnes au sein de l'arrondissement. Le texte intégral de ce Pacte sera publié dans sa version définitive dans un prochain numéro de « Gayside ».

DÉBAT AU CGL

Gérard Siad, président, et Didier Tell, administrateur, ont participé en tant que principaux invités à un débat organisé par le CGL Paris autour de l'avenir du commerce gay et de sa capacité à s'adapter aux demandes du public, notamment dans leur dimension de socialité.

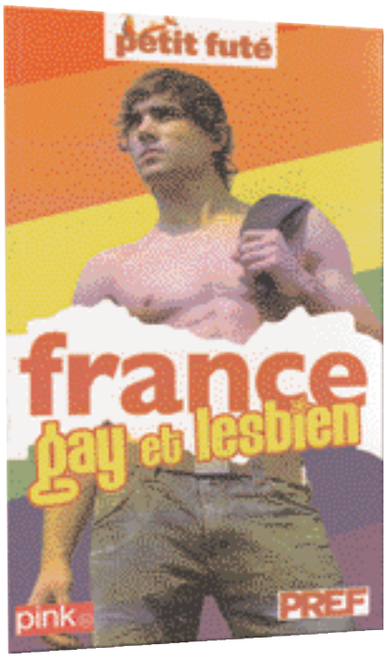

PETIT FUTÉ PRÉFACE SNEG

La 4ème édition du "Petit Futé France Gay & Lesbien" est parue début avril. Près de 400 pages d'informations pratiques pour voyager et sortir gay partout en France. Région par région, département par département, ville par ville et reprise en une section index, toutes les adresses des établissements : restaurants, discothèques, bars, saunas, ses sexclubs, sex shops, boutiques... sans oublier les lieux de drague et les associations. La préface de cette dernière édition est signée de Gérard Siad, président du SNEG.

VANNESTE ... ENCORE

Depuis sa condamnation en appel le 25 janvier dernier, le député Christian Vanneste persiste à tenir des propos injurieux à raison de l'orientation sexuelle, notamment dans le magazine gay « Nordik ». Le Procureur de la République de Lille, informé par Maître Caroline Mécary, a indiqué qu'il n'entendait pas poursuivre Christian Vanneste pour ces propos. Ayant cherché soutien auprès de l'église catholique, celui-ci semble estimer que sa condamnation lui donne désormais le droit de récidiver. Une certaine conception de la justice, d'autant que le député, en lice pour les élections législatives dans la 10ème circonscription du Nord sous étiquette du CNI, parti associé à l'UMP, porte plainte contre Jean-Luc Roméro, témoin aux procès en premier instance et en appel pour propos diffamatoires sur son blog, et refuse de payer au SNEG, SOS Homophobie et Act-Up, les amendes auxquelles il a été condamné. Les trois associations ont saisi un huissier pour une exécution forcée.

PARIS : ALERTE VIGILENCE

Un climat d'insécurité particulièrement inquiétant a été constaté à Paris fin mars dernier. En quelques jours, 21 cas de vols avérés ont été enregistrés. Le SNEG, en coopération avec la Préfecture de Police a relayé auprès des établissements un message d'alerte vigilance.

Reproduction du communiqué :

ALERTE À LA VIGILANCE ET APPEL A TEMOINS

Concernant un ou deux auteurs de vols par ruse par administration de substances vénéneuses

Cher adhérent,

Suite à un entretien téléphonique et une confirmation écrite de la Mission de Prévention et de Communication (MPC) de la Préfecture de Police de Paris, nous vous invitons à la plus grande vigilance et à informer votre clientèle.

21 cas de vols avérés ont été recensés ces derniers jours.

« L'auteur aborde les victimes dans les boîtes de nuit ou débits de boissons susceptibles d'être fréquentés par le milieu homosexuel ; il les fait boire sur place ou ailleurs. Peu après, la victime perd conscience et se réveille quelques heures plus tard, sans pouvoir se rappeler des événements de la nuit. La victime constate alors le vol d'objets ou d'effets lui appartenant, soit à son domicile soit sur elle-même.

Les victimes nous ont donné deux signalements :

* Un homme nord africain ou européen âgé de 30 à 40 ans, corpulence athlétique, cheveux courts bruns noirs, vêtu de noir, porteur de lunettes de type lunettes de ski, disant se nommer Zacharie.

* Un homme nord africain âgé de 25 à 30 ans, corpulence athlétique à forte, cheveux courts noirs, vêtu d'une doudoune large, disant se nommer Kader. »

Veuillez relayer l'information auprès de l'ensemble de votre personnel.
Pour tout témoignage ou nouveau cas, veuillez appeler la MPC : 01 40 29 22 08

Nous vous demandons de faire preuve des plus grandes vigilance et solidarité possibles vis-à-vis de vos clientèles. N'hésitez pas, au moindre doute, à nous contacter immédiatement, contacter immédiatement la MPC ou les services de Police de votre commissariat d'arrondissement ou de la BAC en horaires tardifs ».

SNEG Retrouvez tout le SNEG sur www.sneg.org
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay

LES DOSSIERS JURIDIQUES DU SNEG SYNDICAT

Le SNEG informe et assure la représentation de ses adhérents dans le cadre juridique. Les dossiers de ces derniers mois sont les suivants :

BAR - PARIS

Exposition de produits stupéfiants

Sur le point de refaire sa décoration, l'établissement souhaite reconstituer un commissariat avec notamment une section "pièces à conviction" où seraient exposés des échantillons factices de produits stupéfiants. Bien qu'axée sur le thème de la prévention, la mise en scène étant assortie de notices expliquant les dangers de ces substances et des documents du SNEG dans le cadre de la lutte contre les drogues, l'exploitant souhaite savoir si l'exposition de reproductions, même factices, de produits stupéfiants et autres drogues dans un établissement recevant du public est autorisée ou non quand elle est accompagnée des recommandations faisant état des risques et interdictions de consommation.

Le SNEG s'est tourné vers le commissariat d'arrondissement, la Brigade des Stupéfiants et la Mission Toxicomanie de la DASES de Paris. Ces trois interlocuteurs ont fourni une même réponse : « Toute représentation de drogues dans un établissement recevant du public est considérée comme une incitation à la consommation et donc interdite et répréhensible ».

***Le conseil de Maître Mécary *** : *Toute présentation des stupéfiants est susceptible de faire l'objet d'une qualification pénale de provocation à usage de stupéfiants. Mieux vaut s'abstenir.*

SAUNA - NORD NORMANDIE

Parution d'articles de presse

Ouvert depuis peu, l'établissement destiné à la seule clientèle gay reçoit la visite d'un journaliste local. Les exploitants lui indiquent qu'ils ne souhaitent pas communiquer sur leur lieu même à titre rédactionnel mais l'autorisent toutefois à le découvrir. Quelques jours plus tard, le journal fait l'objet d'un long article en première page, mentionnant en titre que l'établissement est exploité dans un local ayant appartenu, il y a de nombreuses années, à l'actuel maire de la ville. Utilisation politique ? Puis, il est fait de nouveau référence à l'établissement dans la rétrospective annuelle 2006 du même journal. Découvrant ces articles, un des propriétaires de l'immeuble mitoyen sur la façade duquel avait été apposée la plaque de l'établissement demande aux exploitants le retrait de celle-ci.

Si le journaliste n'a pas respecté la demande de confidentialité des exploitants qui lui avait été faite, le principe de la liberté d'expression ne pouvait le contraindre à ne pas publier ses articles. Le bailleur du lieu ayant solutionné l'apposition de la plaque extérieure de l'établissement à un emplacement lui appartenant effectivement, la parution des articles n'ayant eu aucune incidence sur son exploitation, les gérants ont préféré ne pas donner suite à l'affaire.

*Le conseil de Maître Mécary * : S'il est vrai que la liberté d'expression des journalistes ne peut être limitée par le simple vœu de confidentialité, la personne interviewée, il n'est pas interdit de solliciter un droit de réponse ; il suffit pour cela d'être mis en cause : il n'est pas nécessaire que la mise en cause le soit d'une façon négative. En l'espèce, le souhait manifeste de discrétion de l'établissement n'incitait pas à solliciter un droit de réponse qui n'aurait fait que relancer le débat en le portant sur la place publique.*

BOUTIQUE - NORD NORMANDIE

1/ Démission et succession du gérant

La boutique est exploitée par plusieurs associés. La gérante actuelle présente sa démission. Se posent alors les problèmes liés à la cession de ses parts, l'estimation de leur montant, le maintien de ses pouvoirs, le montant de la rémunération du nouveau gérant qui saisit le SNEG de ce dossier... Le seul élément fourni par l'adhérent est le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire visant à acter la démission du gérant, modifier les statuts, le fonctionnement et définir la rémunération de la gérance, déterminer les pouvoirs, lequel procès verbal est post daté, c'est-à-dire établi avant même que cette AGE ait eu lieu !

Face à ce dysfonctionnement, le SNEG invite l'adhérent à ne pas signer ce procès verbal et, pour une meilleure compréhension du dossier avant de l'adresser à son avocat conseil, lui demande la transmission des statuts d'origine et du contrat de bail. A suivre...

***Le conseil de Maître Mécary *** : *Voilà une histoire qui illustre les « joies » de la séparation des associés dans une SARL composée de trois associés. L'associé gérant entend démissionner de ses fonctions de gérant, ce qui nécessite, si le gérant est un gérant statutaire, une décision de l'AG avec une modification des statuts en vue d'acter la démission et nommer un remplaçant. Si l'associé démissionnaire souhaite ne plus faire partie de la société, il lui faut alors céder ses parts soit à l'un des associés, soit à un tiers, après que l'assemblée générale des associés ait agréé le futur nouvel associé. Quant à la valeur des parts sociales en capital, elle est fonction de la valeur de la société, la valorisation d'une société peut être différente selon les domaines d'activité. En cas de désaccord entre les associés sur la valorisation, il est toujours possible soit de désigner amiablement un expert qui effectuera l'évaluation soit de demander au tribunal de commerce la désignation d'un expert judiciaire aux mêmes fins. Dans ce dernier cas, il faut être vigilant aux coûts : en d'autres termes il faut que le jeu en vaille la chandelle.*

2/ Frais financiers

Le même exploitant fait parvenir au SNEG ses relevés bancaires de décembre 2006 et janvier 2007. De nombreux libellés font état de frais sur des prélèvements impayés, d'autres de paiements partiels, d'autres encore de commissions forfaitaires sur chèque refusé.

Le SNEG invite dans un premier temps l'exploitant à prendre connaissance du montant des tarifs pratiqués par son établissement bancaire en cas de prélèvement ou encore de chèque impayé en raison d'un manque d'approvisionnement du compte.

L'exploitant informe alors le SNEG qu'en vue de son ouverture en juillet 2006, le prêt consenti par l'établissement financier en avril 2006 n'a été versé sur son compte que très tardivement entre novembre et décembre 2006, d'où par manque de trésorerie, les paiements partiels, les chèques ou prélèvements impayés.

Le SNEG invite l'exploitant à reprendre son dossier de prêt et à nous le transmettre pour vérifier à quelle date il était convenu que son établissement débloque les fonds de son emprunt et parallèlement, si les mensualités de remboursements de celui-ci n'ont pas débuté avant leur mise à disposition. En cas de manquement de l'établissement financier au calendrier convenu, le SNEG se dit prêt à accompagner l'exploitant dans sa démarche de restitution des frais retenus.

***Le conseil de Maître Mécary *** : Les éléments communiqués sont totalement insuffisants pour un conseil précis. Toutefois, on ne peut que rappeler au bon sens : lorsque l'on s'engage vis-à-vis d'une banque ou de n'importe quel fournisseur, il n'est pas inutile de lire le contrat avant de le signer, de poser des questions sur ce que l'on ne comprend pas et le cas échéant de discuter les modalités.*

Bar - Sud Ouest

Transfert de fonds de commerce

L'adhérent qui nous saisit de ce dossier prévoit la reprise d'un bar gay. Il a signé un sous-seing à la mi-juillet 2006 pour la signature de l'acte définitif le 29 septembre 2006. Concernant le bail, les propriétaires se disent prêts à en refaire un nouveau, transmis par mail au notaire du preneur. Le 29 septembre 2006, le gérant vendeur décède juste 3 h avant le rendez vous chez ledit notaire. Hormis le problème lié à la recherche des héritiers pour finaliser la vente, les propriétaires ne sont plus d'accord pour intervenir dans l'acte de cession du fonds de commerce, la destination du local commercial ayant changé. Concrètement, la cuisine qui existait dans le local il y a 20 ans quand l'établissement était un bar brasserie est devenue depuis plus de 15 ans une backroom. Le repreneur lui, souhaite transformer le local, supprimer la backroom et maintenir un « coin d'intimité ». Au décès du gérant, un des propriétaires a visité le local et considéré l'activité « douteuse », la qualifiant de « bordel ». Au-delà du jugement présumé homophobe par l'adhérent, celui-ci interroge le SNEG. Les propriétaires ont-ils le droit de s'opposer à la vente ? Est-il obligé de se justifier sur l'usage qu'il veut faire du local ?

Face à la complexité de ce dossier, le SNEG s'est tourné parallèlement vers son avocat conseil, Maître Caroline Mécary et vers un notaire, Maître Philippe Polidori.

***Le conseil de Maître Mécary *** : En principe, une promesse de vente, vaut engagement de l'exploitant du fonds et de ses ayants droit à transmettre l'exploitation, sous généralement la condition suspensive de ce que le cessionnaire va se voir accorder le prêt permettant l'acquisition. L'acte n'ayant jamais été transmis, il n'a pu être vérifié l'existence de la clause engageant les héritiers. Quant aux droits et devoirs du bailleur dans l'hypothèse d'une cession du fonds, ils dépendent des conditions du bail (non communiqué). Dans la quasi totalité des cas, les contrats de baux prévoient la cession du bail en cas de cession du fonds, sous réserve que le bailleur soit appelé à l'acte soit que l'acte de cession lui soit notifié afin que la cession lui soit opposable. Cela étant le cédant et donc le cessionnaire doivent respecter la destination du bail : à défaut le bail peut être résilié. Dans le dossier ci dessus évoqué, le cessionnaire aurait pu contraindre les ayants droits du cédant à signer l'acte définitif, mais il aurait dû se conformer dans la reprise de l'exploitation à la destination du bail. Le futur cessionnaire avait les moyens juridiques de réaliser l'opération, mais il n'a pas souhaité s'engager dans un rapport de force avec le bailleur (le bailleur aurait du assigner l'exploitant pour demander la résiliation du bail et rapporter la preuve d'une exploitation non conforme).*

Le conseil de Maître Philippe Polidori * : il y a deux problèmes qui ne peuvent être résolus qu'à la lecture du bail commercial dont il s'agit. Concernant l'intervention du bailleur, celle-ci n'est pas obligatoire dans la plupart des cas. Il suffit d'entrer en contact avec lui, et s'il n'intervient pas à l'acte, lui signifier par voie d'huissier la cession. Par contre, il convient de vérifier les dates et délais du bail. Si celui-ci arrive à échéance, se pose le problème de son renouvellement. Si le bailleur ne renouvelle pas, il doit payer l'indemnité d'éviction (valeur du fonds + frais de déménagement) à moins qu'il ne justifie d'un motif sérieux et légitime. Il convient ici de vérifier si les travaux réalisés sans l'accord des propriétaires sont constitutifs d'un tel grief. A ce niveau, le dossier est en phase précontentieuse et donc plus du ressort d'un avocat que d'un notaire, si le preneur est vraiment résolu à exploiter ce local précisément, quitte à avoir un bailleur homophobe !*

Ayant eu connaissance des avis conjoints de l'avocat et du notaire, le contentieux étant trop lourd avant même la signature du bail, les délais pour aboutir à une solution favorable s'avérant trop longs et la perspective d'un propriétaire homophobe ne pouvant rien augurer de bon pour la suite, l'adhérent a opté, à regret, pour la prise d'un autre local voisin, actuellement en travaux, qui doit ouvrir fin juin et sera affilié au SNEG.

Restaurant - Paris

1/ Vidéosurveillance

L'exploitant s'est vu dérober une importante somme d'argent. Sans effraction sur le lieu, le vol pourrait être le fait d'un des salariés. L'exploitant demande des informations sur l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Le SNEG lui adresse la fiche juridique sur le thème de la vidéosurveillance disponible sur www.sneg.org.

2/ Dépistage toxicomanie du personnel

Présumant que le vol a été motivé pour l'achat de drogues, l'exploitant questionne le SNEG. Peut-on et, si oui, comment et par qui faire pratiquer sur l'ensemble des salariés d'une entreprise un test de dépistage de toxicomanie ? L'employeur a t-il connaissance des résultats de ces tests ? Peut-on entamer une procédure d'avertissement, voire de licenciement pour les personnels avérés positifs ?

Pour informer, conquérir et fidéliser des clients
Générez des revenus & rentabilisez vos contacts téléphoniques
Contactez nous 01 53 36 24 46
www.numeros-stars.fr
Mise à disposition de numéros Audiotel / Développement de Service Vocaux Interactifs / SMS+

Le SNEG s'est tourné vers Maître Mécary pour la rédaction d'une fiche juridique sur le thème du dépistage de la toxicomanie dans l'entreprise, désormais disponible sur www.sneg.org

3/ Consommation d'alcool sur le lieu de travail

Enfin, ayant constaté une consommation d'alcool parfois importante de la part de certains de ses salariés sur leur lieu de travail et pendant leurs heures de service, l'exploitant questionne le SNEG sur la règlementation en la matière.

Le SNEG s'est tourné vers Maître Mécary pour la rédaction d'une fiche juridique sur le thème de la consommation d'alcool sur le lieu de travail, désormais disponible sur www.sneg.org

Bar - Paris

Avertissement préfectoral

Un samedi à 5 h du matin, les services de police interviennent aux abords de l'établissement pour faire cesser une bagarre mettant en scène une trentaine de personnes. L'enquête autour de ces faits permet d'établir que le commerce ne dispose pas d'un dispositif de sécurité ayant permis de mettre terme à la rixe et par ailleurs, qu'il est resté ouvert au-delà de 2 h du matin alors qu'il ne dispose pas de dérogation d'ouverture tardive ni d'autorisation exceptionnelle pour ce jour-là. Implanté à proximité d'une école, l'établissement a fait l'objet d'une instance devant le tribunal pour l'achat d'une licence exploitée dans une zone protégée *(voir « Gayside » n° 2, page 11)*. Une telle implantation ne permet pas, sauf très rare exception, la délivrance d'une autorisation de nuit mais l'établissement est resté ouvert pour des raisons économiques. Les services de police proposent qu'un avertissement soit adressé à l'établissement qui dispose de 8 jours pour présenter ses observations par écrit ou lors d'un rendez-vous en Préfecture de Police.

Le SNEG propose à l'adhérent de l'accompagner lors de son rendez-vous de procédure contradictoire en Préfecture de Police. Concernant la bagarre en extérieur, elle exige que soit entièrement réorganisé un service de sécurité professionnalisé. Concernant les horaires d'exploitation, elle exige le respect de la fermeture à 2 h à défaut de disposer d'une dérogation dont l'établissement peut tout de même faire la demande. Au regard de l'absence d'antécédent en terme de trouble à l'ordre public, la bagarre en extérieur est sanctionnée par la délivrance de l'avertissement, seule l'absence d'antécédent en terme de trouble à l'ordre public permet à l'établissement de n'être pas sanctionné par une fermeture administrative.

***Le conseil du SNEG** : la sécurité d'un établissement doit être exercée par des personnels professionnalisés et en aucun cas par des clients improvisant dans ce rôle. Toute implantation de licence est soumise au régime déclaratif auprès de la Préfecture de Police, après quoi le Parquet vérifie qu'il n'existe pas d'élément constituant l'existence d'une zone protégée. Aussi, en cas d'achat de licence, il convient de prendre préalablement contact avec le Parquet pour s'assurer de cette absence de zone protégée. Les horaires d'ouverture et de fermeture tels que définis par arrêté préfectoral doivent être scrupuleusement respectés. Toute ouverture tardive doit faire l'objet, à titre exceptionnel ou de dérogation, d'une autorisation.*

Discothèque - Rhône Alpes Auvergne

Fermeture administrative

Début janvier 2007, l'exploitant reçoit de la Préfecture un courrier relatif à une série d'infractions relevées par les services de gendarmerie tout au long de 2006 et, plus particulièrement, entre février et mai. Une procédure de fermeture administrative est enclenchée, l'exploitant pouvant faire valoir ses explications sous quinzaine. N'ayant aucun élément relatif aux infractions évoquées, n'ayant reçu qu'une convocation, sans suite, en 2006, l'exploitant conteste partie des infractions qui lui sont reprochées.

Le SNEG se tourne vers Maître Mécary dans le cadre de ce dossier. Elle conseille à l'adhérent et à son avocat de se faire transmettre dans les meilleurs délais les pièces justificatives des infractions constatées par la gendarmerie. L'administration est dans l'obligation légale de les lui fournir. Un des points d'infraction concernant la présence de mineurs, Maître Mécary confirme que l'accès aux mineurs est totalement interdit dans les discothèques. Elle met à disposition une fiche juridique complète sur l'accès des mineurs dans les débits de boissons , commerces ou lieux publics et la délivrance de boissons autorisées, désormais disponible sur www.sneg.org. Entendu en Préfecture fin janvier en présence de son avocat, l'établissement fait l'objet d'une fermeture administrative pour deux mois contre trois mois demandés par les services de gendarmerie.

Reprenant contact avec l'adhérent, celui-ci questionne le SNEG. Au moment de la réouverture de l'établissement, celui-ci dispose t-il encore de la dérogation d'ouverture de nuit dont il bénéficiait pour encore plus d'un an. Renseignements pris, il apparaît qu'une autorisation de nuit permanente n'est pas remise en cause au motif d'une fermeture administrative. Une autorisation de nuit temporaire peut être suspendue, devant faire l'objet d'une nouvelle demande en vue du jour de la réouverture. A défaut, faute d'être explicitement mentionnée dans l'arrêté de fermeture administrative, l'autorisation d'ouverture de nuit est maintenue jusqu'à son échéance prévue au moment de sa délivrance. L'autorisation d'ouverture de nuit faisant l'objet d'une décision spécifique, une autre décision spécifique contraire doit être adressée à l'exploitant pour sa suspension ou annulation.

Sauna - Rhône Alpes Auvergne

Clause de destination de bail commercial

L'exploitant est titulaire d'un bail commercial de neuf ans depuis mai 2005. En mai 2006, le bailleur conteste la destination de celui-ci. Libellé à l'exploitation de « sauna, spa, hammam, soins esthétiques, vente de produits dérivés, boissons non alcoolisées et restauration rapide », il reproche au preneur, après avoir visité le site Internet de

POUR CEUX ET CELLES QUI S'INTERROGENT SUR LEUR ORIENTATION SEXUELLE OU LEUR IDENTITÉ DE GENRE
LIGNE/AZUR 0810/20/30/40*
lundi, mercredi, vendredi de 14h à 19h
mardi et jeudi de 17h à 22h WWW.LIGNEAZUR.ORG
appel/anonyme
* prix d'une communication locale, quel que soit le lieu d'appel

l'établissement, l'activité de « club de rencontres » qu'il juge « illicite ». Par voie d'huissier, il adresse un commandement visant à se conformer à l'activité telle que définie dans le bail et, un mois de loyer restant dû, il invoque la clause résolutoire pour justifier de plein droit la résiliation du bail. L'exploitant informe le SNEG qu'au-delà de l'activité et de ce mois de loyer impayé, le bailleur agit de la sorte suite à la contestation qu'il a faite du montant de certaines charges locatives qui devraient être supportées selon lui par le propriétaire. La résiliation du bail avait été déjà évoquée une première fois en février 2006 pour non paiement de certaines charges qui, une fois réglées, avaient donné lieu à l'interruption de la procédure aujourd'hui réengagée. L'exploitant, bien que disposant de son propre avocat, questionne le SNEG sur la clause de destination du bail. Par ailleurs en grosse difficulté financière, il demande si une procédure de dépôt de bilan permettrait de mettre un terme à une assignation prévue devant le Tribunal de Grande Instance le 15 mars 2007.

Le SNEG s'est tourné vers Maître Mécary pour l'analyse de ce dossier. Obligation est faite au locataire de respecter la destination du bail, sous peine de donner au bailleur un moyen de résilier le contrat de location sans aucune indemnité d'éviction. Aussi, il revient à l'exploitant de communiquer un quelconque élément contrecarrant l'information du bailleur. Concernant la cessation de paiements, débouchant sur une procédure de redressement judiciaire, elle ne ferait que retarder l'assignation devant le TGI, dans la mesure où, pour être opposable, il conviendrait que l'administrateur désigné par le Tribunal de Commerce soit attrait dans la cause.

Finalement, l'exploitation choisit l'option du dépôt de bilan, libère les lieux et fait procéder à la vente eux enchères de ses installations.

Le conseil de Maître Mécary * *: ce dossier met en relief l'importance du respect de la destination du bail sous peine de voir celui-ci résilié, sans aucune indemnité d'éviction. N'hésitez pas à prendre conseil lorsque vous vous portez acquéreur d'un fonds de commerce. Par ailleurs en cas de litige pour non paiement des loyers, une déclaration d'état de cessation des paiements suspend les procédures en cours, mais le tribunal qui ouvre la procédure de redressement judiciaire désigne un mandataire, dont le premier travail consiste à analyser la situation afin de voir quelles sont les possibilités de redressement. Si elles existent, il faudra trouver un accord avec le bailleur pour que l'exploitation puisse se poursuivre.*

SAUNA - NORD NORMANDIE

Frais de renouvellement de bail

L'exploitation vient de voir son bail commercial renouvelé. A réception de celui-ci, il constate que les frais et honoraires de cet acte lui sont facturés. Or, il pense ne pas être redevable de ces frais, le nouveau bail étant la continuité du précédent pour le même commerce.

A la lecture du bail d'origine, le SNEG découvre la clause relative aux frais : « Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, y compris le coût d'une copie exécutoire pour le bailleur, sont supportés et acquittés par le preneur ainsi qu'il s'y oblige ». Transmis à Maître Mécary, celle-ci fait la même analyse du dossier : la signature du contrat de bail vaut accord des honoraires relatifs à la rédaction de ce nouveau bail quand bien même celui-ci ne serait que la continuité du précédent. Elle suggère toutefois à l'adhérent de contester le montant des honoraires à hauteur de 50 %, ceux-ci n'ayant jamais été communiqués préalablement et, l'acte en tant que renouvellement à l'identique donc simple n'ayant pas été compliqué à réaliser.

DISCOTHÈQUE - NORD NORMANDIE

1/ Discrimination à l'entrée

L'exploitant questionne le SNEG sur la question de la discrimination à l'entrée des établissements gays et lesbiens quand ceux-ci refusent le droit d'entrée à la clientèle hétérosexuelle.

Le SNEG lui répond que la législation en terme de discriminations protège certaines catégories de personnes à raison de différents critères (origine, sexe, orientation sexuelle handicap, etc.) Aussi, en vertu de l'orientation commerciale de l'établissement, désignant un public visé, en l'occurrence gay et lesbien, celui-ci peut refuser, moyennant une explication motivée et courtoise de préférence, l'accès à une clientèle hétérosexuelle.

Le conseil de Maître Mécary * *: en principe tout refus de service (le refus d'entrée dans un établissement est une refus de service) fondé sur l'un des critères prohibé par la loi est interdit (art 225-1 et 225-2 du code pénal). L'orientation sexuelle est l'un des critères sur lesquels on ne peut fonder un refus de service. Donc en principe, un établissement gay n'est pas en droit de refuser son entrée à une personne au motif de son hétérosexualité. En pratique, il est toléré que les établissements gays puissent «inviter » les personnes hétérosexuelles à ne pas entrer dans le lieu, mais il n'est pas impossible que dans un jour prochain, une association bien intentionnée mettra en oeuvre un testing à l'entrée d'un établissement gay afin de stigmatiser la situation...*

2/ Licenciement de salarié

L'exploitant questionne ensuite le SNEG sur la capacité à licencier un salarié, le physionomiste du club, au motif d'homophobie.

Grosse surprise pour le SNEG d'apprendre qu'un des salariés d'un établissement affilié au SNEG puise être licencié au motif d'homophobie.

Le conseil de Maître Mécary * *: un employeur peut licencier pour cause réelle et sérieuse un salarié dont le comportement est contraire aux prescriptions légales : ainsi un salarié d'un établissement gay qui tiendrait des propos homophobes ou aurait un comportement contraire aux lois peut faire l'objet d'un licenciement pour cause réelle et sérieuse. Bien évidemment il appartiendra à l'employeur de justifier du motif qu'il invoque s'il ne veut pas que le Conseil des prud'hommes « invalide » la rupture du contrat de travail.*

SEX SHOP - CENTRE

1/ Concurrence commerciale

L'exploitante tient un sex shop en centre-ville qu'elle exploitait avec son mari. Séparé, le divorce devant être prononcé ne l'ayant pas été, son mari a ouvert dans la même ville, non loin de là, un autre sex shop, lui aussi, adhérent au SNEG. Question de l'exploitante : son époux dont elle est séparée a t-il le droit de pratiquer cette concurrence ?

Face à cette délicate situation, d'un adhérent mettant en cause un second, pour conserver toute impartialité et ne se prononcer que sur l'aspect réglementaire, le SNEG se tourne pour cette question vers Maître Caroline Mécary.

***Le conseil de Maître Mécary *** *: Aucun document n'ayant été communiqué on analysera cette situation selon le droit commun. Tout d'abord la qualité d'époux n'impose en aucune manière en cas de séparation de fait, une obligation de non concurrence de l'un vis-à-vis de l'autre. Ensuite, l'obligation de non concurrence résulte le plus souvent d'un contrat de travail : elle pèse sur un salarié. Pour être valide, elle doit être circonscrite dans le temps, l'espace et l'activité et faire l'objet d'une contrepartie financière. Enfin, la concurrence peut être déloyale d'une façon plus générale si certains des comportement sont démontrés (utilisation du fichier, dénigrement de l'autre, etc.) mais encore faudra t-il rapporter la preuve du préjudice subi.*

2/ Publicité comparative

Dans les publicités au titre desquelles il procède à des achats d'espace dans la presse locale, l'exploitant du nouveau sex shop reprend les slogans commerciaux et fait même une comparaison en terme de prix, de qualité ou encore d'accueil avec l'établissement de notre autre adhérent. Question de l'exploitante : en a t-il le droit ?

Dans un même souci d'impartialité et pour une interprétation strictement réglementaire, le SNEG soumet cette autre question à Maître Mécary.

***Le conseil de Maître Mécary *** *: longtemps interdite, la publicité comparative est aujourd'hui possible, tout en étant très encadrée car tous les coups ne sont pas permis.*
C'est l'article L.121-8 du Code de la consommation qui la définie comme « Toute publicité qui met en comparaison des biens ou services en identifiant, implicitement ou explicitement, un concurrent ou des biens ou services offerts par un concurrent n'est licite que si :

1º Elle n'est pas trompeuse ou de nature à induire en erreur ;

2º Elle porte sur des biens ou services répondant aux mêmes besoins ou ayant le même objectif ;

3º Elle compare objectivement une ou plusieurs caractéristiques essentielles, pertinentes, vérifiables et représentatives de ces biens ou services, dont le prix peut faire partie.

Toute publicité comparative faisant référence à une offre spéciale doit mentionner clairement les dates de disponibilité des biens ou services offerts, le cas échéant la limitation de l'offre à concurrence des stocks disponibles et les conditions spécifiques applicables ».
L'article L121-9 du même code précise que : « La publicité comparative ne peut :

1º Tirer indûment profit de la notoriété attachée à une marque de fabrique, de commerce ou de service, à un nom commercial, à d'autres signes distinctifs d'un concurrent ou à l'appellation d'origine ainsi qu'à l'indication géographique protégée d'un produit concurrent ;

2º Entraîner le discrédit ou le dénigrement des marques, noms commerciaux, autres signes distinctifs, biens, services, activité ou situation d'un concurrent ;

3º Engendrer de confusion entre l'annonceur et un concurrent ou entre les marques, noms commerciaux, autres signes distinctifs, biens ou services de l'annonceur et ceux d'un concurrent ;

4º Présenter des biens ou des services comme une imitation ou une reproduction d'un bien ou d'un service bénéficiant d'une marque ou d'un nom commercial protégé »

Elle ne peut se faire n'importe comment, l'article L.121-12 dispose que « L'annonceur pour le compte duquel la publicité définie aux articles L.121-8 et L.121-9 est diffusée doit être en mesure de prouver l'exactitude des ses allégations, indications ou présentations. Avant toute diffusion, il communique l'annonce comparative aux professionnels visés (...) ».

Les articles L.121-11 et L.121-12 imposent des conditions de formes très strictes puisque, outre le fait que l'annonceur doit communiquer préalablement le message comparatif aux concurrents visés, de nombreux supports sont exclus (emballages, factures, titres de transport, billets d'accès à des spectacles, etc).

Enfin, il existe des interdictions formelles pour les publicités comparatives portant sur des opérations commerciales nécessitant une autorisation administrative : ventes au déballage, soldes, foires, salons, ouvertures le dimanche, etc.

Bar - Nord Normandie

Second avertissement avant fermeture administrative

Par courrier début mars de la Préfecture, l'exploitant reçoit un courrier l'informant de l'interpellation d'un automobiliste en état d'ivresse. Celui-ci, au sortir de cellule de dégrisement, indique avoir consommé de l'alcool dans cet établissement. Ayant fait l'objet d'un avertissement il y a un an pour non respect des horaires d'ouverture et non affichage des prix, l'exploitant reçoit un ultime avertissement avant fermeture administrative.

Le SNEG ne peut intervenir, au-delà de la prescription, sur le sujet du premier avertissement qui relève effectivement du non respect de la réglementation. En revanche, sur le second avertissement qui vient d'être délivré, il propose à l'adhérent de le contester auprès des services de la Préfecture. Signataire de la Charte de la Vie Nocturne de sa ville, divers articles de celle-ci prévoient l'information, la médiation et l'assistance des pouvoirs publics notamment dans la lutte contre l'alcoolémie. Or, sur ce fait précis, les procédures prévues par la Charte dont il est signataire semblent n'avoir pas été mises en place. Dans un premier temps, l'exploitant a choisi un délai de réflexion et d'observation des événements à venir dans les prochaines semaines.

***Le conseil de Maître Mécary *** *: ce dossier illustre toute la difficulté des exploitants face à la réglementation qui est de plus en plus complexe, contraignante voire étouffante. Dans tous les cas, il est nécessaire de ne pas laisser une « accusation » être portée sans répondre : il faut porter à la connaissance de l'administration le point de vue de l'exploitant, En outre, ici, il convient d'attirer l'attention de la préfecture sur la non mise en œuvre de la charte de la vie nocturne et actionner tous les relais pour que les engagements pris par tous les signataires soient respectés. Enfin, l'exploitant ne doit pas oublier que sur le plan judiciaire, il est très difficile d'obtenir du juge administratif l'annulation d'une décision de fermeture administrative.*

**Maître Caroline Mécary est l'avocat référent du SNEG, avocate au Barreau de Paris, membre du Conseil de l'ordre.*
***Maître Philippe Polidori est Notaire Diplômé d'Etudes Approfondies en Droit Privé des Contrats.*

Entretien : Patrick Dupuy
Fondateur de Wap'n Gay

Partenaire Officiel du SNEG, Patrick Dupuy est l'homme clé de Wap'n Gay. Où que vous le rencontriez, il est toujours le téléphone à la main. Quoi de plus normal au regard de son produit, innovation technologique en passe de compléter, voire dépasser, l'information offerte par la presse papier ou l'Internet.

Propos recueillis par Rémi Calmon

Patrick Dupuy, qui êtes-vous et quel à été votre parcours avant Wap'n Gay ?

J'ai grandi gentiment dans le Sud Ouest de la France jusqu'aux années lycée, l'internat dans une petite ville des Pyrénées, à l'abri de tout, loin de toute culture gay... Comme beaucoup de mecs de ma génération c'est grâce à « Têtu » et bien tardivement que j'ai découvert que l'on pouvait librement assumer d'être gay et que j'ai poussé un jour la porte d'un bar gay ... Professionnellement, c'est tout naturellement que je me suis dirigé vers le social dans un premier temps, puis vers les métiers de la communication. Créateur, j'ai toujours été à l'origine de mes propres emplois : un centre socioculturel en 1994, un cyberbus (le premier mondial) en 1997, une agence de communication évènementielle pour centres commerciaux, une société de marketing direct et relationnel par SMS... des hauts, des bas, des leçons de vie en tout cas... Et aujourd'hui, Wap'n Gay !

Alors justement, Wap'n Gay, c'est quoi ?

Wap'n Gay est avant tout un city guide pratique à destination des gays qui voyagent ou qui, par leur métier, sont amenés à beaucoup de mobilité. Il est disponible sur les téléphones mobiles. Non surtaxé, ce service est pour la majorité des abonnements accessible sans surcoût de connexions. De fait, depuis peu nous constatons qu'il est également utilisé par beaucoup en local : consultations des pages programmation / agenda des établissements, news...

Pourquoi un nouveau city guide gay ?

Je pense avoir identifié un besoin bien réel tant pour l'utilisateur que pour le commerçant et la réponse Wap'n Gay me semble pertinente : pratique, petit, discret, animé, les avantages pour l'utilisateur sont multiples et de tout ordre à en croire les statistiques de connexions qui sont d'ailleurs disponibles sur le site web. Tous les jours, de nouveaux gays ont le réflexe Wap'n Gay avant de sortir ou dans leurs déplacements ...
Au-delà de ces considérations, regardons du côté des commerçants. Wap'n Gay, de par son modèle économique a été vite rentable. Il suppose peu d'imprimerie et de charges fixes. Il permet aux commerces, grands et petits, une visibilité locale, régionale, nationale et bientôt européenne pour un coût très inférieur à la presse traditionnelle. L'avantage n'est pas des moindres quand on sait que la viabilité d'un sauna, d'un bar ou d'un club provincial passe par une communication dans une zone de chalandise de l'ordre d'une région. Une communication nécessaire mais pour laquelle on dispose de peu d'outils ou pour certains médias de tarifs bien trop dissuasifs qui ne facilitent pas la tâche. Beaucoup de magazines et guides gratuits locaux ont rencontré des difficultés, voire pire, ont disparu. Cette presse est pourtant indispensable tant pour notre culture, notre devoir de mémoire et notre information que pour nos commerçants.
Quoiqu'on en dise ou pense, en province, beaucoup d'établissements ferment les uns après les autres... Et dans les régions où il n'y a pas de guide ou magazine gay régional, le phénomène est encore plus inquiétant. Où boire un verre à Limoges aujourd'hui quand quatre bars se partageaient une clientèle locale et de passage bien existante il y a encore trois ans ?

Je me fais l'avocat du diable : à quoi bon Wap'n Gay quand il y a Internet ?

Internet est un outil pratique pour qui à l'habitude de préparer son séjour avant de partir, il est donc nécessaire pour le commerçant d'y être présent. Mais quelle jungle pour l'utilisateur ! Après avoir utilisé trois moteurs de recherche, on finit par trouver le site du bar de Mont de Marsan qui en réalité se révélera fermé depuis deux ans... L'actualisation des guides est un vrai problème car si tout le monde souhaite être référencé à l'ouverture de son établissement, quel commerce arrête son site ou prévient les médias lorsqu'il arrête son activité ? Et puis, nos modes de vies changent, nos habitudes de consommation nous conduisent à toujours plus de spontanéité dans nos déplacements comme dans nos sorties. On ne se promène pas toujours avec son PC alors qu'on a tous un mobile dans la poche... Quel confort depuis l'autoroute ou le TGV, à l'hôtel ou au resto, que d'avoir accès depuis son téléphone

SNEG
Votre annonce dans gayside
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay
Contacts : 01 44 59 81 01
partenariats@sneg.org

via un seul et même portail à toutes les infos gay de la ville, à la présentation des établissements en images ou en vidéo, à leur programmation, de pouvoir afficher le plan pour y aller ! Wap'n Gay à entrepris un challenge sur l'Internet mobile que peu ont réussi sur le web : héberger la grande majorité des sites des établissements gays et friendly.

Et les flyers ?

Là, sans vouloir me poser en donneur de leçons, j'en appelle à notre conscience collective, à notre responsabilité. Notre communauté a d'ailleurs, à bien des occasions par le passé, su montrer l'exemple. Le réchauffement de la planète n'est pas un projet de quelques scientifiques fous, il est une réalité d'aujourd'hui. Combien de forêts allons-nous encore détruire pour que s'entassent nos créations pseudo artistiques sensées faire vivre nos commerçants ? Il me semble qu'il existe, au moins dans les grands centres urbains, d'autres moyens bien plus efficaces pour fidéliser une clientèle (SMS, emailing...) ou en capter une nouvelle (presse, radios, web...). Sur Wap'n Gay, un commerçant peut, sous 48 h, actualiser son agenda... D'ailleurs, pour Paris, grosse utilisatrice de support flyer, un commerçant qui s'engage à ne plus en produire se verra offrir une remise de 40 % sur sa présentation et pourra l'actualiser autant de fois qu'il le désire !

Au-delà du bouche à oreille qui fonctionne très bien, quelle est votre stratégie pour faire connaître ce guide ?

Pour commencer, il faut bien comprendre que Wap'n Gay est une aventure collective. Les premiers commerçants m'ont fait confiance sur les seuls avantages du média... Pratique, discret, accessible partout en tout instant, ce média permet de présenter intégralement son établissement en image avec des options inédites comme par exemple la géo localisation. C'est donc en premier lieu ces avantages auxquels ils ont cru. Et c'est alors naturellement qu'ils en font la promotion. Et c'est parce qu'ils sont une grande majorité à y avoir cru et donc à en faire la promo que cela profite à tous ...

Il existe toutefois une stratégie maison. En effet, parce que chaque utilisateur « teste » d'abord notre crédibilité en visitant les pages concernant sa propre région nous évitons de communiquer avant qu'une majorité d'établissements n'y soit représentée. Lorsqu'une région est suffisamment couverte, nous communiquons sur tous les supports disponibles en achetant des espaces publicitaires sur les magazines régionaux, en diffusant des emails (merci Citégay), des vidéos dans les bars et les discothèques, nous mettons à disposition des établissements des cartes format carte de visite qui expliquent le service, lesquels établissements jouent le jeu en nous permettant également de communiquer sur leurs sites web, écrans plasmas...

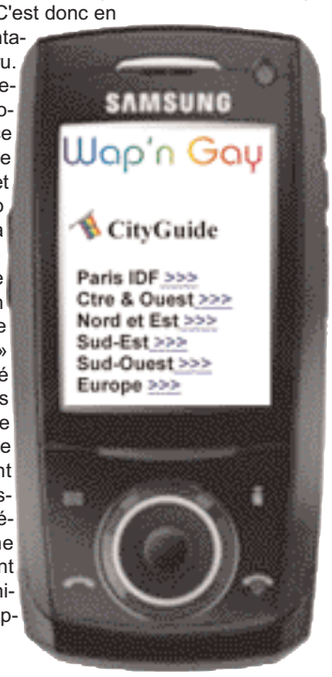

Des animations sont également prévues, et nous sommes en train de négocier des échanges de visibilité avec quelques médias nationaux. Pour ces derniers, il faudra attendre que l'ensemble de la métropole soit disponible sur Wap'n Gay. Encore une foi, un utilisateur non convaincu dès sa première visite ne reviendra plus jamais. Cette stratégie paye, nous avons 63% de récurrence.

A ce jour, où en êtes-vous de la couverture ?

Pour le sud, le sud-ouest, le sud-est, le centre et l'ouest, Wap'n Gay est très complet. Merci aux premiers établissements qui nous ont fait confiance et plus particulièrement JP et Laurent du BHV à Bordeaux chez qui j'ai toujours testé mes idées, Olivier et Angelo du Kléo, Marc du Pharaon à Toulouse, les garçons du Klub à Nice, Patrice de l'Aqua à Nantes et tout ceux qui nous ont fait un super accueil et que je ne peux pas citer car la liste est longue... J'en profite pour signaler ici que tous les établissements qui ont choisi dès le début de nous faire confiance, de nous soutenir en choisissant d'être référencés en toutes options, verront leur participation financière annuelle plafonnée pour trois ans quelle que soit notre croissance ...

Paris est un gros challenge. Je remercie d'ailleurs le SNEG, Nadine du 3W Kfé, les garçons de l'Impact. Il reste encore beaucoup de travail mais c'est très encourageant.

Nous progressons vers le nord, Lyon est bouclé à ce jour, nous devrions couvrir l'hexagone au début de l'été.

Une équipe de Professionnels de la Sécurité
Thor Sécurité
Prestations de Sécurité
Sécurité & Evénementiel
Déplacements France
Thor Sécurité
N°Indigo 0 820 00 00 16
0,118 € TTC / MN

Et après ?

L'Europe, puis après, il sera temps de communiquer partout, d'actualiser, de satisfaire ...

A propos d'actualisation, nous évoquions plus tôt les établissements qui arrêtent leur activité et n'en informent pas toujours. Comment actualisez vous le city guide ?

On y a pensé effectivement. Il est insupportable de se rendre à une adresse fournie par un guide et d'y trouver porte close. Par défaut, pour les villes que nous n'avons pas encore visitées, toutes les adresses glanées sur le web sont inscrites. Après notre passage, ne subsistent que celles réellement en activité. Par ailleurs, mon numéro de mobile personnel est disponible sur de nombreuses pages du guide et sur notre web, des liens pour signaler l'ouverture ou la fermeture des établissements sont également disponibles. Enfin, les établissements qui ne fournissent pas de programmation sont référencés à condition de nous fournir une adresse mail ou un numéro de mobile valide afin que nous puissions leur envoyer un message d'actualisation. J'en profite pour leur rappeler qu'il ne coûte que 9 cents de nous répondre « Tout va bien ... » L'économie ainsi réalisée nous permet de maintenir des tarifs de présentation intéressants.

A ce propos, quels sont les tarifs de référencements sur Wap'n Gay ?

Pour 30 € par an, le commerçant réserve le haut de page avec son nom d'enseigne, son adresse et son numéro de téléphone. Pour 200 € par an, on ajoute une photo ou un logo ainsi que le lien vers la carte et la géolocalisation. Enfin pour 600 €, et toujours pour une année, l'établissement est présenté avec un nombre de page illimité (visite, staff, photos, programmation...) avec autant de mises à jour que nécessaire. On peut être référencé gratuitement sans option pour peu qu'on soit annonceur au moins une fois par an sur un quelconque support gay et lesbien.

Encore une question pratique, comment accède t-on à Wap'n Gay ?

Pour les néophytes : on ouvre la page d'accueil wap de son opérateur, avant de cliquer sur quoi que ce soit, on active « option », dans le menu qui apparaît sur la plupart des mobiles on trouvera l'option « signet » ou « favoris » ou « entrer url ». On choisit cette option puis « nouveau » et enfin il suffit de taper l'url www.wapngay.com. Pour les initiés ils sauront rentrer l'url dans leurs favoris sans passer par l'ouverture d'une page wap...

Des projets, des perspectives pour l'avenir ?

Que oui ! Plusieurs options sont en cours de finalisation. Nous avons déjà des accros Wap'n Gay, nous allons leur proposer un abonnement qui leur permettra en activant à moments choisis une option de géo localisation, de recevoir des SMS de bienvenue ainsi que des messages de programmation des établissements des villes visitées. Nous allons également proposer aux établissements des disques bluetooth permettant aux clients de télécharger musiques et utilitaires de chat gratuits et locaux. A suivre ...
Et puis, il y a l'Europe... Une équipe est déjà à l'œuvre en Espagne, une autre prépare l'Allemagne, un service équivalent existe en Italie et nous sommes en négociation pour partager notre contenu. Nous recherchons une équipe pour l'Angleterre et une autre pour la Belgique. A bon entendeur ...

Tout ceci vous fait beaucoup voyager, cela doit être passionnant ?

C'est le mot juste, pas une ville sans sa particularité, sans sa surprise, des commerçants toujours accueillants et réceptifs, des anecdotes à en écrire un livre...

Juste comme ça, selon vous, le top des villes gay et friendly en province ?

Lyon, Nice, Toulouse, Nantes en proportionnalité établissements / population ainsi que pour leur accueil, mais c'est une question difficile... Beaucoup de villes sont très surprenantes, pour n'en citer qu'une, Marseille, où j'ai du apprendre à être discret dans mon look mais c'est la seule ville où je me suis fait carrément draguer cash en pleine rue, en plein après-midi !

Pour conclure, vous nous apportez là la preuve qu'il est encore possible de créer en France ?

C'est possible. Comme le disait Henri Maurel dans le premier « Gayside », je crois qu'il faut réellement innover, la technologie de demain est là, il suffit de lui donner du contenu. Pour Wap'n Gay, c'était facile. La plupart d'entre nous avons un mobile de dernière génération, mais... après avoir pris trois photos avec, plus rien à lui faire faire ... Wap'n Gay donne une vraie utilité secondaire à ce concentré de technologie, cet accessoire de mode, de socialisation qu'est le mobile. Wap'n Gay apporte par ailleurs une vraie alternative aux commerçants pour informer, capter une clientèle de passage sur un support accessible partout, discret... Tout le monde y trouve son compte. C'est merveilleux, c'est en tout cas une belle aventure.

Ligne de vie
0 810 037 037
www.lignedevie.org
DU LUNDI AU VENDREDI DE 17H À 21H
Accompagnement et suivi des personnes atteintes par le VIH, les hépatites et les cancers ainsi que leur proches.

Entretien : BERNARD RAYNAL

PROPRIÉTAIRE DE LA MYTHIQUE DISCOTHÈQUE BRETONNE, LE STARMAN

En avril dernier, le Starman a fêté ses 25 ans. Cette discothèque installée au cœur de la Bretagne, à Gourin, attire chaque samedi des centaines de gays, de lesbiennes et leurs amis pour des soirées aussi inattendues que chaudes. Ce n'est pas seulement parce que cet établissement fête son quart de siècle que nous nous y intéressons dans ce numéro mais aussi parce que cette discothèque n'a jamais connu de changement de propriétaire. C'est Bernard Raynal qui, depuis 1982, est à la barre du navire. Le même propriétaire pendant plus de deux décennies, c'est rare.

Propos recueillis par Eric Maniscalco

Expliquez-nous dans quelles circonstances le Starman a ouvert ses portes en 1982 ?

J'étais auparavant dans la restauration à Brest. Je voulais reprendre une affaire dans cette région. On m'a proposé de racheter, à Gourin, un petit hôtel-restaurant. Je ne vais pas vous cacher qu'à l'époque, j'aurais préféré investir sur Brest, ville qui me semblait avoir plus de potentiel, mais je n'en avais pas les moyens. Je suis donc devenu propriétaire de ce commerce qui, en plus du restaurant, disposait d'une petite salle de bal où des clients locaux plutôt âgés venaient s'amuser.
J'ai fait de ce restaurant une discothèque ouverte à tous. Autour de moi, j'avais déjà un petit noyau d'amis gays qui m'ont poussé à en faire une discothèque gay. J'ai commencé par une soirée par mois, le vendredi. Le succès aidant, les soirées du vendredi ont largement débordé sur celles du samedi. J'ai fini par organiser cette soirée gay toutes les semaines.
A l'époque, le Starman ne disposait pas de backroom. C'était un lieu de fête et de liberté. Un endroit où on pouvait faire ce qu'on voulait, se tenir la main, s'embrasser. C'était inimaginable, il y a 25 ans, ailleurs. A l'époque, deux mecs ne pouvaient pas se tenir la main dans une discothèque. Le Starman a été le premier club, il y a 25 ans, où c'était possible..
Il y avait une tolérance extraordinaire. C'est toujours le cas, mais aujourd'hui c'est plus banal.

Comment avez-vous été accueilli dans cette petite ville ?

Les gens du coin n'ont pas trop aimé ces changements. Ca bousculait leurs habitudes. D'ailleurs, au début, on venait dans ma discothèque pour voir à quoi ressemblait un homosexuel. Je vous rappelle que c'était il y a 25 ans. Si dans les grandes villes l'homosexualité commençait à se banaliser, dans notre campagne, on en était loin. Tout ne se passait d'ailleurs pas très bien. Les clients des autres discothèques du secteur passaient, à l'heure de la fermeture, pour voir les gays à la sortie de la boîte. C'était pour eux un spectacle. Ce n'était pas facile à gérer car ces « voyeurs » étaient aussi souvent très imbibés d'alcool. Il y a eu des agressions. C'était très chaud. Je raccompagnais mes clients à la sortie et je faisais la police. Pas facile ! En plus de cela, on me taguait les murs. Toutes les insultes y sont passées. Il a fallu se battre pour continuer à exister. C'était aussi l'époque du début de l'épidémie de sida. On ne savait pas à l'époque comment se propageait la maladie. En faisant une discothèque gay, certains habitants du secteur avaient peur que je ramène à leur porte cette maladie. Ajoutons aussi une méconnaissance de l'homosexualité qui faisait que certaines épouses avaient aussi peur que leur mari devienne homosexuel au contact de mes clients. Ca fait sourire aujourd'hui… Heureusement, je n'ai jamais eu de problème avec les élus locaux.

1982, c'est l'ouverture du Starman. C'est aussi, vous l'avez dit, le début de la terrible épidémie de sida. Comment avez-vous traversé ces années noires ?

Dans un premier temps, mes clients ont cru à une grande farce. Ils prenaient ça à la rigolade. Comment aurait-on pu croire à une maladie qui ne touche que les jeunes hommes homosexuels. Comme partout en France, personne n'y croyait. Souvenez-vous : c'était une période de liberté. On s'amusait. On faisait la fête. Et puis on a commencé à voir des clients malades, des clients très diminués physiquement. Puis, un jour, on ne les voyait plus du tout et on apprenait qu'ils étaient morts. C'était très dur. C'était nos amis. Tout le monde était ami ici avec tout le monde. Dans notre club, nos clients, c'était notre famille. C'était terrible. On ne savait pas, au début au moins, comment on attrapait cette maladie. Cependant, les gays ont continué à sortir.
Heureusement, la recherche a trouvé le virus, ses modes de contamination. Il y a eu ensuite les campagnes de prévention, entre autres celles du SNEG. Puis les avancées de la médecine.

Le Starman est signataire de la Charte de Responsabilité. Ca veut dire quoi pour vous de faire de la prévention dans une discothèque ?

C'est un réel engagement et c'est important. J'aimerais que cela le soit partout : dans tous les établissements, même hétéros. La prévention est indispensable, en particulier en direction des jeunes. Il n'y a pas que les établissements avec backroom qui doivent prendre en charge la prévention. Les campings par exemple. En été, on le voit, ici, sur la côte morbihannaise. Les jeunes n'ont souvent pas de capotes à disposition alors que les relations sexuelles, en particulier les premières relations sexuelles, ne sont pas rares.
Je pense aussi que la distribution de préservatifs dans les établissements gays devrait être prise en charge par l'Etat. Cela permettrait d'en diffuser massivement partout.

Qu'est-ce qui fait aujourd'hui le succès du Starman, discothèque qui, à priori, combine tous les handicaps : loin d'un grand centre urbain, en plein cœur de le Bretagne rurale, loin des grandes concentrations de gays et de lesbiennes… ?

Très certainement parce que le Starman existe depuis 25 ans. Ca en fait des souvenirs. C'est pour cela que nos clients reviennent. Ils ont tous vécu de grands moments dans notre club. Il suffit de voir le succès de notre soirée d'anniversaire : nous avons revu des gens qui n'étaient pas venus depuis très longtemps, parce qu'ils avaient déménagé par exemple, et qui avaient tenu à être présents pour cet événement.

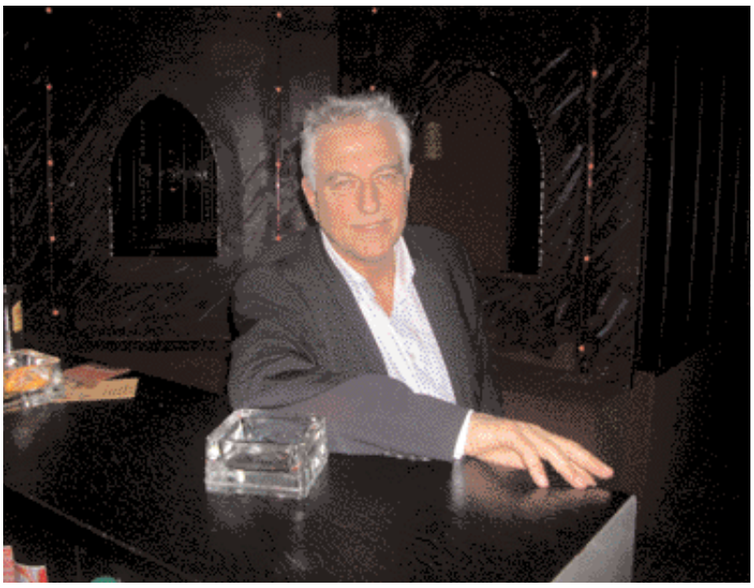

Aujourd'hui, la conjoncture n'est pas très bonne pour les établissements de nuit et en particulier gays. Bon nombre de commerces sont en difficulté et la Bretagne a vu, comme beaucoup d'autres régions, pas mal de fermetures. On peut connaître le secret qui permet au Starman de fonctionner aussi bien ?

D'abord je crois que la répression policière sur les routes n'est pas à la mesure des risques. On ennuie les gens là où il n'y a pas de problème et là où c'est nécessaire on ne voit personne. Ca rend difficile notre travail. A part cela, je crois que ceux qui choisissent de venir chez moi le font parce qu'ils se sentent en sécurité. Au Starman, quand on est gay, on se sent chez soi. Les hétéros sont les bienvenus mais ils savent où ils mettent les pieds. Ce qui n'est plus le cas souvent dans bon nombre d'établissements qui se disent gays. Or les clients ont besoin d'être en confiance pour venir. C'est le cas chez moi. C'est sûrement l'une des raisons du succès du Starman.

Après 25 ans à la tête du même établissement, il ne vous arrive jamais d'avoir envie de recommencer autre chose ?

C'est déjà fait. J'ai ouvert une discothèque avec ma fille. J'ai aussi créé à Lorient un sauna. Je préfère aujourd'hui me donner à fond pour ma discothèque. On ne peut pas être partout.

Comment voyez-vous l'avenir du Starman ? Quels projets ?

Mon club est toujours en évolution. On améliore le son. On modernise les lumières. C'est nécessaire pour ne pas tomber dans la routine. Nous sommes aussi en train de refaire tout notre site Internet. Si votre question sous-entend « est-ce que je vais passer la main un jour ? », la réponse est : pas tout de suite. Je m'ennuierai… J'ai encore plein de belles soirées à vivre ici. Donc la retraite, j'en suis loin.

Le Starman. 4 rue de la Gare 56110 Gourin, Morbihan, Bretagne.
www.starman-club.fr

Brèves

Economie

QUEL AVENIR POUR PINK TV ?

Mi février, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a autorisé la chaîne à modifier sa convention pour donner naissance à deux programmes spécifiques : Pink TV, déjà existant, à vocation gay friendly et diffusé en clair par satellite, câble ou ADSL ; PinX, diffuseur de films X gays entre 24 h et 5 h du matin, disponible sur abonnement pour 9 € par mois sera autorisé à diffuser 730 films de catégories V (films X) par an soit deux par nuit. La date de ce changement est encore indéterminée, d'autant que celui-ci repose sur une recapitalisation globale de la société à hauteur de 4,5 millions d'euros, laquelle demeure encore incertaine, 1 million d'euros restant à réunir. Fin octobre 2004, pour son lancement, la chaîne avait capitalisé 18 millions d'euros.

835 MILLIARDS DE DOLLARS

Selon une étude américaine, le pouvoir des gays et des lesbiennes aux Etats-Unis s'élèverait à 835 milliards de dollars en 2011. Il était déjà estimé à 660 milliards de dollars en 2006 pour une population recensée à hauteur de quelques 15,3 millions de consommateurs.

UN SUIVI POUR AERAS

Mi février, quelques semaines avant son départ du Ministère de la Santé, Xavier Bertrand a mis en place une commission de suivi de la Convention AERAS (Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé). Celle-ci dressera un rapport annuel sur l'accès au crédit bancaire et aux assurances des malades.

L'ILE DE FRANCE AU BEAU FIXE

580 000, soit 96,5 % des entreprises d'Ile-de-France comptent moins de 20 salariés. Très Petites Entreprises (TPE), elles n'en constituent pas moins un poids économique et un bassin d'emploi conséquents. 36 % sont des commerces (détail ou gros, CHR), 27 % sont des entreprises de services. Or, ces TPE ont plutôt le moral orienté au beau fixe selon une enquête IPSOS de mi janvier 2007. 56 % se disent optimistes, 30 % pensent que leur situation économique va s'améliorer, 54 % qu'elle va se stabiliser. Sur l'emploi, 13 % prévoyaient d'embaucher en janvier et mars même si 63 % ne comptent aucun salarié et que 58 % disent avoir du mal à procéder au recrutement.

DU CHAPON AU CHAMPAGNE

Mi février, en pleine campagne électorale, les mondes médiatique, politique et LGBT frissonnent d'émoi. De Jean-Marie Le Pen, qui vient de faire une sortie provocatrice dont il a secret sur la chasse aux chapons dans le Marais, on apprend qu'il serait propriétaire d'une marque de champagne, Veuve Poignet, laquelle serait commercialisée dans les bars gays parisiens ! Canular ? Pas tout a fait. En juin 2004, le président du Front National a bel et bien annoncé son intention d'investir dans le milieu du champagne. C'est ainsi qu'il a racheté pour 24 000 euros, associé à Patrick Bourson, ancien détenu, époux d'une conseillère régionale FN de Champagne-Ardenne, 50 % du capital d'une société de négoce en vins, la SARL François Daumal à Mer dans la Marne, qui réalise annuellement un chiffre d'affaire de près de 4 millions d'euros. D'un vignoble voisin de Tilly la Montagne, sont issues depuis trois vendanges, les cuvées Jarny, prénom de sa femme, un champagne rosé, Nation, un brut ou encore Veuve Poignet. A partir de là, le reste est à prendre avec plus de mesure. De cette fameuse Veuve Poignet, extrêmement difficile à trouver, il s'en vendrait seulement 800 bouteilles par mois ! On se demande ainsi comment elle pourrait suffire à l'approvisionnement de bars gays ? De même, une autre cuvée, destinée aux lieux lesbiens cette fois-ci, sous l'intitulé cuvée La Mouillette n'aurait elle, jamais vu le jour. Si un des adhérents du SNEG a jamais dégusté une cuvée Veuve Poignet, qu'il n'hésite pas à nous faire signe

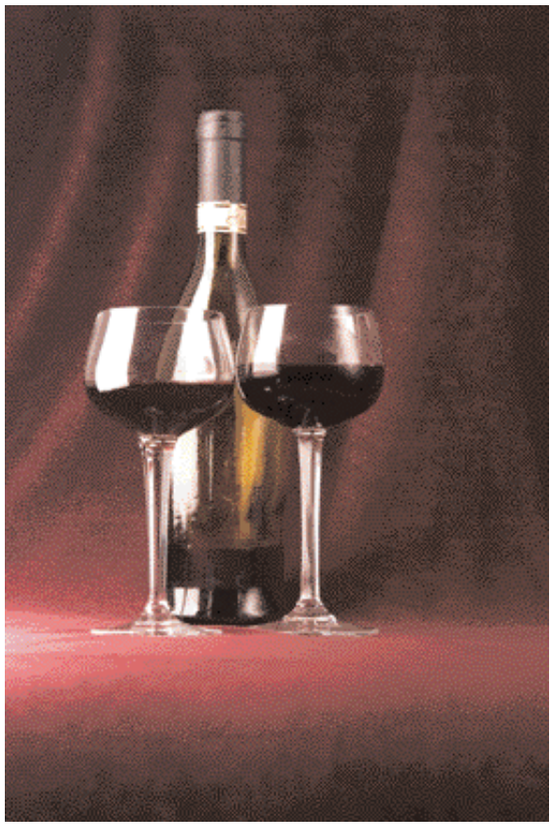

LE SACRE DU VIN

Les amateurs de vins sont attendus au salon Vinexpo à Bordeaux du 17 au 21 juin prochains. Selon une dépêcha AFP, d'ici la fin de cette décennie, le marché du vin devrait représenter un volume de 90 milliards d'euros, soit 10 % de croissance en trois ans. Explication de ce phénomène : la demande accrue dans des pays comme la Chine et la Russie. Les Français devraient perdre leur titre de leader de la consommation, supplantés par les Américains et les Italiens. Entre 2001 et 2005, celle-ci a diminué de presque 12 % pour atteindre un volume de 30,155 millions d'hectolitres soit 4 milliards de bouteilles. Elle devrait reculer de nouveau sur la période 2005-2010 à hauteur de presque 9 %. Un Français qui buvait en moyenne 63,8 litres de vin en 2005 n'en boira « plus que » 58,8 litres en 2010 soit 7,84 % de moins. Les français auraient-ils perdu le goût du vin... ou trop de points sur leurs permis de conduire ?

Consommation par pays en millions d'hectolitres

				estimation		
	2005	% vs 2001	Rang	2010	% vs 2005	Rang
France	27,4	- 12 %	1	24,9	- 9 %	3
Italie	26,9	+ 3 %	2	27,2	+ 1 %	2
Etats-Unis	23	+ 20 %	3	27,3	+ 19 %	1
Allemagne	21,9	+ 6 %	4	23,5	+ 7 %	4
Royaume-Uni	11,9	+ 25 %	5	12,8	+ 8 %	5
Argentine	10,7	- 13 %	6	10,6	- 3 %	6
Espagne	9,7	- 8 %	7	9	- 7 %	7
Roumanie	5	+ 4 %	8	5,2	+ 3 %	10
Russie	4,1	+ 37 %	9	6,4	+ 30 %	8
Chine	4,1	+ 22 %	10	5,6	+ 36 %	9
Total	**211,9**			**224,8**		

Consommation à la hausse *Consommation à la baisse*

PETITS COMMERCES EN SOUFFRANCE

Selon la quatrième étude de l'UCV (Union du Centre Ville), les magasins de proximité installés au cœur des villes résistent de plus en plus mal aux grandes surfaces basées en périphérie des agglomérations. « Par rapport à 2004, les commerces de centre ville ont sensiblement perdu en attractivité et 60 % des grandes enseignes des villes comme Bordeaux, Lyon, Marseille ou Lille ont vu leur fréquentation diminuer au cours de cette période » confie Gérard Mothe, président de l'UCV au quotidien « Le Parisien ». Seul Paris, grâce aux touristes, tire son épingle du jeu : 58 % des enseignes estiment que le nombre de clients est en progression. Pour expliquer ce phénomène, les commerçants, notamment parisiens, avancent pour principales raisons : les difficultés de circulation et de stationnement, le prix des parkings, le manque de propreté des rues. En terme de solutions, l'UCV propose la création de centres commerciaux en centre ville, une différenciation de l'offre et une extension des ouvertures le dimanche.

Sida Info Service
0 800 840 800
24h/24, confidentiel, anonyme et gratuit
www.sida-info-service.org
- Besoin d'une adresse d'un centre de Dépistage VIH & IST ?
- Vous avez pris un risque sexuel ?
- Des questions sur les traitements ?

LES GAYS NOUVEAU MARCHÉ DU TOURISME

78 millions de touristes ont visité la France en 2006, un chiffre en hausse de 2,7 % par rapport à 2005 et qui permet à l'hexagone de se maintenir au premier rang des destinations mondiales. Les dépenses de ces touristes étrangers se sont élevées à 35 milliards d'euros soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'an précédent, l'objectif étant d'atteindre les 40 milliards à l'horizon 2010. En volume financier, la France reste derrière les Etats-Unis et l'Espagne. Venus pour 75 % d'Europe, les espagnols, suisses, néerlandais et originaires des pays de l'Est sont de plus en plus nombreux. Toutefois, ce sont les anglais qui viennent le plus massivement, supplantant la clientèle allemande. Au-delà du Vieux Continent, les chinois sont venus à hauteur de 600 000 tandis que les japonais sont un peu moins nombreux qu'à l'accoutumée. Toutefois, le concurrence est rude : Maroc, Tunisie, Egypte, Afrique, Amérique du Sud et Asie attirent de plus en plus de voyageurs. La Chine pourrait ainsi devenir la première destination mondiale en 2020. Pour le ministre du Tourisme Léon Bertrand qui présentait son bilan début février, « la France doit augmenter les séjours des touristes à forte contribution », comprenez à fort pouvoir d'achat. Il a ainsi insisté sur la nécessité de s'appuyer sur de nouveaux marchés : les seniors, familles recomposées ou monoparentales, les nouveaux célibataires ou les homosexuels.
Concernant les français, ils séjournent à 90 % en France et 65,7 % partent durant leurs vacances. A l'étranger, ils préfèrent l'Espagne, l'Italie, la Tunisie et le Maroc. Les séjours sont plus courts, commandés de plus en plus souvent via Internet, représentant désormais 50 % des achats en ligne.

CHR : MOTEUR DES CRÉATIONS D'EMPLOI

Les hôtels, cafés et restaurants ont créé 19 200 emplois dans les neuf premiers mois de 2006, prenant ainsi la troisième place en terme de création d'emplois derrière les services aux entreprises et la construction. La fréquentation hôtelière s'est toutefois légèrement dégradée en 2006 avec 192 millions de nuitées soit 0,4 % de moins qu'en 2005.

Justice

ADMIRAL DUNCAN : PEINE RENFORCÉE

David Copeland, auteur de l'attentat contre le bar gay Admiral Duncan à Londres en 1999 qui avait causé la mort de trois personnes, a été condamné début mars à une peine de prison à perpétuité, assortie d'une condamnation minimale de 50 ans de prison. Initialement condamné à la même peine avec une période de sûreté de 30 ans, une modification de la loi relative aux cas « extrêmement graves » a amené un juge de la Haute Cour à alourdir le verdict.

PORN MURDER

Cobra Video

Nouvelle affaire de meurtre dans le milieu de porno gay américain. Le 24 janvier, on retrouvait le corps de Bryan Charles Kocis, directeur de Cobra Vidéo, société de production de films gays, assassiné à coups de couteau. Sa maison a été incendiée pour dissimuler le meurtre. La police de Pennsylvanie recherche notamment un des acteurs ayant tourné par Cobra Vidéo, Brent Corrigan, lequel était poursuivi par la société qui lui réclamait un million de dollars de dommages et intérêts pour avoir tourné avec d'autres productions.

Business is Business

PARIS CLUBBING

Dans son édition du 30 décembre 2006, « Le Monde » consacre sa rubrique « Focus » à la nuit parisienne en titrant « Clubs et soirées : Paris est toujours une fête ». On y évoque notamment « le succès du clubbing gay », mentionnant les Follivores au Bataclan, le Queen, le 287, le Red Light, le Rex Club ou encore le Mix et plus généralement, la professionnalisation du métier. Bémol, on y parle aussi des discriminations à l'entrée avec les testing de SOS Racisme et la législation renforcée sur les open bars et les locations de salles (voir fiches juridiques sur www.sneg.org)

Etablissements

DISCRIMINATION : NOUVEAU TESTING

Ayant organisé une nouvelle soirée de testing le 24 février, SOS Racisme porte plainte une seconde fois contre Le Queen pour discriminations. Selon l'association, les couples d'hommes blancs auraient été admis dans l'établissement, les couples blacks ou beurs auraient été rejetés. Le Queen dément toute discrimination portant sur la couleur de peau ou l'origine et explique ne refuser le droit d'entrée aux clients que lorsque l'établissement est déjà plein. Le Queen fait déjà l'objet d'une première plainte au même motif depuis juillet 2005, laquelle doit être jugée en mai prochain.

CA C'EST PALACE

Le Palace, c'est toute une Histoire : ouvert en 1923 comme music-hall, il devient Alcazar en 1933 pour redevenir Palace en 1946, cette fois comme salle de cinéma. En 1969, il redevient un théâtre avant d'être transformé en 1978 en discothèque par Fabrice Emaer. Temple de la jet set parisienne, il est repris en 1992 par Régine, jusqu'à sa fermeture en 1996. Depuis, les locaux sont désespérément laissés à l'abandon. Après être passé entre les mains de divers propriétaires, Jack-Henri Soumère, propriétaire du théâtre Mogador, projette sa reprise pour un lieu destiné aux jeunes, music-hall et théâtre à la fois. Le projet est abandonné et intérieurement comme en façade, la bâtiment ne cesse de sa dégrader, il est même un temps occupé par des squatteurs. Enième épisode dans l'affaire du Palace, on apprend début janvier qu'il pourrait rouvrir sous forme de théâtre dédié à la comédie populaire et aux one man shows. Ses nouveaux promoteurs sont les frères Alil et Hazar Vardar, déjà propriétaires à Paris de La Comédie République et La Grande Comédie. D'importants travaux restent à effectuer, en respectant l'authenticité des lieux et l'inauguration est prévue à l'automne prochain.

Carnet

LE SACRE DE SAGAT

François Sagat, porn star française, vedette des studios Titan, a été sacré le 24 février meilleur acteur X de l'année. Il est le premier non anglo-saxon a remporter cette récompense.

DISPARITION : JEAN-BERNARD GUERRIN

Le SNEG a appris la disparition de Jean-Bernard Guerrin le 13 mars dernier, PDG de JB Expansion, société spécialisée dans les articles de photographie, adhérente au SNEG depuis 1997. Toutes nos pensées vont à sa famille, ses amis et ses proches.

preview. - ©2007 Jupiterimages Corporation
Salon International Gay,
Lesbien & friendly.
sigl
2 - 4 NOVEMBRE 2007
CARROUSEL DU LOUVRE
PARIS
www.sigl.fr
3 jours
à consommer
sans modération...
Loisirs, services,
associations, médias,
etc...
Pour réserver votre stand, pour toute information et pour visiter :
www.sigl.fr - tél. : 01 42 72 40 43 - info@sigl.fr

Paroles d'experts

Les fiches juridiques du SNEG

LES NOUVELLES REGLES APPLICABLES AU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES CAFES, HOTELS ET RESTAURANTS A COMPTER DU 1ER AVRIL 2007

Par Maître Caroline Mécary,
avocate au Barreau de Paris, membre du Conseil de l'Ordre

Le nouvel avenant relatif au temps de travail applicable au secteur des cafés, hôtels et restaurants a été conclu le 5 février 2007 et remplace celui du 13 juillet 2004.
Cet accord a été étendu, à l'exclusion et sous réserve de certaines dispositions, par un arrêté du 26 mars 2007 portant extension d'avenants à la convention collective nationale des cafés, hôtels, restaurants afin de le rendre applicable à toutes les entreprises du secteur.
On relèvera que l'accord envisageait d'étendre le champ d'application de la convention collective des cafés, hôtels, restaurants ainsi que de l'avenant aux discothèques. Toutefois, l'arrêté du 26 mars 2007 a considéré que cette disposition était contraire à l'article L. 133-1 du Code du travail et n'a donc pas été étendue.

Ces mesures sont entrées en vigueur depuis le 1er avril 2007.

1. La durée du travail

La durée du travail est maintenue à 39 heures par semaine pour toutes les entreprises.
Les entreprises qui appliquent une durée du travail inférieure à 39 heures restent soumises à cette durée.

Le temps d'habillage et de déshabillage est exclu de la durée de travail.
Lorsque le port d'une tenue de travail est obligatoire et que l'habillage et le déshabillage doivent être réalisés dans l'entreprise ou sur le lieu de travail, le temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage fait l'objet de contreparties prévues par le contrat de travail sous forme, soit de repos, soit de contreparties financières.
A défaut, le salarié comptant un an d'ancienneté dans l'entreprise bénéficie d'un jour de repos par an.

Pour les salariés non soumis à un horaire collectif, l'accord institue un relevé hebdomadaire des heures effectuées émargé par le salarié et par l'employeur et tenu à la disposition de l'inspection du travail ainsi qu'un document de contrôle mensuel de la durée du travail dont le double sera annexé au bulletin de paie.

2. Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées au-delà de 35 heures sont majorées selon les taux suivants :
- à 10 % pour les heures effectuées entre la 36ème et la 39ème heure ;
- à 20 % pour les heures effectuées entre la 40ème et la 43ème heure ;
- à 50 % à partir de la 44ème heure.

Ces heures supplémentaires font l'objet soit d'un paiement, soit d'une compensation par prise d'un repos de remplacement au cours des 12 mois qui suivent.

Le contingent d'heures supplémentaires utilisable sans avoir recours à l'autorisation de l'inspection du travail est fixé :
- à 360 heures par an et par salarié pour les établissements permanents.
Le contingent de 360 heures permet aux établissements d'appliquer un horaire hebdomadaire de 43 heures sans avoir à demander l'autorisation de l'inspection du travail.
- à 90 heures par trimestre civil et par salarié pour les établissements saisonniers.
La durée maximale hebdomadaire sur une période quelconque de 12 semaines consécutives est fixée à 46 heures.
La durée maximale absolue du travail est en outre fixée à 48 heures hebdomadaire.

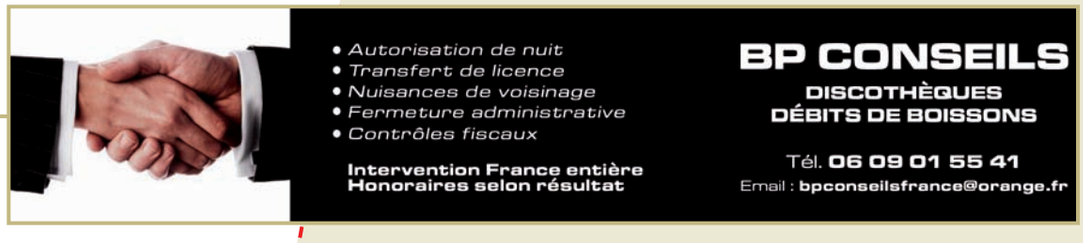

3. Les jours fériés

Les salariés ayant une année d'ancienneté bénéficient, en plus du 1er mai, de 8 jours fériés par an selon le calendrier suivant :
- 5 jours fériés dès l'entrée en application de l'accord, soit le 1er avril 2007 ;
- 2 jours fériés dès le 1er juillet 2007 ;
- 1 jour férié dès le 1er janvier 2008.

Ces jours peuvent être soit pris, soit indemnisés, soit compensés pour former une semaine de congés à la demande du salarié et avec l'accord de l'employeur.
En pratique, même si la 6ème semaine de congés payés prévue par l'accord de 2004 est remplacée, les jours fériés permettent de constituer une 6ème semaine de congés payés.

Pour les établissements saisonniers, les salariés justifiant d'un an d'ancienneté bénéficient, en plus du 1er mai, des jours fériés, arrondis à l'entier supérieur, selon le calendrier défini ci-dessus au prorata de la durée de leur contrat de travail.

4. Le travail de nuit

L'accord a adapté les dispositions de la loi du 9 mai 2001 réglementant le travail de nuit afin de tenir compte des spécificités des activités exercées dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants (article 12).
Les définitions du travail de nuit et du travailleur de nuit y sont rappelées. L'accord réglemente les durées maximales du travail de nuit, le temps de pause, les contreparties spécifiques aux travailleurs de nuit ainsi que leurs conditions de travail.

5. Nouvelles grilles de salaires

Enfin, on relèvera qu'un second avenant (n° 2 bis) à la convention collective nationale des cafés, hôtels, restaurants a été conclu le 5 février 2007 et a été étendu par l'arrêté du 26 mars 2007, à l'exclusion de la disposition visant à étendre ladite convention et l'avenant aux discothèques.
Cet avenant fixe deux nouvelle grilles de salaires réévalués, l'une fixant les salaires minima conventionnels horaires, l'autre fixant les salaires minima conventionnels annuels brut.

LE SUICIDE DES SALARIES

Par Maître Caroline Mécary,
avocate au Barreau de Paris, membre du Conseil de l'Ordre

Renault, EDF..., l'actualité récente atteste que de nombreuses entreprises sont touchées par le suicide de salariés. Le phénomène du suicide lié au travail n'est pourtant pas nouveau, mais il s'est accentué ces dernières années. Selon une étude du Conseil économique et social, une personne par jour se donnerait la mort à cause du stress au travail.

Autant de raisons pour faire le point sur les obligations pesant sur l'employeur en ce domaine (1) ainsi que sur les conditions de prise en charge du suicide et de la tentative de suicide au titre de la législation sur les accidents du travail (2).

1. L'obligation de sécurité à la charge de l'employeur : une obligation de résultat

En vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu d'une obligation de sécurité de résultat.
La jurisprudence considère que le manquement de l'employeur à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable au sens de l'article L. 452-1 du Code de la sécurité sociale, lorsque :

- l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié ;

- l'employeur n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver [1].

La jurisprudence a récemment retenu la faute inexcusable d'un employeur dans l'hypothèse d'une tentative de suicide d'un salarié.

La Cour de cassation a jugé que lorsque l'équilibre psychologique du salarié a été gravement compromis à la suite de la dégradation continue des relations de travail et du comportement de l'employeur, ce dernier commet une faute inexcusable lorsqu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour préserver le salarié du danger dont il avait ou aurait dû avoir conscience et auquel le salarié était exposé [2].

La faute inexcusable de l'employeur permet à la victime ou à ses ayants droit d'obtenir une majoration des indemnités qui leur sont dues et la réparation complémentaire des préjudices qu'ils ont subi (article L. 452-1 du Code de la sécurité sociale).

La Caisse d'assurance maladie peut également réclamer à l'employeur le remboursement des sommes qu'elle a versées (action récursoire) et imposer à ce dernier une cotisation supplémentaire (article L. 452-2 du Code de la sécurité sociale).

SNEG Retrouvez tout le SNEG sur www.sneg.org
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay

Paroles d'experts

2. La prise en charge du suicide du salarié au titre de la législation des accidents du travail

*** Le suicide ou la tentative de suicide au temps et au lieu de travail**

Tout suicide, ou tentative de suicide, qui survient au temps et au lieu de travail bénéficie d'une présomption d'imputabilité qui lui confère la qualification juridique d'un accident de travail.
En effet, l'article L. 411-1 du Code de la sécurité sociale prévoit que tout accident, quelle qu'en soit sa cause, arrivé au temps et au lieu du travail doit être considéré comme survenu à l'occasion du travail.
La présomption d'imputabilité peut toutefois être renversée par l'employeur qui doit alors rapporter l'une des preuves suivantes à savoir l'existence d'une cause étrangère au travail du salarié ou l'existence d'une faute intentionnelle du salarié.

L'existence d'une cause étrangère au travail du suicide

La présomption d'imputabilité est détruite lorsque le travail de la victime, le jour du suicide ou de sa tentative, n'a joué strictement aucun rôle dans la survenance du suicide.
Souvent, l'argumentation de la CPAM ou de l'employeur consiste à soutenir que le suicide du salarié n'était que la conséquence d'un état dépressif dû à des problèmes personnels sans aucun lien avec le travail.
Toutefois, une telle argumentation n'est pas retenue lorsqu'il est démontré que l'employeur s'est livré à un harcèlement moral à l'égard de l'employé. La jurisprudence considère en effet que le suicide d'un salarié imputable au harcèlement moral dont il était victime de la part de son employeur constitue un accident du travail [3]. Il en est de même lorsque le suicide survient immédiatement après les remontrances de l'employeur [4].
De même, a été considérée comme imputable au travail la tentative de suicide commise par un salarié dont l'état psychologique était particulièrement altéré et dont le geste de désespoir avait été le résultat d'une impulsion brutale de celui-ci face à la situation catastrophique de l'entreprise pour laquelle il n'y avait pas d'issue [5].
En revanche, la jurisprudence a précisé que la tentative de suicide survenue au temps et au lieu de travail ne constitue pas un accident de travail dès lors que cette tentative puise son origine dans des difficultés privées et personnelles et non dans l'activité professionnelle du salarié [6].

La faute intentionnelle de la victime, exclusive par définition de tout accident du travail.

L'article L. 453-1 du Code de la sécurité sociale prévoit que l'accident résultant de la faute intentionnelle de la victime ne donne lieu à aucune prestation ou indemnité au titre de la législation sur les accidents du travail.
Il s'agit du suicide « conscient », c'est-à-dire volontaire et réfléchi, qui est établi, en cas de décès de la victime, par des présomptions précises et concordantes.
Ce sont les circonstances de fait qui permettent d'établir le caractère volontaire et réfléchi du suicide. La préméditation est caractéristique de la faute intentionnelle (apport dans l'entreprise de substances toxiques ou de la corde utilisée pour se pendre).
La faute intentionnelle fait perdre le bénéfice des prestations en espèces de l'assurance maladie non seulement pour le suicidant lui-même (en cas de suicide manqué) mais également pour ses ayants droit (perte des rentes de réversion en cas de décès de l'intéressé).
Lorsque le suicide est imputable à l'activité du salarié et est exclusif de toute faute intentionnelle, le salarié victime d'un suicide manqué a droit à une réparation forfaitaire limitée à la prise en charge totale des soins et au versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité journalière ou de rentes en cas d'incapacité permanente. En cas de décès du salarié, les ayants droit peuvent prétendre au paiement d'une somme dite « capital-décès » et à la retraite de réversion.

*** Le suicide ou la tentative de suicide d'un salarié en arrêt maladie**

Dans un arrêt en date du 22 février 2007, la Cour de cassation a jugé qu'un accident qui se produit à un moment où le salarié ne se trouve plus sous la subordination de l'employeur constitue un accident du travail dès lors que le salarié établit qu'il est survenu par le fait du travail [7]. En l'espèce, un salarié avait tenté de se suicider à son domicile, alors qu'il était depuis plusieurs semaines en arrêt maladif pour syndrome dépressif.
Cette décision est très importante car elle affirme clairement qu'un suicide ou une tentative de suicide peut constituer un accident de travail quand bien même le salarié ne se trouvait pas sous le contrôle et l'autorité de l'employeur au moment de l'accident.
Autrement dit, la suspension du contrat n'exclut pas la qualification de la tentative de suicide en accident du travail. Toutefois, il appartient au salarié de prouver que l'accident est survenu par le fait du travail. Dans ce dossier, les juges avaient caractérisé des faits sérieux, graves et concordants établissant que l'accident était bien dû au travail et notamment à la pression constante de l'employeur sur le volume de travail à effectuer et la rapidité d'exécution.

1 : Cass. soc., 28 février 2002, Bull. civ., V, n° 81 ; Cass. civ. 2ème, 22 février 2007, FPBRI
2 : Cass. civ. 2ème, 22 février 2007, FPBRI, le salarié avait en l'espèce tenté de se suicider à son domicile
3 : CA Riom, 22 février 2000
4 : Cass. soc., 20 avril 1988, Bull. civ., V, n° 241
5 : CA Lyon, 11 mars 2003
6 : Cass. civ., 2ème 18 octobre 2005, pourvoi n° 04-30.205 ; Cass.soc., 4 février 1987, Bull. civ., V, n° 64).
7 : Cass. civ. 2ème, 22 février 2007, pourvoi n° 05-13.771, FPBRI

Paroles d'experts

L'OBLIGATION DE FORMATION DES EXPLOITANTS DE DEBIT DE BOISSONS

Par Maître Caroline Mécary,
avocate au Barreau de Paris, membre du Conseil de l'Ordre

La loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006, insérant un nouvel article L. 3332-1-1 au Code de la santé publique, a institué une formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons et d'un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant ».

Cette formation obligatoire est dispensée par des organismes agréés à toute personne déclarant :

- l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de deuxième, troisième et quatrième catégories ; ou

- un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant ».

A l'issue de cette formation, ces personnes devront avoir une connaissance notamment des dispositions relatives à :

- la prévention et la lutte contre l'alcoolisme ;
- la protection des mineurs ;
- la répression de l'ivresse publique ;
- la législation sur les stupéfiants ;
- la revente de tabac ;
- la lutte contre le bruit ;
- les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative ;
- les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales ;
- la lutte contre la discrimination.

Cette formation donne lieu à la délivrance d'un permis d'exploitation valable dix ans, période à l'issue de laquelle est prévue une formation de mise à jour des connaissances permettant de prolonger la validité du permis d'exploitation pour une nouvelle période de dix ans.

Ces dispositions sont applicables depuis le 2 avril 2007 aux personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de deuxième, troisième et quatrième catégorie.

Elles seront applicables aux personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » à compter du 2 avril 2009.

Toutefois, il convient de souligner que les modalités d'application de ces dispositions n'ont toujours pas été prises à ce jour.

Elles seront prochainement fixées par décret.

L'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES DIRIGEANTS ET DES SALARIÉS DES ENTREPRISES PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Par Maître Caroline Mécary,
avocate au Barreau de Paris, membre du Conseil de l'Ordre

La loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003 a modifié la loi réglementant les activités privées de sécurité du 12 juillet 1983 en exigeant une aptitude professionnelle pour les dirigeants et les employés des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.

La justification d'une aptitude professionnelle est exigée tant des dirigeants que des employés de ces entreprises :

- l'article 5, 8° de la loi réglementant les activités privées exige que nul ne peut exercer à titre individuel l'activité de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds ou de protection physique des personnes s'il ne justifie pas d'une aptitude professionnelle ;

- l'article 6, 5° de ladite loi exige la justification d'une aptitude professionnelle des employés participant à l'une de ces activités.

Le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 est venu définir la nature de l'aptitude professionnelle exigée dans l'un ou l'autre cas.

Paroles d'experts

1. Les conditions d'aptitude communes aux dirigeants et employés

Pour les dirigeants et les employés, la justification de l'aptitude professionnelle résulte de la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ou par un des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

La certification professionnelle atteste de connaissances relatives :

- à la loi du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et ses décrets d'application ;

- aux dispositions du Code pénal relatives à la légitime défense, à l'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir, à la non-assistance à personne en péril et à l'omission d'empêcher un crime ou un délit ;

- aux dispositions du Code civil relatives au respect de la vie privée et du droit de propriété.

2. Les conditions d'aptitude spécifiques aux dirigeants

La certification professionnelle des dirigeants doit attester de la connaissance des règles de gestion administrative, comptable et générale d'une entreprise.

L'aptitude professionnelle des dirigeants peut résulter de la preuve de l'exercice continu pendant deux ans, au jour de la publication du présent décret (soit au 9 septembre 2005), d'une activité de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds ou de protection physique des personnes, à titre individuel, ou en tant que dirigeant ou gérant d'une personne morale.

Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire justifient en cette qualité de l'aptitude professionnelle à être dirigeant.

Il en est de même des officiers et sous-officiers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et des fonctionnaires civils de catégorie A et B sous certaines conditions.

3. Les conditions d'aptitude spécifiques aux employés

3.1. Les aptitudes communes à tous les salariés

Les salariés doivent justifier de savoir-faire relatifs :

- aux gestes élémentaires de premier secours ;

- à la gestion des situations conflictuelles ;

- au compte rendu, par oral et par écrit, aux services de police et de gendarmerie nationales.

3.2. Les aptitudes particulières selon les activités

Des aptitudes particulières sont requises selon les différentes activités.

- Pour les surveillants et gardiens, leurs compétences doivent porter sur :
. le filtrage et le contrôle des accès ;
. les rondes de surveillance ;
. les dispositions du code pénal relatives aux atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat ;
. les conditions d'interpellation énoncées à l'article 73 du Code de procédure pénale et, le cas échéant, sur l'utilisation des systèmes électroniques de sécurité ;

- Pour les convoyeurs de fonds, les aptitudes particulières doivent porter sur :
. la conduite à tenir en cas d'agression ;
. le contrôle de site.

- Pour les agents chargés de la protection physique des personnes, les compétences particulières doivent porter sur :
. la sécurisation d'un site ;
. l'analyse des comportements ;
. la protection des déplacements des personnes physiques.

3.3. Les autres cas de justification de l'aptitude professionnelle

Les salariés peuvent également justifier de leur aptitude par la preuve de l'exercice continu pendant un an, au jour de la publication du présent décret (soit le 9 septembre 2005), d'une activité de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds ou de protection physique des personnes.

Les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale ayant la qualité d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint, en application des 1° et 1° bis de l'article 21 du code de procédure pénale, justifient en cette qualité de l'aptitude professionnelle à être salarié.

Enfin, les officiers, sous-officiers n'appartenant pas à la gendarmerie nationale et les fonctionnaires civils de catégorie A et B peuvent sous certaines conditions justifier de cette aptitude.

4. Entrée en vigueur

L'exigence d'une certification professionnelle des dirigeants et salariés est obligatoire depuis le 9 mars 2007.

Les dirigeants et salariés en activité doivent justifier de leur aptitude professionnelle avant le 9 septembre 2007.

Enfin, on soulignera que l'information des salariés concernant la nécessité de justifier de leur aptitude professionnelle est réalisée notamment par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou des délégués du personnel et par voie d'affichage.

Les fiches notariales du SNEG

HOMOPARENTALITE : LA COUR DE CASSATION FAIT DE LA RESISTANCE !

Par Maître Philippe Polidori, Notaire Diplômé d'Etudes Approfondies en Droit Privé des Contrats.

Malgré des décisions judiciaires favorables, la Cour de cassation vient, dans deux récents arrêts du 20 février 2007, refuser l'adoption simple de l'enfant de la concubine homosexuelle.

Il faut se rappeler qu'en 2001, le Tribunal de Grande Instance de PARIS avait, pour la première fois, admis l'adoption simple d'enfants conçus par Insémination Artificielle avec Donneurs (IAD) au profit de la concubine de la mère naturelle. Cette possibilité d'adoption avait ensuite été confirmée par plusieurs Cours d'appel saisies par le Ministère Public. Des arrêts, comme celui de la Cour d'appel d'AMIENS, avaient souligné que l'adoption sollicitée était « conforme à l'intérêt de l'enfant qui disposera d'un parent supplémentaire conformément à la réalité du cadre familial dans lequel il évolue au sein d'un foyer stable composé de deux mères (l'une biologique, l'autre adoptive) lesquelles ont formé le projet de l'élever ensemble et pourvoient conjointement à ses besoins affectifs et éducatifs ».

Cette conception pourtant conforme à l'intérêt de l'enfant vient de voler en éclats ! La Cour de cassation, tout en reconnaissant la possibilité pour la mère biologique de déléguer tout ou partie de son autorité parentale au profit de sa concubine, réfute catégoriquement la possibilité d'une adoption, même simple !

Cette position rétrograde devrait normalement être condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, en attendant une intervention législative salutaire (rappelons-nous que la loi sur le PACS est née en réaction à la position de la Cour de Cassation qui refusait obstinément de reconnaître au concubin homosexuel la possibilité de se maintenir dans le logement loué par son compagnon prédécédé).

Pôle Prévention

Par Antonio Alexandre,
Directeur National Prévention

CAMPAGNES SNEG

HISTOIRE DE MECS EN COUPLE

Le SNEG prévention lance une campagne à destination des jeunes gays en couple.

Reproduction du communiqué de presse

« SNEG Prévention (www.sneg.org) et l'Institut de recherche sur la prévention IPSR (www.ipsr.eu) lancent conjointement une nouvelle campagne de prévention du VIH destinée aux gays en couple, notamment les plus jeunes.

La campagne se décline sous deux thèmes :
- celui de la prévention dans le cadre d'une nouvelle relation stable ;
- celui de la sexualité de couple ouverte sur des relations occasionnelles.

La campagne sera menée via des cartes postales avec des conseils explicites destinés aux couples aux dos de celles-ci et des affiches largement diffusées dans les établissements commerciaux gays français. Une déclinaison de la campagne aura également lieu sur Internet, un kit étant proposé aux sites souhaitant relayer les deux messages.

L'idée est d'alerter les gays et, plus encore les jeunes gays, sur les risques liés à l'abandon hâtif du préservatif dans un couple nouvellement constitué. La campagne incite les gays à prendre du temps avant d'envisager l'abandon du préservatif avec un nouveau partenaire stable et surtout à engager avec lui une discussion préalable sur les éventuelles prises de risques avec des partenaires antérieurs et sur la nécessité de faire un test de dépistage du VIH. De la même façon, cette campagne alerte sur les risques liés à une sexualité ouverte sur des rencontres extérieures qui se déroulerait sans accord préalable entre les partenaires stables.

Cette campagne entend favoriser le dialogue dans les couples au sujet de la sexualité et de les aider à passer les bons accords qui vont ainsi préserver la construction du couple. Les (jeunes) hommes ayant des partenaires extérieurs sont incités à s'engager envers leur partenaire stable à se protéger systématiquement à l'extérieur du couple et à rapporter toute prise de risque éventuelle. Cette ouverture de la parole va aussi favoriser la complicité et permettre aux gays en couple de mieux vivre leur sexualité tout en préservant leur santé.

La prévention du VIH s'est jusqu'ici assez peu préoccupée des couples gays. Il fallait remédier de façon urgente à cette situation car plusieurs études française et étrangère indiquent que de nombreuses contaminations par le VIH interviennent entre partenaires stables en début de relation ou parmi ceux qui s'engagent dans une relation ouverte sur les rencontres extérieures.

Ce phénomène pourrait être encore plus fréquent chez les jeunes gays, d'où le choix de cibler la campagne sur ce public. Les données de l'enquête « Testez votre sexe drive » conduite en 2004 par IPSR pour SNEG Prévention auprès de 3300 internautes gays apportent des données comportementales originales qui expliquent la situation épidémiologique. Le sociologue Philippe Adam, directeur d'IPSR et responsable scientifique de l'enquête commente : « *Parmi les hommes engagés dans des couples gays où aucun des deux partenaires ne se sait séropositif, les deux tiers ont eu des rapports anaux non protégés avec leur partenaire stable. Parmi ces gays qui ont des rapports non protégés avec leur partenaire stable, trois sur dix rapportent avoir simultanément pris des risques avec des partenaires occasionnels. Or, les données indiquent que la vérification du statut sérologique après une telle prise de risque à l'extérieur du couple est loin d'être une pratique courante : en effet, elle n'a eu lieu que dans un tiers des cas. Après un dérapage à l'extérieur du couple, les gays exposent donc leur partenaire stable au risque de contamination par le VIH dans les deux tiers des cas ! Ceci intervient le plus souvent sans que le partenaire n'en soit le moins du monde informé* ».

CETTE CAMPAGNE ENTEND FAVORISER LE DIALOGUE DANS LES COUPLES AU SUJET DE LA SEXUALITÉ

Une méta analyse conduite par IPSR sur les barrières au dépistage du VIH suggère que l'absence de dialogue préalable sur la sexualité à l'extérieur et la peur du conflit pourraient être les raisons principales expliquant l'absence de recours au test de dépistage chez les personnes en couple ayant pris un risque avec un partenaire extérieur.

Inciter les couples gays à dialoguer et passer les bons accords dans le domaine de la prévention pourrait contribuer à infléchir les tendances actuelles alarmantes de l'épidémie ».

Vous avez du trafic et vous souhaitez rentabiliser votre site.
Proposez à vos visiteurs des produits adaptés à leurs envies.
www.boutikgay a la solution ! L'affiliation en marque blanche avec une large gamme d'article.
gay planet
Contact : Daniel 01 53 36 24 47 ou boutik@bdmultimedia.fr

ABANDONNER HÂTIVEMENT LA CAPOTE AU DÉBUT D'UNE NOUVELLE RELATION N'EST PAS UNE PREUVE D'AMOUR.

CAPOTE OU PAS ?
ENTRE PARTENAIRES STABLES
AVANT DE DÉCIDER, ENSEMBLE FAITES LE POINT SUR VOS PRISES DE RISQUES PASSÉES ET DÉPISTEZ-VOUS

Abandonner hâtivement la capote au début d'une nouvelle relation n'est pas une preuve d'amour. Ce comportement est la source de nombreuses contaminations. Pour éviter ce scénario, n'abandonne jamais le préservatif dans une relation de moins de trois mois. Pour savoir si tu peux te passer de protection avec ton mec, fais le point avec lui sur les risques que vous auriez pu prendre l'un ou l'autre avec des partenaires antérieurs. En parler ouvertement et faire un test VIH, vous permettra de vérifier que êtes bien séronégatifs, et vivre ainsi votre sexualité de couple avec l'esprit tranquille.
Pour plus d'info : **www.tienstoipret.fr**

SNEG Partenaire de la Vie Gay www.sneg.org — ipsr.eu

L'UN EST OPEN*, L'AUTRE PAS... VOUS EN DISCUTEZ QUAND ?
PARLER DE SEXUALITÉ ET PASSER LES BONS ACCORDS PRÉSERVE LE COUPLE

Chez les gays, de nombreuses contaminations ont lieu entre partenaires stables. Pour remédier à cette situation, le dialogue dans le couple est essentiel. Parler de la façon dont chacun envisage la sexualité avec d'autres mecs permet de définir une ligne de conduite (fidélité ou sexualité ouverte sur des rencontres occasionnelles) qui satisfera les deux partenaires. Si toi et ton mec souhaitez baiser avec vos partenaires de rencontre, engagez-vous l'un envers l'autre à utiliser systématiquement le préservatif à l'extérieur de votre couple et à rapporter tout dérapage. Dîtes-vous aussi qu'au début d'une relation stable tout comme après une prise de risque, seul le test VIH permet de faire le point et d'avoir l'esprit tranquille. Plus d'info : **Sida Info Service 0800 840 800**

SNEG Partenaire de la Vie Gay www.sneg.org — ipsr.eu

CHEZ LES GAYS, DE NOMBREUSES CONTAMINATIONS ONT LIEU ENTRE PARTENAIRES STABLES.

SNEG
Votre annonce dans gayside
Syndicat National des Entreprises Gaies - Partenaire de la Vie Gay
Contacts : 01 44 59 81 01
partenariats@sneg.org

Pôle Prévention

L'Actualité de la Prévention

Sidaction 2007 : 6 millions de promesses

Au terme des trois journées de mobilisation du 23 au 25 mars, l'opération s'étant poursuivie jusqu'au 19 avril, le Sidaction 2007 placé sous le signe de la solidarité a permis de récolter des promesses de dons à hauteur de 6 millions d'euros contre 5,6 millions en 2006. 11 chaînes de télévision et 5 radios étaient partenaires de cette manifestation complétée par des événements dans plus d'une centaine de villes de France. La moitié des dons sera reversée à la recherche, l'autre moitié à des actions de prévention et d'aides aux malades.

VIH : derniers chiffres

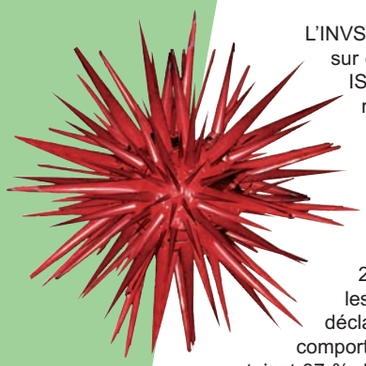

L'INVS a rendu public le 22 mars son rapport sur dix ans de surveillance du VIH et autres IST entre 1996 et 2005. A ce jour, on recense en France plus de 130 000 séropositifs et quelque 7 000 cas de contaminations nouvelles chaque année. Les derniers chiffres font état d'une reprise des prises de risques chez les homosexuels, seul groupe où l'on enregistre une augmentation du nombre de cas sur 2003, 2004 et 2005. En moyenne, selon les régions, 10 % des homosexuels se déclarent séropositifs dans les enquêtes de comportements. En 1996, les gays représentaient 37 % des cas de contamination. Entre 1996 et 2000, les cas de contamination ont été divisés par 3. Puis, dès 2000, l'augmentation des prises de risques est constatée, 33 % contre 19 % en 1997 déclarant au moins une pénétration anale non protégée. Puis, 2003 marque la recrudescence des IST comme la syphilis et la LGV. Même si c'est chez les homosexuels séropositifs que la plus forte augmentation des pratiques à risques est constatée, entre 2003 et 2005, 1500 homosexuels découvrent chaque année leur séropositivité.

Act Up a 20 ans

Le 14 mars, Larry Kramer, fondateur d'Act Up a célébré le 20è anniversaire de la création de l'association, officiellement fondée à New York le 24 mars 1987.

Homos made in France

Selon une enquête menée par CSF auprès de 12 364 personnes de 18 à 69 ans, 4 % des femmes et 4,1 % des hommes ont eu au moins une relation homosexuelle. La tendance est stable chez les hommes mais en sensible augmentation chez les femmes par rapport à la dernière étude qui remonte à 1992. Les relations homos sont plus courantes à Paris qu'à la campagne (6 % vs 3,2 % pour les femmes, 7,5 % vs 2,9 % pour les hommes). Plus de 50 % des français estiment que l'homosexualité est une sexualité comme une autre. 50,2 % des femmes et 45,2 % des hommes déclarent avoir fait réaliser au moins une fois un test de dépistage du VIH.

Kazatchkine au fonds mondial

A 60 ans, le professeur Michel Kazatchkine, ancien directeur de l'ANRS, ambassadeur chargé de la lutte contre le VIH et les IST, a été élu Directeur du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida.

Zurich veut éclairer les backrooms

La Police Municipale de Zurich a sanctionné de 200 € d'amende le bar hard de Zurich le Wildsau pour avoir permis des actes sexuels dans ses murs. Pour les forces de l'ordre, l'existence des backrooms serait une violation du « maintien de l'ordre et des bonnes mœurs ». A Zurich, les lieux de sexe font débat entre l'Association des établissements gays Vegas, l'Association Suisse contre le Sida et la police. Après contestation de l'amende dont l'établissement a fait l'objet, l'affaire du Wildsau a été portée en justice.

La capote fait un tabac

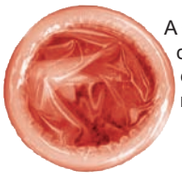

A 0,20 € l'unité, la vente de préservatifs chez les marchands de journaux et buralistes fait recette. Entre 3,5 et 4 millions ont été vendus en moins de deux mois depuis la lancement de l'opération le 1er décembre 2006.

Sex over the world

La revue britannique « The Lancet » publie une grande enquête sur la sexualité dans 59 pays à travers les 5 continents. Parmi les idées fortes, on y découvre que les premiers rapports interviennent de plus en plus tôt, entre 15 et 19 ans. Les natifs de la seconde moitié des années 60 les plus précoces ont été les britanniques (16,5 ans pour les garçons, 17,5 pour les filles), suivis des français et des italiens (17,5 ans pour les garçons, 18,5 ans pour les filles). Sur les autres continents, 16,5 ans pour les garçons, 18,5 ans pour les filles ; au Brésil, 17,3 ans pour les garçons, 17,5 ans pour les filles ; aux USA, 24,5 ans pour les garçons, 18,5 ans pour les filles. Mais les plus précoces demeurent les africains et les asiatiques du Sud où les hommes entament leur vie sexuelle plus tard que les femmes. Par ailleurs, la monogamie reste la norme mais la multiplication des partenaires se répand dans les pays riches, les hommes ont plus de partenaires que les femmes, les personnes mariées font plus l'amour que les célibataires, les jeunes célibataires sont plus actifs au Nord qu'au Sud. Concernant les IST, paradoxalement, elles se propagent le plus dans les zones du monde où on dénombre le moins de partenaires mais le plus de pauvreté. Cette même précarité, les inégalités entre sexe, la difficulté d'accès au préservatif sont les facteurs les plus aggravants en terme de vagabondage et de santé sexuels. Ainsi, chaque année, 340 millions de personnes contractent une chaude-pisse, une syphilis ou des chlamydiae tandis que 120 millions de couples n'ont pas accès aux moyens contraceptifs. 80 millions de femmes ont une grossesse non désirée dont 45 millions avortent.

Menace hépatique

L'INVS estime à 4000 le nombre de décès annuels causés par les hépatites B et C. Plusieurs centaines de milliers de personnes seraient porteuses du VHB ou VHC sans le savoir. Un dépistage s'impose, là aussi.

Rome expose le VIH

Une structure qui respecte scrupuleusement l'aspect et la forme du virus du sida a été exposée pendant 4 mois et demi sur la piazza des Biscione à Rome. Baptisée Megavirus, elle était un des éléments du programme VIH Info Pass, série d'initiatives visant à encourager la prévention.

Solidays 2007

L'édition 2007 de Solidays aura lieu du 6 au 8 juillet. Cette année, la prévention contre le sida se déroulera sur fond de concerts de Lauryn Hill, Ayo, Abd Al Malik, Grands Corps Maldes, Joey Starr, Paolo Nutini, Sean Lennon, Lily Allen, les Fatal Picards ou encore Superbus. Les billets sont déjà en vente. En 2005, la manifestation de Solidarité Sida avait attiré 130 000 spectateurs.

La Chine entre bon et mauvais

Bonnes nouvelles : la Chine ouvre une clinique dédiée aux gays pour lutter contre l'épidémie de sida, proposant des tests de dépistage gratuits et délivrant des traitements. Celle-ci sera testée durant un an pour juger de son efficacité. Par ailleurs, outre l'ouverture à l'adoption d'enfants par des gays étrangers, le pays a inauguré début 2007 et pour cinq ans un plan de valorisation du préservatif, notamment parmi la communauté homosexuelle estimée entre 5 et 10 millions de personnes. Objectif : que 70 % des gays utilisent la capote quand ils ne sont, à l'heure actuelle, que 20 % à y avoir recours et que 7, 3 % des cas de contaminations au VIH sont dus à des rapports homosexuels. En revanche, mauvaise nouvelle : Wan Yanhai, militant anti sida, a été emmené par des forces de police fin novembre pour interrogatoire et n'a pas reparu depuis. Il préparait une conférence intitulée « Sang sûr, sida, loi et droits de l'Homme ».

Ethylotests certifiés

Pour connaître la liste des éthylotests certifiés NF, chimiques ou électroniques, rendez-vous sur le site du Laboratoire National de métrologie et d'Essais www.lne.fr

Portrait de Eric Maniscalco
Délégué prévention région Ouest

Sur le terrain

Comme dans ses deux précédents numéros, « Gayside » se propose de donner la parole à un des délégués régionaux de son équipe Prévention. Cette fois-ci, gros plan sur Eric Maniscalco, délégué de la région Ouest.

Quand as-tu intégré le SNEG ?

En février 2000. Ca passe vite... déjà 7 ans.

Quelles sont les principales motivations pour un poste de délégué de prévention régional ?

L'intérêt pour les autres ! Je crois que c'est le moteur de la plupart des délégués du SNEG. On est tous animé par cette attention pour les autres qui nous conduit à beaucoup nous investir dans ce travail. En tout cas, c'est ce qui me fait avancer. En arrivant en 2000 au SNEG, je m'étais fixé trois années pour faire ce travail. Je pensais que je passerai à autre chose, ailleurs, ensuite. Puis en 2003, j'ai repoussé d'une année mon départ. En 2004, même chose. Aujourd'hui je ne compte plus.
J'ai toujours été militant. D'abord dans l'organisation de la marche gaie et lesbienne de Rennes. J'ai aussi été l'un des co-fondateurs du Centre Gay et Lesbien de Rennes, une aventure passionnante parce qu'il avait fallu se battre pour cela.
Alors évidemment, le travail de délégué du SNEG me comble d'autant plus que c'est l'occasion de faire quelque chose de très utile pour la communauté gay. Par chance, je n'ai pas été touché personnellement par le sida. Je fais partie d'une génération qui a profité du travail de la première équipe de délégués du SNEG. C'est grâce à eux que, dès 1995, j'ai su comment me protéger contre cette maladie. Il me semble aujourd'hui normal, à mon tour, de restituer cette chance à d'autres en leur donnant toutes les cartes pour qu'ils restent séronégatifs et si, malheureusement, ils sont séropositifs, de leur permettre de vivre le mieux possible avec ce virus.

A l'inverse, qu'est-ce qui parfois peut te démotiver ?

Très simple : le manque de motivation de certains propriétaires d'établissements, en particulier quand ils proposent une backroom. Je vais paraître radical, mais je pense qu'il est criminel de favoriser les rencontres sexuelles (et souvent multiples) dans un établissement sans mettre en place ce qu'il faut pour que les clients aient le nécessaire pour se protéger. Je ne supporte plus l'argument économique : « les capotes, ça coûte cher ! ». D'abord parce que c'est faux. Ensuite, parce que je crois que la vie des individus vaut plus que le profit qu'on peut faire dans un établissement de sexe et un commerce qui ne peut pas financer cette partie essentielle de son activité doit alors tout simplement fermer sa backroom. Heureusement, ce comportement est de plus en plus rare et la plupart des propriétaires de backroom sont conscients de leur rôle primordial dans la lutte contre le VIH.

En quoi consiste le travail de terrain ?

Porter la bonne parole... Non, je blague. Quoique... Ma première mission, c'est convaincre les propriétaires d'établissement de l'utilité de faire de la prévention dans leurs mûrs et de les conseiller pour que le dispositif soit le plus efficace possible. N'oublions pas l'objectif : faire en sorte que tout le monde se protège. Cela ne s'arrête bien sûr pas là, car il faut ensuite suivre l'évolution de la maladie, les changements de comportements des clients, les modifications structurelles des établissements pour maintenir ce dispositif au top-niveau. C'est pour cela que certains patrons d'établissement ont l'impression que je leur en demande toujours plus. Non, j'essaie tout simplement de faire mieux. Pour y arriver, il faut constamment réajuster notre travail et celui que nous effectuons avec les commerçants.

« N'oublions pas l'objectif : faire en sorte que tout le monde se protège »

En dehors du travail de terrain, quelles sont les autres fonctions d'un délégué régional ?

Le terrain est la partie la plus visible de notre travail. A côté de cela, je représente le SNEG et plus largement les commerces gays dans bon nombre d'institutions ou groupes de travail : au sein du Comité Consultatif Santé de la Ville de Rennes par exemple, ou encore auprès des DDASS de Bretagne et des Pays de la Loire. Le délégué du SNEG doit aussi beaucoup s'informer pour être toujours capable de répondre aux multiples questions que nous posent les patrons et les salariés des établissements. Il y a aussi les formations dispensées par les délégués à tout le personnel de ces commerces. Enfin, parce que je visite tous les établissements gays et lesbiens de l'Ouest, je fais le lien entre eux et les associations. Je rencontre très souvent les équipes de AIDES, le délégué régional de Sida Infos Service, les Centres Gays et Lesbiens de Nantes et de Rennes, d'autres associations locales, pour envisager des actions communes ou tout simplement mettre nos connaissances en commun pour faire avancer la prévention sur le terrain.

Peux-tu évoquer un bon souvenir de travail ?

Oui. J'avais fait une formation au personnel d'un établissement de sexe. Deux mois après, lors de mon passage dans ce même établissement, un des salariés est venu me remercier pour la formation que j'avais faite. Il m'a expliqué qu'à cette occasion il avait découvert l'existence du traitement post-exposition, un traitement qu'on peut prendre dans les 48h après une prise de risque. C'était exactement ce qui était arrivé la veille au soir à cet employé qui s'est précipité aux urgences de sa ville dès la formation terminée. La bonne nouvelle, c'est que ce garçon n'a pas été contaminé, et cela grâce à une simple information.

Quel regard portes-tu sur l'évolution de ta région en matière de prévention ?

Un regard bienveillant. Je suis globalement satisfait du travail que je fais avec les établissements de Bretagne et des Pays de la Loire. Le dispositif mis en place depuis plusieurs années est pérenne. Plus de la moitié des établissements de sexe ont signé la Charte de Responsabilité. Un quart est à niveau et devrait signer cette année. Et pour ceux qui restent ? Encore un p'tit effort, pour le bien de tous !

« La plupart des propriétaires de backroom sont conscients de leur rôle primordial dans la lutte contre le VIH »

Que manque-t-il à ton avis au dispositif pour améliorer la prévention ?

Une reconnaissance légale des lieux de sexe. Cette reconnaissance, que beaucoup de propriétaires réclament, permettrait d'éviter le flou dans lequel évoluent les sex-clubs et les saunas. Cela permettrait aussi de contraindre les mauvais élèves à se mettre aux normes ou à fermer.

Propos recueillis par Rémi Calmon

Retrouvez toute l'actualité du SNEG Prévention sur www.sneg.org

Ils ont rejoint le SNEG

Le SNEG souhaite la bienvenue aux adhérents qui nous ont rejoints entre le 4 janvier et le 3 avril 2007 :

LES DESSOUS D'APOLLON

Boutique d'Underwear, Swimwear et Homewear de marques (Dolce & Gabbana, Calvin Klein, Emporio Armani, DT, Versace, Jipépé, Punto Blanco, Chevignon, QZ, DDP, Stéphane Plassier, Men by Men, etc.) pour hommes.
LES DESSOUS D'APOLLON.
17, rue du Bourg Tibourg 75004 PARIS.
01 42 71 87 37 www.lesdessousdapollon.com
contact@lesdessousdapollon.com

WAP'N GAY

Editeur du guide Wap Gay et Lesbien pour téléphones mobiles.
WAP'N GAY. 38-42, route de Bordeaux
33121 CARCANS.
direction@wapngay.com

FESTIVAL REFLETS

Organisateurs du Festival LGBT de Marseille.
FESTIVAL REFLETS.
Friche Belle de Mai,
41, rue Jobin
13331 MARSEILLE CEDEX 03.
04 91 64 75 87 festival-reflets@numericable.fr
www.festival-reflets.org

DIVERTISHOW DIFFUSION

Diffusion et promotion de spectacles et pièces de théâtre à Paris à tarifs dégriffés. Evénementiel, organisation de sorties de groupes.
DIVERTISHOW DIFFUSION.
50, rue Notre Dame de Lorette 75009 PARIS.
01 43 80 09 64

STUART FRIENDLY

Le premier restaurant, coffee-shop, salon de thé, brunch, non-fumeurs et hétéro-friendly de Paris ! Revendeur de la marque Palais des Thés pour le quartier Montorgueil.
STUART FRIENDLY. 16, rue Marie Stuart
75002 PARIS. 01 42 33 24 00
www.stuartfriendly.fr stuartfriendly@wanadoo.fr

LA NEF

Association disposant d'une salle dont la capacité est de 700 personnes, La Nef a pour vocation d'aider à la création et à la diffusion de spectacles musicaux et de fournir des conditions optimales de répétition et d'enregistrement et ce, quel que soit le niveau du musicien.
LA NEF. Association Dingo. Rue Louis Pergaud 16000 ANGOULÊME.
05 45 25 97 00 - www.dingo-lanef.com info@dingo-lanef.com

LE CHAMPSAURIN / LES ENFANTS TERRIBLES

Dans un cadre convivial, le restaurant Le Champsaurin vous propose une carte de spécialités des Alpes telles que tartiflette, raclette, fondue, ravioles, tourtons... Ouvert tous les jours le midi et le soir en fin de semaine.
Même adresse et décor différent, Les Enfants Terribles, depuis le 15 mars, vous accueille le soir dans un cadre musical aux couleurs des tapas qu'on vous y prépare.
LE CHAMPSAURIN / LES ENFANTS TERRIBLES. 1, rue des Muletiers
13100 AIX EN PROVENCE. 04 42 26 59 20

SAUNA LE ST JEAN

Sauna.
SAUNA LE ST JEAN. 7, rue de Tauzia 33800 BORDEAUX. 05 56 94 02 06
www.saunasaintjean.com webmaster@saunasaintjean.com

DELTA SAUNA CLUB

Dans un décor chaleureux, le Delta vous propose un bar convivial avec une cheminée et un espace balnéo, spa, hammam, sauna, douches dans un éclairage tamisé. A l'étage cabines, salles vidéo, labyrinthe, sont à découvrir sur 400 m².
.Des thèmes sont proposés sur notre site
DELTA SAUNA CLUB. 263, boulevard Carnot
72000 LE MANS. 02 43 23 26 81
http://perso.orang.fr/deltasaunaclub

CARL RENAULT

Design et architecture intérieure.
CARL RENAULT. Heraclès.
Place des Cosmonautes
34280 LA GRANDE MOTTE.
renaultcarl@yahoo.fr www.carlrenault.com

LE BISTROT VENITIEN

Restaurant tenu par Marie.
LE BISTROT VENITIEN. 29, cours Julien
13006 MARSEILLE.
04 91 47 34 34

BOXXRELAX

Sauna hammam spa. Design and quality. Gay Friendly.
THE BOXXRELAX. La Cascade II.
Route des Bauges
73100 GRESY SUR AIX. 04 79 52 32 87

KING SAUNA

Sauna, hammam, spa, salle de cinéma, espace prévention et bar.
KING SAUNA. 39, rue Jean Jaurès 74100
AMBILLY. 04 50 38 68 12
www.kingsauna.com kingsauna@wanadoo.fr

GAYPODCAST.FR

Société de production audiovisuelle spécialisée, notamment, dans la communauté LGBT. Editeur du site www.gaypodcast.fr (émissions et reportages vidéo en podcast... plusieurs projets en cours).
GAYPODCAST.FR. 35, rue au Maire
75003 PARIS. www.gaypodcast.fr

LIBERTE 70'

Sauna mixte, Liberté 70' vous accueille dans un cadre chaud et chaleureux où la tolérance n'a d'égal que l'obligation du respect des autres et de soi-même. Le lundi, le mercredi et le jeudi, de 14h à 20 h l'espace sera réservé aux gays, et exclusivement à eux..., leur espace de liberté où les curieux n'auront pas leur place.
LIBERTE 70'. 246, boulevard Tessé
83000 TOULON. 04 94 62 18 85

Hépatites Info Service
0 800 845 800
7 jours sur 7 - de 9 heures à 23 heures
www.hepatites-info-service.org
Pour toutes vos interrogations concernant les hépatites, leurs traitements, les co-infections avec le VIH, ...

LE LOOK

Sauna.
LE LOOK. ZA Les Vallées du Couchant 35550 PIPRIAC. 02 99 34 31 17 www.le-look.net

THYJEFF'S CHAMBRES D'HÔTES

Chambres d'hôtes gays exclusivement, en centre ville de Nice, dans un appartements bourgeois, proche de la gare SNCF à 400 m ainsi que de l'avenue Jean Médecin et des lieux de sorties gays.
THYJEFF'S CHAMBRES D'HÔTES. 36, boulevard Raimbaldi 06000 NICE. 04 93 53 62 02- thyjeff@free.fr - www.thyjeff.fr

LE BIDULE

Bar d'ambiance musicale à tendance généraliste : étudiants, jeunes cadres dynamiques...
LE BIDULE. 39 bis, rue de Fontenelle 76000 ROUEN. 02 35 07 02 76

LE 49

Le 49 est un bar convivial qui propose des soirées à thème : piano bar, théâtre, ou encore des soirées privées (anniversaire...).
LE 49. 49, rue des Blancs Manteaux 75004 PARIS. 01 40 27 04 48

ON PEUT L'DIRE

Association départementale dans l'Orne, nous faisons de la prévention VIH/Sida dite « primaire ». Nous organisons également des manifestations de type 1er décembre, Sidaction...
ON PEUT L'DIRE. 14, rue du Cygne 61000 ALENCON. www.onpeutldire.com

SAUNA D'ITALIE

Sauna, hammam, cabines vidéo, backroom, en plein centre ville de Clermont-Ferrand.
SAUNA D'ITALIE. 4, avenue d'Italie 63000 CLERMONT-FERRAND.

ZEBAAR - ZE RESTOO

Zerestoo, restaurant de cuisine française, produits frais avec mélange de saveurs antillaises. Zebaar, bar en hommage au cinéma mondial, à l'étage Zebaar Bis, bar appartement.
ZERESTOO- ZEBAAR.
41, rue des Blancs Manteaux 75004 PARIS. 01 42 71 75 08.

COUP DE FOUDRE

Soirée événementielle, création d'événements, Coup de Foudre, attachée au respect de nos valeurs, travaille actuellement sur un support de communication pour les Marches des Fiertés et Gay Pride.
COUP DE FOUDRE. CC Promotions.
5, avenue Ledru Rollin. 94170 LE PERREUX SUR MARNE. 01 48 71 11 43 contact@ccpromo-events.com www.ccpromo-events.com

CACS

Société spécialisée dans les installations électriques, d'éclairage et de sonorisation pour les bars et salles de spectacles (conception et programmation).
CACS. 24 ter, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART. 06 20 33 50 25

SIGL

SIGL est le nouveau Salon International Gay Lesbien et friendly qui réunit l'ensemble de la communauté : entreprises, fabricants, prestataires de services, associations et médias. Il aura lieu les 2, 3 et 4 novembre 2007 au Carrousel du Louvre.
SIGL. 13, rue des Arquebusiers 75003 PARIS. 01 42 72 40 43 sigl@sigl.fr www.sigl.fr

LA PART DES ANGES

Bar avec piste de danse et spectacles, à quelques kilomètres des plages des Côtes d'Armor, à Guingamp. Clientèle gay friendly. Billard et flipper. Parking gratuit.
LA PART DES ANGES. 13, rue Saint-Michel 22200 GUINGAMP.

BAR COTE COUR

Bar à vins étroitement rattaché au Théâtre Côté Cour, organisateur du 1er Festival Parisien du Théâtre Gay et Lesbien.
BAR COTE COUR. 12, rue Edouard Lockroy 75011 PARIS. 01 47 00 43 55 barcotecour@free.fr

MEMERE AU PIANO

Restaurant.
MEMERE AU PIANO. 63, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 PARIS. 01 43 14 47 28

THEATRE COTE COUR

Laboratoire de l'acteur ? atelier d'entraînement permanent pour acteurs professionnels ou en passe de le devenir, Le Théâtre Côté Cour est un théâtre programmant en priorité des créations contemporaines.
THEATRE COTE COUR.
12, rue Edouard Lockroy 75011 PARIS. 01 47 00 43 55 theatrecotecour@free.fr www.theatrecotecour.com

AUDIO DIGITAL LIGHT

Conseil, étude et réalisation en équipements son, lumière et vidéo. Vente, location, installation, prestation, SAV et maintenance.
AUDIO DIGITAL LIGHT. 45, rue des Pyrénées 75020 PARIS. 01 43 73 03 30 adlparis75@aol.com www.adl-paris.com

J-MEDIA

J-Média propose des supports de communication tels qu'objets publicitaires, imprimerie et signalétique.
J-MEDIA. 99, route d'Espagne Bât C 31100 TOULOUSE. 05 67 04 04 28 communication@j-media.fr www.j-media.fr

B.P.M. CAFE

Bar à thèmes à l'ambiance conviviale où sont organisées régulièrement des soirées au fil desquelles la déco change en fonction des thèmes. Ambiance musicale house et dance.
B.P.M. CAFE. 21, rue Saint Paul 50400 GRANVILLE. 02 33 50 65 34 bpm.cafe@laposte.net bpmcafe.spaces.live.com

WOLF

Concept de masculinité poilue pour le nouveau bar bear de Paris, backroom et terrasse pour 60 personnes. Ouvert tous les jours de 17h à 2h.
WOLF PARIS BAR. 37, rue des Lombards 75001 PARIS. 01 40 28 02 52 info@wolfbars.com www.wolfparis.com

LE CURIEUX SPAGHETTI BAR

Ouvert depuis le mois de juin 2004, le Curieux Spaghetti Bar, restaurant d'inspiration italienne, est situé derrière le Centre Georges Pompidou, aux portes du Marais. Le brunch le plus complet de Paris, service samedi et dimanche pour un week-end en pleine forme.
LE CURIEUX SPAGHETTI BAR.
14, rue Saint-Merri 75001 PARIS.
01 40 13 87 57 - www.curieuxspag.com.

Les offres des adhérents pour les adhérents

Club SNEG

A l'image d'un Comité d'Entreprise, le Club SNEG permet aux exploitants, et à terme à leurs salariés, sur présentation de leur carte SNEG, de bénéficier d'avantages (réductions, offerts...) dans les entreprises adhérentes au SNEG désireuses de participer à ces échanges. But de l'opération : dynamiser le commerce, promouvoir le bouche à oreille, la solidarité confraternelle entre exploitants.

ALSACE - Bas Rhin (57)
Strasbourg

H2O (sauna),
22 rue Bouxwiller 67000 - 03 88 23 03 19
Entrée à 11,70 € (au lieu de 15 €)

AQUITAINE - Gironde (33)
Carcans

Le Clipper (restaurant),
111 avenue de Maubuisson 33121 - 05 57 70 69 12
1 apéritif maison offert

AQUITAINE - Pyrénées Atlantiques (64)
Pau

La Station des Artistes (bar),
8 rue René Fournets 64000 - 05 59 83 83 02
2ème verre offert

AUVERGNE - Puy de Dôme (63)
Clermont Ferrand

Les Zyzy Folies (discothèque),
31 rue Anatole France 63000 - 04 73 90 21 21
-10% sur les consommations

BOURGOGNE - Saône et Loire (71)
Chalon sur Saône

Sauna Antéus,
4 rue des Cornillons 71100 - 03 85 48 82 68
Entrée à 10 € (au lieu de 15 €) en ouverture gay et à 15€ (au lieu de 20 €) en ouverture mixte

BRETAGNE - Côtes d'Armor (22)
Lannion

La Feuille de Thé (boutique),
6 rue des Chapeliers 22300 - 02 96 46 42 00
2 échantillons de thé offerts sur l'ensemble de la carte de la boutique

BRETAGNE - Morbihan (56)
Carnac

Appalooza (discothèque),
Route du Hahon 56340 - 06 09 04 01 60
Entrée gratuite pour 2 personnes et accès prioritaire

CHAMPAGNE ARDENNES - Marne (51)
Reims

Sauna Le Lotus,
33 rue de Witry 51100 - 03 26 07 06 75
Entrée gratuite pour toutes les personnes présentant la Carte SNEG

FRANCHE COMTE - Territoire de Belfort (90)
Belfort

LG's (bar),
14 rue des Capucins 90000 - 03 84 26 07 67
1 conso au choix offerte

ILE DE FRANCE - Paris (75)
Paris 1er arrondissement

Gym Louvre (sauna/salle de sport),
7 bis rue du Louvre - 01 40 39 95 01
Au choix : entrée gratuite en semaine (lundi-vendredi) ou 10 € (au lieu de 15 €) week-ends et fériés

Tilt (sauna),
41 rue Sainte Anne - 01 49 26 02 02
Entrée à 5 € tous les jours

Banana Café,
13 rue de la Ferronnerie - 01 42 33 35 31
Réduction sur la 1ère conso.

Santé et Plaisir Gai,
c/o London, 33 rue des Lombards - 06 81 91 85 85
Entrée gratuite aux rencontres Safe Sex les 3ème dimanche du mois de 14h45 à 17h30 au London

Marc Mitonne (restaurant),
60 rue de l'Arbre Sec - 01 42 61 53 16
Apéritif et digestif offerts ou une bouteille Vranken Pommery pour 4 réservations.

Paris 2ème arrondissement

APVD (domiciliation),
3 rue d'Amboise - 01 49 26 94 41
3 premiers mois de domiciliation et réexpédition du courrier offerts

Paris 3ème arrondissement

Attitude Travels,
75 rue des Archives - 01 42 77 05 50
-5% sur tous les catalogues de voyages (HT)
-7% sur les produits Gay Attitude

Atchum (agence de com),
4 rue des Fontaines du Temple - 01 42 77 54 28
-10% sur impressions et 2h offertes sur maquettes >1000 €

Hôtel Ecole Centrale (***),
3 rue Bailly - 01 48 04 77 76
100 € la nuit + petit déjeuner compris (au lieu de 152 €)

Il Fait Beau (forme et beauté),
51 rue des Archives - 01 48 87 00 00
-10% sur PowerPlate, soins beauté, dépilations lumière pulsée et produits cosmétiques

Espace Ordi-Web (mat. et dépannage informtique),
16 rue Béranger - 01 40 27 05 95
-5% sur tarif HT dépannage à domicile et matériels en boutique

Paris 4ème arrondissement

La Garçonnière Immobilier,
38 rue Ste Croix de la Bretonnerie - 01 44 54 20 40
Tarif privilégié au cas par cas selon dossier

Be Watch (montres et bijoux masculins),
12 rue des Archives - 01 42 77 03 38
-10% sur tout le magasin

Paris-Cy (cybercafé),
8 rue de Jouy - 01 42 71 37 37
-20% sur connexion

Orchidées et Compagnie (fleurs et déco),
41 marché aux Fleurs / Pl Louis Lépine - 01 46 33 96 45
-10% en boutique et -5% sur aménagement de terrasse

Pharmacie Rambuteau,
1 rue Rambuteau - 01 42 72 75 59
-15% sur la parapharmacie

NYX (bar),
30 rue du Roi de Sicile - 06 11 42 65 96
1 verre acheté = 1 verre offert

COX (bar),
15 rue des Archives - 01 42 72 08 00
Happy Hour non-stop sur les bières

Okawa (bar),
40 rue vieille du Temple - 01 42 78 62 44
1 conso achetée = 1 conso offerte

Equinox (restaurant),
33 rue des Rosiers - 01 42 78 62 44
1 chartreuse VEP offerte

Le Troisième Lieu (bar),
62 rue Quincampoix - 01 48 04 85 64
1 apéritif offert

Pain Vin Fromage (restaurant),
3 rue Geoffroy l'Angevin - 01 42 74 07 52
1 apéritif offert

Paris 8ème arrondissement

www.gayvox.com,
Gayvox/Webscape - OFFRE SNEG, 56 rue de Londres
Abonnement PREMIUM GAYVOX (12 mois) offert sur envoi d'une photocopie de la carte perso et du pseudo gayvox.com par courrier

Paris 9ème arrondissement

IDM Sauna,
4 rue du Faubourg Montmartre - 01 45 23 10 03
-5 € pour tous, tous les jours

Twogayther (agence rencontres),
35 rue Godot de Mauroy - 01 44 56 09 75
-20% sur l'abonnement d'1 an

Paris 10ème arrondissement

Key West (sauna),
141 rue Lafayette - 01 45 26 31 74
-5 € à l'entrée

BSP (études de marchés),
233 rue du Fg Saint Martin - 01 40 34 51 51
-10% sur les dossiers confiés au cabinet

Paris 11ème arrondissement

Entre Deux Eaux (bar naturiste),
45 rue de la Folie Méricourt - 06 81 77 26 21
Entrée gratuite

Street.com agency (diffusion flyers),
27 rue des 3 Bornes - 06 61 76 37 65
-10% sur campagne de diffusion commerciale de tracts et autres documents

Paris 13ème arrondissement

Presta'Son (son, dj, éclairages),
23 rue Villa d'Este, Tour Capri - 01 30 76 44 24
-10% sur l'ensemble des prestations

Paris 15ème arrondissement

Legitim Conseil (assurances),
230 rue Lecourbe - 01 40 43 09 09
Frais de dossier offerts

Assistance Formalités et Création (serv. Juridique),
59 bd Victor - 01 56 56 57 28
-10% sur les dossiers confiés au cabinet

Paris 16ème arrondissement

Sauna Victor Hugo,
109 avenue Victor Hugo - 01 47 04 41 24
Entrée à 15 € (au lieu de 21 €)

Paris 17ème arrondissement

Spacetel (VPC en ligne parfums gadgets),
37 rue Guersant - 01 45 72 68 21
-10% sur produits www.love.fr et -20% sur les parfums A2 et L2

Love, Le Caillou des Ternes,
102 avenue des Ternes - 01 45 72 68 21
-10% sur les parfums Battini, -20% sur la bijouterie et parfums LOVE, -30% sur les parfums A2 et L2 + flacon vaporisateur offert

Centrale Literie,
2 boulevard Bessières - 01 46 27 97 58
Livraison gratuite sur toute la France

Artisan Plombier Guerreiro Manuel (plombier),
88 avenue des Ternes - 01 45 72 28 41
-50% sur les frais de déplacements (soit 20€HT au lieu de 40 €HT)

Paris 18ème arrondissement

Sauna Mykonos,
71 rue des Martyrs - 01 42 52 15 46
Entrée à 10 € (au lieu de 15 €)

Exemplaire Immobilier,
www.exemplaire-immobilier.com - 01 42 62 26 66
-10% sur honoraires et recherche gratuite de locataires pour les bailleurs

C' le Plombier et Electricité (gaz, rénovation, petits et gros travaux),
19 rue Muller - 01 42 52 77 09
Frais de déplacements sur Paris offerts (au lieu de 50 €HT)

Paris 19ème arrondissement

ORPI Parc Immo,
100 avenue Simon Bolivar - 01 42 02 92 00
-20% que honoraires agence aux vendeurs et acheteurs

Paris 20ème arrondissement

Le Riad (sauna),
184 rue des Pyrénées - 01 47 97 25 52
Entrée à 12 € à toute heure (au lieu de 19 €)

ILE DE FRANCE - Val d'Oise (95)
Saint Gratien

Thibaut Assurances,
13 boulevard Foch 95210 - 01 39 89 95 25
Tarif spécial SNEG, dossier traité VIP en 24h max.

Argenteuil

Presta'Son (son, dj, éclairages),
5 avenue Chanzy 95100 - 01 30 76 44 24
-10% sur toutes les prestations

LANGUEDOC ROUSSILLON - Gard (30)
Aramon

Mas de Pougnadoresse (ch.d'hôtes),
Rte de Montfrin 30390 - 06 70 23 66 09
Apéritif offert

LANGUEDOC ROUSSILLON - Herault (34)
Montpellier

Pop Art Café,
43 rue de l'Université 34000 - 06 62 89 83 29
-25% sur toutes les consos dès 21h30
Double tes doses sur vin, bière et apéro de 18h à 21h30

Saint Jean de Védas

Appart's Les Cigalous,
10 rue du Mas de Magret 34430 - 06 14 35 51 86
-10% sur tous nos tarifs de location d'appartements courts séjours

Juvignac

Media Plein Sud (impressions),
BP 90011 34990 - 04 67 07 39 43
-10% sur produit imprimerie + port offert sur cartes de visite/postales, flyers...

Club SNEG

Les offres des adhérents pour les adhérents

LANGUEDOC ROUSSILLON - Pyrénées Orientales (66)

Perpignan

Yachting Gay (cabines d'hôtes voiliers)
6 r de la Révolution Française - +34 627 706 408
-10% sur location de cabine d'hôtes vers Costa Brava, Baléares, Barcelone, Sitges.

Argelès sur Mer

Le Potchic (discothèque),
boulevard de la Mer 66700 - 04 68 81 08 86
Entrée gratuite

LORRAINE - Meurthe et Moselle (54)

Nancy

Coct'Au Bar,
4 rue Gustave Simon 54000 - 03 83 32 02 81
1 cocktail de bienvenue offert et 1 surprise

MIDI PYRENEES - Haute Garonne (31)

Toulouse

Mister Two (vêtements),
11 rue des Lois 31000 - 05 61 06 77 60
-10% sur la boutique sauf soldes et promos

Laverie des Lois (laverie & cybercafé),
19 rue des Lois 31000 - 05 61 23 71 45
-20% sur le cybercafé et -10% sur la laverie

NORD PAS DE CALAIS - Nord (59)

Lille

Les Editions Lydiennes (La Dixième Muse),
128 rue du Fg de Douai 59000 - 08 75 59 56 63
-15% sur les tarifs HT des espaces publicitaires (non cumulables)

The Mum's Bar,
4 rue Doudin 59000 - 03 20 06 06 56
Open Bar : 1 conso achetée = 1 conso offerte

BASSE NORMANDIE - Calvados (14)

Caen

Open Sauna,
10 rue de la Courtonne 14000 - 02 31 28 99 60
Tarif réduit

BASSE NORMANDIE - Manche (50)

Cherbourg Octeville

Le Cruising (sex club),
8 boulevard de l'Atlantique 50130 - 08 71 10 70 66
1 verre offert

Cherbourg

Ibiza Wear (vêtements),
14 passage Digard 50100 - 02 33 01 33 50
-15% sur toute la boutique hors soldes et promos

HAUTE NORMANDIE - Seine Maritime (76)

Dieppe

Les Thermes (sauna),
26 quai Duquesne 76200 - 02 35 40 47 34
-20% pour 2 personnes et -20% sur les produits dérivés

Rouen

XXL Bar,
25 rue de la Savonnerie 76000 - 02 35 88 84 00
1 verre offert

Le « C » (sex club),
12 rue St Etienne des Tonneliers 76000 - 02 35 70 44 14
1/2 tarif

PAYS DE LA LOIRE - Maine et Loire (49)

Angers

Le Maine (sauna),
6 rue Valdemaine 49100 - 02 41 20 30 16
Entrée au tarif réduit et 1 boisson offerte

PAYS DE LA LOIRE - Loire Atlantique (44)

Nantes

Aqua Sauna Club,
8 quai de Turenne (face CHU) 44000 - 02 40 74 67 62
Entrée 10 € + 1 conso offerte (au lieu de 14 €)

Pornichet

Le Village Pub,
94 avenue du Général de Gaulle 44380 - 02 40 24 39 46
-10% sur la vitrine des plaisirs + 1 shooter de bienvenue offert
-10% sur l'hébergement en gîtes d'amis à Guérande (partenariat)

La Baule

L'Aventure (bar),
153 avenue de Lattre de Tassigny 44500 - 02 40 60 40 03
2ème verre offert

PICARDIE - Oise (60)

Compiègne

Le Saint Clair (bar),
8 rue des Lombards 60200 - 03 44 40 58 18
3ème conso offerte, 1 apéro maison offert pour un repas complet

POITOU CHARENTES - Charente Maritime (17)

La Rochelle

Les Perot-Quais (restaurant),
15 rue Saint Jean du Pérot 17000 - 05 46 41 43 68
1 apéritif maison offert

POITOU CHARENTES - Deux Sèvres (79)

Beaulieu sous Bressuire

La Dam'Roulière (discothèque),
La Roulière 79300 - 05 49 74 14 93
1 entrée gratuite

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - Alpes Maritimes (06)

Nice

Smarties Bar,
10 rue Défly 06000 - 06 85 96 41 88
1 « after-8 » offert (chupito maison à la menthe)

G I Sex Shop,
8 descente Crotti 06000 - 04 93 80 29 49
Entrée offerte

Le 7 (sauna), 7 rue Foncet 06000 - 04 93 62 25 02
Boissons offertes

Pour informer, conquérir et fidéliser des clients
BD
Générez des revenus & rentabilisez vos contacts téléphoniques
Contactez nous 01 53 36 24 46
www.numeros-stars.fr
Mise à disposition de numéros Audiotel / Développement de Service Vocaux Interactifs / SMS+

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - Bouches du Rhône (13)

Aix en Provence

MG Club (sex club),
15 bis rue Van Loo 13100 - 04 42 38 92 06
Entrée à 5 € + 1 conso offerte au choix (au lieu de 10 €)

Aix Sauna Club,
8 bis rue de la Savonnerie 13100 04 42 27 21 49
Entrée à 12 € + 1 conso offerte au choix (au lieu de 15 €)

Marseille

Le Mineshaft (bar),
28 rue Mazagran 13001- 04 91 48 49 34
1 conso offerte sur présentation de la carte

Casa No Name (restaurant),
7 rue André Poggioli 13006 - 04 91 47 75 82
Apéritifs offerts

Urban Lodge (fleurs),
1 boulevard de la Corderie 13007 - 04 91 33 00 14
- 20% sur l'ensemble du magasin (fleurs, plantes, déco...)

Franck Provost (coiffure),
17 boulevard Baille 13006 - 04 91 42 22 61
- 20% sur présentation de la carte

RHÔNE ALPES - Allier (03)

Moulins

Solex Café (bar),
37 place Jean Moulin 03000 - 04 70 44 34 34
Arôme à 12 € (au lieu de 15 €), deuxième consommation offerte

RHÔNE ALPES - Isère (38)

Grenoble

Les Dunes (sauna),
27 rue Nicolas Chorier 38000 - 04 76 84 90 56
Entrée : 10 € après midi (au lieu de 18 €), soirée spectacle : 22 € (au lieu de 45 €)

Roussillon

Hôtel le Medicis,
16 rue Fernand Léger 38150 - 04 74 86 22 47
Petit déjeuner offert

RHÔNE ALPES - Haute Savoie (74)

Annemasse

Le Cocoon (sauna),
36 rue de Saget 74100 - 04 50 84 22 33
1 cocktail offert (au lieu de 8 €)

RHÔNE ALPES - Loire (42)

Saint Etienne

L'R Flag (bar),
27 rue Charles de Gaulle 42000 - 04 77 38 56 18
1 verre offert

RHÔNE ALPES - Rhône (69)

Lyon

Solidaris / 3A Assurances,
104 rue Boileau 6900608 26 02 15 16
Offre d'assurance de prêt et financement immo quel que soit l'état de santé

L.B. Associés (sécurité),
63 rue Chevreul 6900704 72 71 85 11
-10% sur la protection des biens personnels et professionnels

Nocté Lyon (webdesign et TV en ligne),
102 montée de la Grande Côte 69001-06 17 70 70 20
-30% sur création de site web et/ou achat espace pub sur Galéo TV

Motor Men Bar,
2 rue Bellecordière 69002 - 04 72 56 06 06
Tournée offerte pour les groupes se présentant avec la carte d'adhérent SNEG

L'Oasis Club (sauna),
20 rue des Capucins 69001 - 04 78 28 02 21
Entrée au tarif jeunes à 5 €

RHÔNE ALPES - Savoie (73)

Chambéry

Le Gulliver (restaurant),
4 rue de Lens 73000 - 04 79 33 36 50
Apéritif offert

Grizy sur Aix

The BoxXrelax (sauna),
C.C. La Cascade II 73100 - 04 79 52 32 87
Entrée offerte sur présentation de la carte

Offre(s) réservée(s) aux adhérents

A adresser par courrier au SNEG, 59 rue Beaubourg 75003 PARIS, par fax au 01 44 59 81 03, par mail à sneg@sneg.org

Entreprise ou établissement : .....

N° adhérent : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... **Ville :** .....

Téléphone : ..... **Mail :** .....

Web : ..... **Nombre de salariés :** .....

Mon offre Club SNEG : *Merci de proposer des offres valables toute l'année et simples à communiquer.*

.....

.....

.....

.....

.....

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Date :
SIGNATURE

POUR CEUX ET CELLES QUI S'INTERROGENT SUR LEUR ORIENTATION SEXUELLE OU LEUR IDENTITÉ DE GENRE
LIGNE AZUR 0810 20 30 40*
lundi, mercredi, vendredi de 14h à 19h
mardi et jeudi de 17h à 22h WWW.LIGNEAZUR.ORG
appel anonyme
* prix d'une communication locale, quel que soit le lieu d'appel

Propositions commerciales

VENTES ET LOCATIONS DE COMMERCES

13/03/2007
A VENDRE LIBRAIRIE GAY ET LESBIENNE LYON
Etat d'Esprit, la 1ère librairie homosexuelle de province est à vendre. la gérante étant appelée vers d'autres cieux.
Contact : 04 78 27 76 53 etatdesprit@free.fr

03/03/2007
A VENDRE DROIT AU BAIL & MOBILIER TOULOUSE CAPITOLE
A exactement 40 mètres du Capitole, la place principale de Toulouse et dans une rue à très fort potentiel du vieux Toulouse dont la piétonisation est prévue pour 2008, métro A à 90m, métro B à 800m, à proximité de 80 % des facs, grandes écoles et universités toulousaines. Bail d'octobre 2006 en 3 - 6 - 9, 50 m². Cuisine neuve (sans hotte d'extraction ; mais compte tenu que la cuisine a son propre toit, propre velux et sortie possibilités d'installer une extraction, hottes etc.) Nombreuses possibilités !!! vente cause familiale. Prix de vente droit au bail & fond : 75 000 €, petit loyer : 760 € charges comprises.
Contact : 06 77 78 68 69 fox1@neuf.fr

02/03/2007
A VENDRE SAUNA LIMOUSIN
Fond et murs, exploité depuis 11ans. 330m² sur 2 niveaux, bar, sauna, hammam, 10 chambres, backroom, labyrinthe, 2 grandes salles vidéo, 2 cabines vidéo, 3 cabines à glory holes, 3 salons, douches, 2 WC, buanderie, sonorisation intégrale. Entrée discrète, aucun problème de voisinage. Etablissement donnant sur 2 rues. Une visite sur le site http://saunachenieux.free.fr/ donne une idée de la décoration.
Contact : 05 55 79 45 75 sauna-chenieux@hotmail.fr

23/02/2007
GERANCE BAR CLUB AVIGNON CENTRE
Club Licence IV possibilité restauration cherche gérant libre, caution 30 000 €. Redevance 3 500 €.
Contact : 04 90 86 19 67 après 19h, le.repere@numericable.fr

19/02/2007
A VENDRE DISCOTHEQUE MURS ET FONDS HAUTE NORMANDIE
Discothèque de 574 m² en coeur de ville. Entièrement aux normes. Possibilité restauration. Très beau quartier à grand potentiel, parking à proximité. Sans voisinage immédiat (quartier de bureaux). 640.000 € FAI murs et fonds. Possibilité de négocier. Avec 250.000 € de défiscalisation possible ou pour exploitation personnelle. Idéal investisseur avec revenus locatifs de 60.000 € HT/an.
Contact : 06 70 47 59 58 cdelaumenie@century21-harmony.com

25/09/2006
A VENDRE DISCOTHEQUE NÎMES
Plein centre ville, quartier Ecusson. 16 ans d'existence, 1ère main. 200 m², 2 niveaux, bonne clientèle.
Contact sérieux par tél. : 06 13 17 37 53 www.lulu-club.com info@lulu-club.com

RECHERCHES DE COMMERCES

26/02/2007
PARIS MARAIS CRÉATION BAR GAY
Groupe professionnel de la nuit (événementiel et services télématiques) recherche pour la création d'un nouveau bar gay dans le Marais un investisseur (210 m², licence IV, murs et fonds prix 1 200 000 € et 300 000 € de travaux à prévoir). Urgent, pas sérieux s'abstenir, merci.
Contact Laurent P : 06 13 02 33 19 rms.steam.liner@free.fr

OFFRES D'IMMOBILIER

22/03/2007
PARIS
Particulier loue trois studettes entièrement rénovées , emplacement idéal sur Paris (4ème, 16ème, 11ème) petit loyer .
Contact : Mr Bernard 06 60 48 94 62 sivalimmo@orange.fr

04/03/2007
STUDIO VACANCES BRETAGNE
Site http://perso.orange.fr/kerlouli/
Contact : 06 78 98 32 86 kerlouli@wanadoo.fr

10/02/2007
À VENDRE 2 PIÈCES VINCENNES
Métro Saint Mandé : appartement 2 pièces, duplex, 40m² environ, sur cour, plein ouest, pas de vis-à-vis, cuisine et salle de bain équipées, nombreux placards et rangements, habitable sans travaux, libre de suite, calme, très clair. 230 000 €.
Contact : 06 74 20 20 34 brangeon_bonnard@hotmail.com

DEMANDES D'EMPLOIS

06/04/2007
CHEF CONFIRME CHERCHE POSTE SUR PARIS
Chef cuisinier confirmé traditionnel, sérieux, recherche poste stable sur paris. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter. Merci.
Contact : 06 17 39 03 58 erny1@noos.fr

05/04/2007
URGENT MANNEQUINAT ET HUMORISTE
Beau jeune homme ayant participé aux finales de Mister France cherche poste de mannequinat ou hôte d'accueil. Réalise aussi des spectacles d'humoristes dans les cabarets.
Contact : 06 31 12 26 89 - courtin.jonathan@gmail.com

30/03/2007
TOURISME / HÔTELLERIE 34-30-38
Homme de 32 ans, professionnel du tourisme, actuellement en poste en Corse, étudie toute proposition sérieuse en vue de son installation sur la région Languedoc-Roussillon ou limitrophe. Expérience solide en hébergement haut de gamme, commerce, et projets évènementiels et culturels.
Contact : 06 61 51 83 60 - baboune@stade.fr

28/03/2007
DJ
Claudio C, dj house, latin house, latino. Résidence ou contrat à la soirée.
Découvrez-moi sur : www.wat.tv/laguepe
Contact : 06 66 99 48 65 claudio.c@free.fr

Propositions commerciales

26-03-2007
SECRETAIRE
Je recherche emploi de secrétaire, expérience de 4 ans avec expériences aussi en comptabilité. Je cherche sur l'ensemble de la France. Contactez-moi par mail ou téléphone pour plus de renseignements ou pour demande de Curriculum Vitae. Actuellement, je prépare le TOEIC (Test Of English International Communication) jusqu'au 31 mai courant. Disponible pour tout entretien.
Contact : 06 27 43 02 77 from80@gmail.com

24-03-2007
BARMAN RECHERCHE POSTE A PARIS.
Barman depuis 20 ans recherche poste en CDI à Paris. Expérience : Théâtre du Châtelet, Olympia, remplacement Coffee Shop, steward.
Contact : 06 18 85 39 70 blanchonbruno@freesurf.fr

18/03/2007
JEUNE GAY DIPLOME DE SCIENCES PO.
J'ai 35 ans. Je suis originaire de l'Ile Maurice et je possède une carte de résident en France qui me permet également de travailler. Je recherche un emploi dans une société avec des dirigeants gay. Je suis diplômé de Sciences Po, en Management International. Je suis également diplômé du CEHPRIT en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Je suis parfaitement bilingue (anglais et français).
Contact : jjamaurice@hotmail.fr

13/03/2007
CHARGE DE COMMUNICATION.
Jeune homme 28 ans, expérimenté disponible, niveau DEUG en psychologie, disponible, recherche emploi administratif. Fort d'une expérience significative dans la communication artistique et associative, d'un sens aigu de la rigueur, je peux m'adapter facilement aux besoins de votre entreprise. Vous pouvez me contacter par mail ou par téléphone afin que je vous transmette mon CV en vue d'un éventuel entretien. Je n'accepte pas d'être démarché pour des postes de télétravail à domicile ou des contrats de travailleur indépendant.
Contact : 06 66 63 43 70 frederic.a-f@myself.com

13/03/2007
FUTUR QUINQUA DYNAMIQUE.
A l'approche de la cinquantaine, dynamique et sportif ayant une expérience multi professionnelle en France comme à l'étranger, j'ai encore beaucoup à donner. Je recherche un emploi qui me permettrait de mettre à profit le large panel des mes ressources et compétences, je ne cible pas de secteur particulier, ma disponibilité est immédiate, je n'ai ni contrainte de mobilité ni d'attachement particulier, je suis établi sur Paris et suis à l'écoute de toute éventualité, même la plus surprenante. Un aperçu de mes expériences : personnel commercial navigant, événementiel, logisticien d'entreprise (séminaires, conférences etc.), responsabilité d'équipe accueil et de service à la clientèle, secrétaire particulier et chauffeur, régisseur de tournées, et tant de choses encore... Vous êtes à la recherche de ce type de personnage ? Alors n'hésitez pas à me contacter.
Contact : Michel 06 20 33 71 92 michbrisson@gmail.com

13/03/2007
RECHERCHE POSTE COMMUNICATION MARKETING
J'ai 11 ans d'expérience dans la communication et le marketing dans la grande distribution. Je cherche un poste de responsable dans ce domaine quelque soit le secteur d'activité. Sur Lyon, Paris ou Montpellier.
Contact : hsensoli@free.fr

12/03/2007
EDITION PARIS
Parisien 43 ans, longue expérience dans les domaines de l'édition (chaîne graphique) et du journalisme, je recherche un emploi à temps partiel (tous secteurs) ou une mission temporaire sur Paris. Disposant de l'équipement bureautique requis et d'une connexion haut débit, je peux également travailler depuis chez moi. Bonne présentation, sérieux, indépendance et habitude du travail en équipe. Références sur demande.
Contact : 01 40 54 88 07 gimet@yanous.com

05/03/2007
23 ANS AVIGNON ET FRANCE ENTIERE
Bonjour, expérience dans le domaine de la vente, le management, la gestion de point de vente, mais aussi coach en décoration, je suis à la recherche de toutes propositions sérieuses, merci d'avance.
Contact : 06 13 20 34 95 ymerej13@hotmail.com

26/02/2007
RECHERCHE DE STAGE
Actuellement en formation à l'AFPA Toulouse en tourisme, du 12 mars au 20 avril 2007, je dois effectuer une période d'application en entreprise totalement gratuite.
Contact : "M. Laho" 06 12 46 15 96 - jimmycarmo@yahoo.fr

22/02/2007
AGENT ADMINISTRATIF D'EXPERIENCE
Homme 35 ans avec 5 ans d'expérience, recherche emploi d'agent service courrier. Je travaille depuis plusieurs années et mes expériences se sont toutes révélées enrichissantes dans leurs diversités. Ma connaissance de divers environnements informatiques me permet une certaine autonomie dans mon travail.
Contact : 06 69 59 92 46 bashiramar2001@yahoo.fr

21/02/2007
CUISINIER PARIS
Homme 40 ans cherche place de cuisinier ou chef de cuisine sur Paris, sachant travailler seul. 2 services par jour accepté.
Contact : 06 61 14 42 53 benoistv@hotmail.fr

17/02/2007
SECRETAIRE DACTYLOGRAPHE PARIS RP
Je suis à la recherche d'un poste de secrétaire dactylographe sur Paris (ou en région parisienne). Titulaire d'un baccalauréat et d'une expérience de 8 ans dans la Marine Nationale, je présente toutes les qualités d'une personne discrète, compétente, sur qui on peut compter : je suis une valeur sûre. Je recherche principalement un poste auprès d'un avocat, d'un directeur d'entreprise. Pour le CV, merci de prendre contact par mail.
Contact : 06 92 19 67 18 chikungunya@gmail.com

17/02/2007
TECHNICO COMMERCIAL/NÉGOCIATEUR EN IMMOBILIER
Jeune homme 24 ans ayant une expérience de technico-commercial/négociateur en immobilier de 5 ans. Je cherche aujourd'hui toutes sortes de petits boulots ou emploi a plein temps.
Contact : 06 20 00 19 40 keo75@hotmail.fr

10/02/2007
CHEF DE PRODUIT / ACHETEUR MODE DESIGN BEAUTE
Titulaire du Master en Management de la Mode et diplômé en Commerce International, ma double formation m'a permis d'occuper des fonctions transversales dans le processus de collections aussi bien en amont qu'en aval. En tant que Chef de produit, j'ai successivement assuré le développement produit de deux marques de mode "Créateurs" : veille concurrentielle, élaboration des plans de collections, achats, merchandising visuels, suivi fournisseurs, élaboration supports de communication... Mes expériences réussies en tant que Responsable d'un point de vente ont également fait de moi un spécialiste du terrain avec un goût prononcé pour l'opérationnel : analyse des ventes, gestion des stocks et réassorts, management d'équipes, reporting hebdomadaires... Ces compétences alliées à mon excellent sens relationnel, à ma maîtrise de l'anglais et à des qualités personnelles de rigueur, d'organisation et de dynamisme me permettront de mettre ma sensibilité produit et ma créativité au profit de votre marque ou enseigne. Sur simple demande par mail, je vous envoie mon CV et une lettre de motivation.
Contact : 06 10 44 78 62 agossou@free.fr

Propositions Commerciales

02/02/2007
VENTE / CONSEIL CLIENTELE
Expérience réussie dans les domaines de la vente et la restauration, je recherche un poste de vendeur ou adjoint responsable boutique. Conseiller auprès d'une clientèle internationale et exigeante, j'ai une bonne présentation, je suis organisé et motivé dans mon travail. Bonne maîtrise des outils informatiques, j'ai une pratique nécessaire pour les relevés de caisse, la gestion des stocks et le réapprovisionnement. Déterminé à reprendre une activité professionnelle, j'accepte toutes propositions dans les secteurs de la vente, le secrétariat et l'accueil téléphonique. Sur simple demande par mail, je vous envoie mon CV et une lettre de motivation. Informations complémentaires : BTH (bac + 2), certificat de langue anglaise, formation PAO, internet et traitement de mails.
Contact : 06 27 07 07 69 angelo.ferre@free.fr

30/01/2007
EVENEMENTIEL VOYAGES D'AFFAIRES TOURISME HÔTELLERIE RELATIONNEL
Je souhaite participer à l'aventure d'une entreprise, travailler avec passion. Je suis à la recherche d'un employeur ambitieux, un poste avec du contact clientèle et une opportunité de développer mes compétences. Plus de 10 ans de progression et de résultats probants, solide expérience dans la fonction d'organisation d'événements, séminaires, voyages d'affaires, gestion service réceptif, accueil de clientèle internationale, je suis dynamique, motivé, ouvert d'esprit, bon négociateur, rigoureux et organisé, j'ai le sens du service et besoin de polyvalence associé à des responsabilités. Je suis ouvert à d'autres propositions professionnelles qui feront appel à mes compétences. Disponibilité immédiate. Annonce sérieuse. J'espère attirer votre attention et vous rencontrer prochainement, je peux vous fournir mon CV sur simple demande via e-mail.
Contact : franky75014@free.fr

OFFRES D'EMPLOI

22/02/2007
TECHNICIEN DE MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE
Entreprise de 12 personnes sur Paris et Sens recherche technicien de maintenance matériels informatique pour poste à Paris à temps partiel pouvant déboucher sur un temps plein. Débutant avec diplôme ou formation accepté. Déplacements prévus sur Paris et RP.
Contact : boutiqueparis@espaceordiweb.com

29/03/2007
OFFRE DE STAGE
Leader français de la vente sur internet dans son domaine, recherche actuellement et sur toute l'année des stagiaires rattachés au Responsable du Service Client ayant pour tâches d'assister la gestion de la relation client pour tout ce qui concerne les prises de commandes (par téléphone principalement), assister la gestion de la relation fournisseur pour le suivi des commandes, assister l'équipe sur toutes les tâches de gestion administrative... Société créé en 1999, n°1 sur son segment, audience de 350 000 visiteurs par mois sur son site. Recherchons personne : ayant un bon relationnel, envie d'apprendre, impliquée, appréciant de travailler dans une petite structure dynamique et ouverte. Horaires bureaux du lundi au vendredi. Sur Paris 11ème, limite 10ème. Indemnité de 397 €, 50 % carte orange, tickets restaurant et prime fin de stage.
Contact : marcabcool@yahoo.fr

15/03/2007
RECHERCHE MAQUETTISTE P.A.O DEBUTANT
Société de Communication et Marketing spécialisée milieu gay recherche un maquettiste P.A.O débutant. Bonnes connaissances de : Photoshop / Illustrator / Indesign. Notions web appréciées. Poste : Demi-temps évolutif. Envoyer CV et lettre de motivation. Contact :
Monsieur Agency 47 boulevard de Magenta 75010 Paris ou par courriel à : cyrille@monsieuragency.com

07/03/2007
CHERCHE HOTLINER TELECOM ROUEN
Sur Rouen et environs : cherche hotliner secteur télécoms FAI - 1ère expérience et/ou stage souhaités - Connaissances en IP et/ou relations clients téléphone. Faire parvenir CV, LM et prétentions par e-mail.
Contact : philip75fr@yahoo.fr

25/02/2007
NEGOCIATEUR IMMOBILIER ET DEFISCALISATION.
Agence à Paris. Dans un but de développer notre activité, recherchons profil commercial dynamique, autonome, honnête ayant éventuellement une expérience dans l'assurance, défiscalisation ou immobilier. Statut à définir.
Contact : 06 60 62 26 66 bruno.aussenac@free.fr

19/02/2007
SAUNA CHAMBERY RECHERCHE URGENT.
Jeune homme 23-30 ans environ pour réception clientèle, tenue du bar et suivi. Poste a temps partiel évolutif à court terme, sens de la rigueur et expérience du contact clientèle souhaités.
Contact : 04 79 62 12 29 - 06 85 44 39 00 bruno@sunxboutik.com

16/02/2007
CHERCHE VENDEURS - LA VARENNE SAINT HILAIRE.
Nous sommes revendeurs de cuisine et de salles de bains cataloguées "moyen haut de gamme", ce qui suppose une part importante de conseil en décoration Nous recherche deux collaborateurs ou collaboratrices motivé(e)s. Rémunération stimulante. Nous sommes ouvert à toutes propositions . Ces postes sont disponibles de suite et les contrats en CDI après période d'essai.
Contact : 06 61 20 00 20 baranes.maurice@hotmail.fr

DIVERS

15/02/2007
RECHERCHE BENEVOLES POUR ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE.
Pour les postes suivants : 1 Secrétaire administrative. Vous serez chargé de répondre aux appels téléphoniques, de la gestion du courrier, de l'organisation et du classement des dossiers. 1 Responsable du Bureau de Protection Animal. Vous serez chargé de répondre aux appels téléphoniques, de la gestion des dossiers du BPA, du suivi administratif, des litiges et de trouver des solutions pour le bien être des animaux. 1 Responsable enquête. Vous serez chargé de répondre aux appels téléphoniques, de la gestion des dossiers du service des enquêtes, relation avec les autorités judiciaires, (Commissariat de Police, Gendarmerie, Avocats, Huissier de Justice) et du suivi administratif, litige et de trouver des solutions pour le bien être des animaux. Connaissances juridiques souhaitées. Pour l'ensemble de ces postes il faut une parfaite maîtrise de la langue française écrite, orale et de l'informatique, (Word, Excel, Logiciel CIEL) dynamique, disponible et motivé. Postes basés à Paris 12ème (Métro Daumesnil). Horaires : du lundi au vendredi uniquement les après-midi de 14h à 19h. Envoyer CV et lettre de motivation.
Contact : Association Stéphane Lamart Recrutement des bénévoles BP 154 94208 Ivry sur Seine Cedex
direction@associationstephanelamart.com
http://www.associationstephanelamart.com/index.php?n=75
Tél : 06 20 06 07 04 ou bureau : 01 44 75 00 47

16/04/2007
RECHERCHE PARTENAIRES
La prochaine édition du festival de Films Gays & Lesbiens de Paris aura lieu du 13 au 20 novembre au Rex. Fort de ses 7 000 spectateurs/trices en 2006, cette nouvelle semaine d'événements sur les Grands Boulevards sera un moment à ne pas manquer ! Si vous souhaitez être présents/tes sur le Festival (partenariat, page de pub dans le programme ou toute autre idée à inventer ensemble...)
merci de prendre contact avec Erwan SEILHAN au 01 42 52 60 49

GAYSIDE_3bis 27/06/07 0:58 Page 57

MAISON

Jean Cocteau

Milly-la-Forêt

Entreprises, devenez partenaire privilégié
de la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt

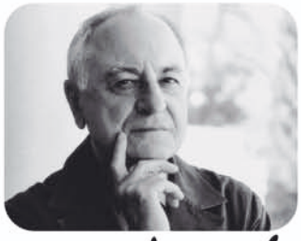

JEAN COCTEAU ACQUIT SA MAISON DE MILLY-LA-FORÊT EN 1947, EN INDIVISION AVEC JEAN MARAIS. ELLE A ÉTÉ LE THÉÂTRE DE LA CRÉATION DE SES PLUS GRANDES ŒUVRES. IL Y A VÉCU LES DIX-SEPT DERNIÈRES ANNÉES DE SA VIE. AUJOURD'HUI, CETTE MAISON EST INTACTE GRÂCE À EDOUARD DERMIT QUI, APRÈS LA MORT DE COCTEAU, A SCRUPULEUSEMENT VEILLÉ SUR L'ENSEMBLE DES OBJETS QUI CONSTITUAIENT SON DÉCOR QUOTIDIEN.
Le projet reçoit le soutien de la région Ile-de-France, du département de l'Essonne et de l'Agence Espaces Verts Ile-de-France, mais il a également besoin du partenariat de mécènes privés.
L'inauguration de l'ensemble, qui pourrait même à moyen terme devenir un centre d'archives et de recherche consacré à Jean Cocteau, est prévue pour le printemps 2008.
Alors, prendra une résonance particulière l'épitaphe qui, à la sortie de la ville, orne sa tombe dans la Chapelle Saint-Blaise-des-Simples, qu'il a peinte lui-même : "Je reste avec vous".

Pierre Bergé

PIERRE BERGÉ *Président du Conseil d'Administration*

TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET WWW.JEANCOCTEAU.NET

Tous les partenaires de la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt seront nommés, s'ils le souhaitent, sur le mur des remerciements.

Nom de l'entreprise ..... Nom du responsable .....

Adresse ..... Code postal .....

Ville ..... Pays .....

Tél ..... e-mail .....

☐ 250 € - Associé Partenaire accès libre pendant 1 an pour les administrateurs.
☐ 500 € - Associé Contributeur accès libre pendant 1 an pour les administrateurs et 5 de leurs invités.
☐ 1 000 € - Associé Bienfaiteur accès libre permanent pour tout membre de l'entreprise.

Dès réception de votre don vous recevrez un reçu fiscal. Si vous êtes imposable, bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant de votre don (dans la limite annuelle de 0,5% du chiffre d'affaire). Ainsi, si vous décidez de verser 250 euros, le coût réel de votre don sera de 100 euros.

Règlement par chèque à l'ordre de : Maison Jean Cocteau à Milly / Règlement par carte : ■ Visa ■ American Express
☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ expire en ☐☐☐☐ 3 ou 4 derniers chiffres dos de la carte ☐☐☐☐
Date et signature obligatoires :

Retourner ce bulletin accompagné de votre règlement sous enveloppe affranchie à : Secrétariat Maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt - 10 avenue George V 75008 Paris

Avec le soutien de PIERRE BERGÉ ile de France Essonne LE CONSEIL GÉNÉRAL

Une équipe de Professionnels de la Sécurité
Thor Sécurité
Prestations de Sécurité
Sécurité & Evénementiel
Déplacements France
N° Indigo 0 820 00 00 16
0,118 € TTC / MN

Partenaire de la vie Gay, le SNEG vous informe d'une sélection d'événement culturel

Gay Culture

Théâtre

Votre prochain mensonge sera le dernier

Thomas est séropositif. Il soupçonne Vincent de lui avoir transmis le virus. Empli de rage, il met au point un stratagème pour le revoir et le séquestre. Il lui prélève un échantillon de sang : s'il est négatif, il le libère, s'il est positif, il le tue. Confrontation en huis clos entre deux personnages, la pièce signée et mise en scène par Steven Riviera interroge sur la responsabilité individuelle. Celle de la possible contamination de Thomas par Vincent permet-elle toutefois au premier d'ôter la vie au second ? Remords, suspicion, interrogations autour d'un questionnement auquel chaque gay a un jour réfléchi sans pour autant trouver obligatoirement de réponse... La pièce a été récompensée par trois prix au 1er festival du théâtre gay et lesbien de Paris : Prix du jury meilleur spectacle, Prix du meilleur texte, Prix du meilleur comédien pour Vincent La Torre, interprète aux côtés de Romain Poli.

« Votre prochain mensonge sera le dernier » au Théâtre Pixel, 18 rue Championnet 75018 Paris, tous les dimanches à 18 h jusqu'au 1er juillet. Places à 9 et 14 €. Réservations : 01 42 54 00 92.

Festival Parisien du Théâtre Gay & Lesbien

La 1ère édition du festival parisien du théâtre gay et lesbien, qui s'est déroulée du 13 au 22 avril au Théâtre Côté Cour, a été l'occasion de découvrir des spectacles d'une rare qualité. Sur les 10 pièces en compétition citons « Place des mythos » (prix du public) et « Votre prochain mensonge sera le dernier » (prix du jury). La fréquentation a été exceptionnelle, même durant les représentations de 16 heures où la salle était régulièrement pleine. La forte affluence de spectateurs payants nous a permis de reverser 921 € à l'association SOS Homophobie. Cet argent servira essentiellement à la prévention des suicides des adolescents, par l'organisation de débats rencontres dans les milieux scolaires. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la 2ème édition qui aura une plus large couverture. Des partenariats privés sont déjà conclus, nous permettant une plus grande visibilité de cet événement. Frédéric Cheruy, Organisateur.

1er Festival Gay & Lesbien d'Humour

Comédies, one man ou woman show, le 1er Festival Gay & Lesbien d'Humour aura lieu du 25 au 30 juin prochains. Les deux salles du café théâtre Le Bout accueilleront huit spectacles, tous autour du thème de l'homosexualité, pour réfléchir, s'émouvoir et surtout, rire. Côté femmes, « ***Maman fait son coming out*** » de Marie Némo, « ***Vierge et rebelle*** » de Camille Broquet. Côté hommes, « ***Hétéropause*** » avec Hervé Caffin, « ***Fatigay*** » de Vincent Coulon, « ***Niko perd les pédales*** » de Niko. Plus androgyne, « ***La naissance de Marguerite*** » de Benjamin Lefebvre, « ***C'est ma tournée*** » d'Yvette Leglaire. Enfin, « ***L'Opération Saint-Esprit*** » de Michel Heim par les Emplumés, une équipe issue des Caramels Fous. Le SNEG est partenaire de cette manifestation.

1er Festival Gay et Lesbien d'Humour au café théâtre Le Bout, 62 bis rue Pigalle 75009 Paris, jusqu'au 30 juin. Places à 10 et 15 €. Réservations : 01 42 85 11 88. Plus d'infos sur www.lebout.com

Livres

Le Chasseur d'antilopes

Après le polar (« Dix petits phoques »), le témoignage (« Un goût de cendres »), Jean-Paul Tapie nous invite à entrer dans la peau de Fabien, 37 ans, célibataire, employé de banque, amateur de puzzles, d'arts martiaux et... de tabassage de pédé. « Le chasseur d'antilopes » dresse le portrait glaçant et le parcours dérangeant d'un garçon presque ordinaire, si ce n'est ses pulsions homophobes. Mais d'où viennent-elles, pourquoi cette haine, le processus est-il irréversible ? Ames sensibles, quasi s'abstenir, tant ce texte est noir et brutal, de la première à la dernière ligne, ou presque...

« Le chasseur d'antilopes » de Jean-Paul Tapie. Editions H & O. 17 €.

Premiers désirs

En deux tomes, Bruno Balto nous livre ici deux fois six nouvelles érotiques autour du thème des premiers désirs entre garçons. Illustrés de photos noir et blanc, édité en petit format, ces deux ouvrages sont la prolongation des nouvelles érotiques publiées dans les magazines de charme, la trame des histoires et l'écriture plus littéraire, même de façon inégale d'un texte à un autre.

« Premiers désirs, tomes 1 et 2 » de Bruno Balto. Editions Why Not. 10 € le tome.

Hommage à Jean-Claude Brialy

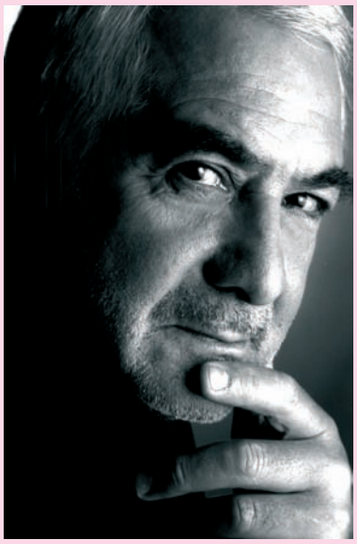

Il est des personnalités qui, lorsqu'elles nous quittent, bien qu'on ne les connaisse pas à titre privé, nous donnent pourtant l'impression d'avoir perdu un proche, un ami. Jean-Claude Brialy, qui a tiré sa révérence le 30 mai dernier à l'âge de 74 ans est de celles-là. Si la France entière s'est émue du départ de cet artiste aux multiples facettes, sa disparition a également profondément touché nombre de gays. Pour une foule de raisons. Au jeune premier, beau et charmeur qu'il était dans les années 50, a succédé le dandy élégant et distingué qu'il est resté jusqu'au dernier jour. Spirituel, amateur et diseur de bons mots, aux réparties bien senties, il s'est aussi révélé esthète, amoureux des arts, cultivé et raffiné. Attiré par le charme et la beauté, il a été le confident des plus grandes stars : Jeanne Moreau, Line Renaud, Danièle Darrieux, Michèle Morgan, Claudia Cardinale, Juliette Gréco, Catherine Deneuve, Isabelle Adjani, Dalida, Barbara, Romy Schneider... toutes ces femmes que, les unes ou les autres, nous idolâtrons. Lui, les a aimées à sa façon, ne cachant pas son amour pour les hommes, n'en faisant pas non plus étalage. A ses yeux, l'amitié, celle qu'il a témoignée à Jean Marais, Jacques Chazot, Alain Delon, Jean-Louis Trintignant, Jean-Pierre Cassel et tant d'autres, était toute aussi importante. Hôte généreux et fidèle, loin des mondanités superficielles et stériles auxquelles il serait injuste de le cantonner, son appartement du quai d'Orléans, ses maisons en Provence ou en proche banlieue parisienne ont été les villégiatures du bonheur et les refuges du malheur de tous ceux et toutes celles qu'il a côtoyé et admiré. Dans ce même esprit, ce qui le rapproche encore un peu plus de nous, il a aussi été restaurateur, avec L'Orangerie, son établissement de l'île de la Cité, lieu de rendez-vous du Tout-Paris. Enfin, avec discrétion encore mais aussi avec ferveur et enthousiasme, il s'est engagé dans la lutte contre le sida. Acteur de cinéma et de télévision, réalisateur, homme de théâtre à la fois comédien, fondateur du festival de Ramatuelle et propriétaire des Bouffes Parisiens, auteur (« Mon Algérie », « Le ruisseau des singes », « J'ai oublié de vous dire »), restaurateur et acteur de la lutte contre le sida, un grand seigneur s'en est allé rejoindre d'autres légendes qu'il a tant aimées. Restent les témoignages de ses films, pièces, prestations télévisées et livres, en attendant en septembre la diffusion sur Arte de « Monsieur Max » de Gabriel Aghion, téléfilm sur la vie de Max Jacob, puis au cinéma, la sortie en salles le 27 septembre de « Les sapins blues » de Romuald Beugnon où il partage l'affiche avec Jean-Pierre Cassel. « A la pensée qu'un jour, je deviendrai immobile et muet, je commence déjà à m'ennuyer » disait-il. Lui, commence déjà à nous manquer...

Le SNEG remercie Bruno Finck, Sophie des Bouffes Parisiens et Jean-Louis du Scarron.

L'Homosexualité au cinéma

Anciennement rédacteur en chef du « Mensuel du cinéma » et de « La saison cinématographique », du magazine gay « Ex æquo », Didier Roth-Bettoni dirige actuellement « Illico », le plus ancien titre de la presse gratuite gay en France. Outre les sujets LGBT, sa passion, c'est le cinéma. Aussi, il signe « L'homosexualité au cinéma », somme de quelque 750 pages pour tout connaître des représentations des gays et des lesbiennes dans le 7è art depuis son invention. Bien sûr, il y a « La cage aux folles » ou « Pédale douce » pour les comédies caricaturales, « Philadelphia » ou « Love ! Valour ! Compassion ! » sur le sida, « Querelle » ou « Another Country » pour les classiques, « Le Clan » ou « Le secret de Brokeback Mountain » parmi les films les plus récents. Mais au-delà de ces références attendues et de toutes les autres évidemment évoquées, l'ouvrage va plus loin en décortiquant les films, qu'ils soient western, policier, horreur, de toutes les époques, de tous les pays où le thème de l'homosexualité est ne serait-ce qu'effleuré à travers une réplique, une situation, un personnage... 5 000 films répertoriés, 5 000 noms indexés, 100 films emblématiques pour se constituer la « pédéthèque » idéale, l'ouvrage illustré de quelque 600 photos brosse aussi en parallèle une histoire de l'homosexualité quand celle-ci évolue dans nos sociétés comme sur grand écran. Aux « années folles » d'avant la seconde guerre, succèdent les « années placard », elles-mêmes devancières des « années militantes » pour enfin parvenir aux « années de la visibilité ». Fruit de nombreuses années de travail, en lecture intégrale pour les plus cinéphiles ou en consultation de type guide pour les curieux, il s'agit là d'un ouvrage de référence unique en son genre.

« L'homosexualité au cinéma » de Didier Roth-Bettoni.
Editions La Musardine. 34,90 €.

L'Amour brut

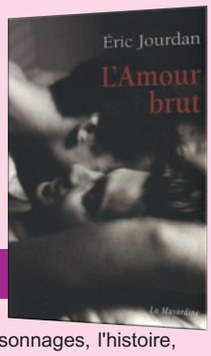

Il est des romans que l'on dévore, dont les personnages, l'histoire, l'esprit qui s'en dégagent vous séduisent de bout en bout, qui plus est, quand ils ont la faculté de vous rappeler à votspropres souvenirs. « L'amour brut » est de ceux-là. Il raconte la parcours de Tom, 17 ans, une enfance difficile et solitaire, qui s'éveille à l'amour. Pour May, la fille idéale, mais qui n'a pour lui aucun sentiment. Puis survient Nicolas. Qu'importe si c'est un garçon, Tom cherche l'amour, peu importe auprès de quel sexe. Mais Nicolas, bien qu'amoureux de Tom, est aussi l'amant de Patrick, cache son homosexualité à ses parents, ambitionne un avenir social et professionnel. Tom trouvera t-il sa place auprès de lui ? Passions adolescentes, entre passion et trahison, naïveté et réalité, « L'amour brut », paru en 1993, est ici réédité dans sa version intégrale.

« L'amour brut » d'Eric Jourdan.
Editions La Musardine. 17 €.
Du même auteur, même collection : « Le garçon de joie » en version intégrale (1965), 17 €.

Gay Culture

Brèves de prétoire

Avocat au barreau de Paris, spécialiste du droit de la propriété intellectuelle, adhérent du SNEG, Maître Emmanuel Pierrat a compilé quelques perles oratoires entendues dans les tribunaux. Quelques exemples : « Ma cliente avait pris une cuite : le tribunal sait bien ce que c'est », « - Expliquez-nous pourquoi vous avez tué ce malheureux homme-sandwich ? - J'avais faim », « Dans cette affaire, mon client a été plumé comme un lapin ! »... Volontairement ou non, les robes noires ne manquent pas d'humour, les prévenus non plus et la justice, une fois n'est pas coutume, prête parfois à sourire. C'est le cas ici avec ce recueil de répliques inoubliables qui ont résonné sous les ors des palais de justice.

« Brèves de Prétoire » d'Emmanuel Pierrat. Editions Chiflet & Cie. 10 €.

L'Homosexualité dans tous ses états

Par cet ouvrage sociologique basé sur des témoignages personnels d'homosexuels, Pierre Verdrager questionne sur les diverses dimensions de l'homosexualité : découverte, difficultés, acceptation, rapport aux autres, communautarisme, militantisme, désir d'enfant... les réflexions sont multiples, les questions et les réponses aussi.

« L'homosexualité dans tous ses états »
de Pierre Verdrager.
Editions Les empêcheurs de penser en rond. 22 €.

Tout savoir sur le plaisir anal (pour lui)

Conseiller sexuel, auteur, rédacteur en chef de magazines alternatifs autour de la sexualité, Bill Brent est l'auteur de cet ouvrage vendu à plus de 33 000 exemplaires et aujourd'hui réédité. Le plaisir anal est ici évoqué sous tous ses aspects, qu'il s'adresse aux hommes hétéro, bi ou homosexuels. Réglant le compte aux clichés en la matière (pratique contre-nature, sale, dangereuse...), l'auteur livre ensuite les secrets anatomiques de l'anus, du rectum ou encore de la prostate. Principes d'hygiène, de prévention, accessoires, jeux érotiques, pratique en solo ou en duo des plus soft aux plus hard... tout est abordé, sans interdit. Les ignorants ont tout à y apprendre, les aficionados y trouveront aussi leur bonheur.

« Tout savoir sur le plaisir anal (pour lui) » de Bill Brent.
Editions Tabou. 20 €.

Chaouanya

Autre recueil de nouvelles érotiques, « Chaouanya », traduisez « Sensualité » nous entraîne de Paris à Tunis, au fil des récits érotiques des rencontres de Nourdine, Aziz, Brahim, Khaled ou Karim... Neuf histoires, des photos en noir et blanc, avec pour point commun l'exotisme de l'Orient et ses plaisirs.

« Chaouanya » d'Hugo di Verdura. Editions Jet Lag. 13 €.

Cinéma

Hairspray

Immortalisé par Divine et Debbie Harry dans une mise en scène de John Waters à grand renfort de perruques hallucinatoires, « Hairspray » fait l'objet d'une reprise avec une distribution qui vaut le détour : John Travolta travelotée, Michelle Pfeiffer, Christopher Walken, Queen Latifah… L'histoire demeure : dans l'Amérique des années 60, un concours télévisé de jeunes danseurs où, derrière le spectacle, se font jour rivalités entre blancs et noirs, pauvres et riches, beautés et laiderons… Hymne pour l'égalité, contre les discriminations sur fond de comédie et de musique, « Hairspray » va encore décoiffer. Le SNEG est partenaire officiel de ce film et, en partenariat, propose à tous les bars et discothèques la mise en place dans leur établissement d'une soirée spéciale « Hairspray ».

« Hairspray » d'Adam Shankman.
Sortie le 22 août.

Offres

Divertishow, adhérent SNEG, vous propose de bénéficier
Consultez le site www
Réservations e

« Shaolin Legend » au Casino de Paris

Jusqu'au 8 juillet
Du mardi au samedi à 20h00 et le dimanche à 16h00.
35 €, au lieu de 42 €, en Cat. 1
30 €, au lieu de 35 €, en Cat. 2

Cabaret / Dîner-Spectacle à BOBIN'O

Spectacle de 22h à 23h30, piste de danse et bar de 23h30 à 2h00
La formule Lounge : Champagne + show à 64 €, au lieu de 70 €, par personne
Fermeture annuelle en août

« Anne a 20 ans » au Théâtre des Bouffes Parisiens

Nouveau spectacle de Anne Roumanoff.
Du 26 juillet au 9 septembre. Du mardi au samedi à 21h00.
Tarifs Soleil :
28 €, au lieu de 31 €, en Cat. 1 du mardi au jeudi
29 €, au lieu de 31 €, en Cat. 1 vendredi et samedi

Rencontres litteraires de Playa del Ingles

Du 6 au 19 août prochains, la très gay station balnéaire de Playa del Ingles, au sud de l'île de Gran Canaria, accueillera les 1ères Rencontres littéraires gay. A l'initiative du journaliste et écrivain Pierre Salducci, cette manifestation consiste à réunir éditeurs, libraires, lecteurs et bien sûr, auteurs. Sous réserves, on y attend la venue de Michel Giliberti, Lionel Duroi, Erwan Chuberre, Michel Aurouze, Didier Mansuy, Jean-Paul Tapie, Erik Rémès. Une expo photos de Fred Pieau sur les Gay Pride, un hommage à Geneviève Pastre et différents événements culturels et festifs viendront compléter le programme de cette première édition dont le SNEG est partenaire.

1ères Rencontres littéraires gay à Playa del Ingles du 6 au 19 août. Plus d'infos sur www.rencontresliterrairesgay.eu, au + 34 928 446048 ou rencontres@telefonica.net

Nous, enfants d'homos

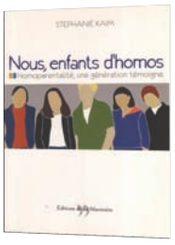

Sur le thème de l'homoparentalité, outre les considérations morales, religieuses, sociales, politiques... une seule question devrait être interrogée : les gays peuvent-ils être de bons parents ? Le recul aidant, l'auteur de cet ouvrage s'est tournée vers les premiers intéressés : des enfants d'homosexuels. De France, des Etats-Unis, garçons et filles, issus de couples masculins ou féminins témoignent de leur enfance, de leur éducation, de leur construction personnelle, de leurs rapports aux autres, de leur sexualité...Sans tabou, ni complaisance, la vérité sur un sujet de société par ceux et celles qui en ont été l'enjeu.

« Nous, enfants d'homos » de Stéphanie Kaim. Editions de La Martinière. 13,90 €.

Photos

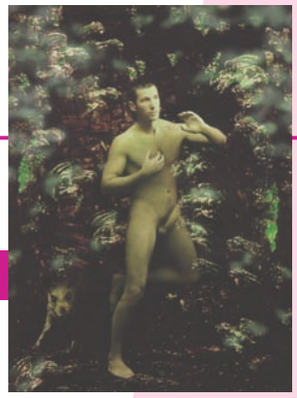

Corps divins

Depuis 30 ans, date à laquelle ils se rencontrent lors d'une fête parisienne, Pierre, le photographe et Gilles, le peintre, sont devenus Pierre et Gilles, mélangeant leurs destins et leurs arts pour ne faire plus qu'un et offrir à nos yeux émerveillés une œuvre personnelle entre photo et peinture, où le kitsch illustre à la fois les thèmes du sexe, de la religion, du spectacle, toujours teinté d'un homoérostisme, d'une mise en valeur du corps des garçons mais aussi des filles qui ne sont pas sans laisser les gays insensibles. Leur dernier ouvrage, « Les corps divins » s'inscrit dans cette droite ligne de décors merveilleux où les lumières rivalisent d'éclat avec les couleurs, mettant en valeur les corps de nos plus belles icônes. La priorité est ici donnée à des images qui mêlent sensualité et spiritualité, nudité et pudeur, comme ce Aiden Shaw en Saint Antoine en érection, cette Lio en Madone au cœur blessé et toutes ces œuvres produites du début des années 80 à nos jours, mettant en scène personnalités ou anonymes beaux garçons, jolies filles. Un magnifique album de 180 pages, où les textes d'Odon Vallet, docteur en droit et en sciences des religions, donnent encore, si besoin il était, plus de vie et de sens à ces somptueuses images.

« Corps divins » de Pierre et Gilles, textes d'Odon Vallet. Editions Chêne. 49,90 €.

Offres réservées aux adhérents du SNEG

e de bé néficier d'offres en individuel sur une série de spectacles, pièces de théâtre, à des tarifs spécifiques pour l'ensemble des adhérents SNEG.
ez le si te www.divertishow.com, découvrez les affiches, extraits et résumés des spectacles et faites votre choix.
Réserva tions en ligne du lundi au vendredi de 10h à 17h au 01 43 80 09 64 ou spectacle@divertishow.com

Parmi les spectacles du moment, Divertishow vous propose notamment :

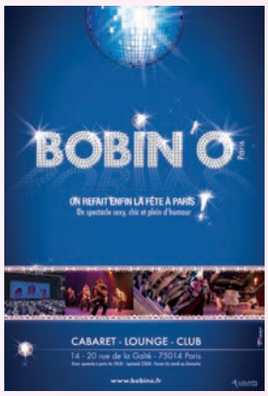

« Couscous aux Lardons » à La Comédie République

Comédie à 2 - Humour
Jusque fin août
Du mardi au samedi à 21h30, samedi à 18h et dimanche à 15h30.
10 €, au lieu de 23 €, du mardi au vendredi soir et les samedis et dimanches après midi
15 €, au lieu de 23 €, les samedis soirs

« Le Clan des Divorcées » à La Grande Comédie

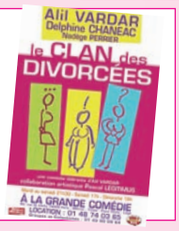

Une bourgeoise coincée, une british délurée, une rurale... ces trois femmes n'ont rien en commun, si ce n'est qu'elles vont divorcer...
Jusque fin août
Du mardi au vendredi à 21h30, samedi à 17h30, dimanche à 18h.
Cat. 1 19 €, au lieu de 33 €
Cat. 2 15 €, au lieu de 26 €
Les samedis soirs sont en plein tarif

« Les Caméléons d'Achille » au Théâtre des Bouffes Parisiens

Shirley et Dino nous présentent une pièce de théâtre musicale avec la troupe Achille Tonic.
Jusqu'au 13 juillet
Mardi, mercredi, jeudi à 21h00, vendredi à 21h00 et dimanche à 15h00.
32 €, au lieu de 41 €, en Cat. 1, les mardi, mercredi et jeudi
33 €, au lieu de 41 €, en Cat. 1 les vendredi et dimanche

Ligne de vie
0 810 037 037
www.lignedevie.org
DU LUNDI AU VENDREDI DE 17H À 21H
Accompagnement et suivi des personnes atteintes par le VIH, les hépatites et les cancers ainsi que leur proches.

Gay Culture

Dalida : 20 ans

Célébration d'une icône

Icône gay par excellence, le 20ème anniversaire de la disparition de Dalida a été célébré le 3 mai dernier. Autour de cet anniversaire, une série de manifestations et de sorties sont programmés : d'abord, en hommage à la Montmartroise qu'elle était, la Mairie de Paris lui consacre une exposition, « Dalida, Paris pour destin » du 11 mai au 8 septembre. Actrice aux premières puis aux dernières heures de sa carrière, deux de ses films sortent en DVD : « L'inconnue de Hong Kong » (1963) où elle partage l'affiche avec Serge Gainsbourg dans le rôle d'une artiste française en tournée mêlée à une affaire de trafic de diamants (René Château Vidéo) et « Le sixième jour » version remasterisée du film de Youssef Chahine (1986), où, sans fard ni paillette, elle incarne une grand-mère égyptienne qui tente de sauver son petit-fils d'une épidémie de choléra. Star de la chanson, trois coffrets compilent une carrière d'exception.

Dalida. « Une vie » (8 CD et 3 DVD) et « 101 plus belles chansons » (5 CD).

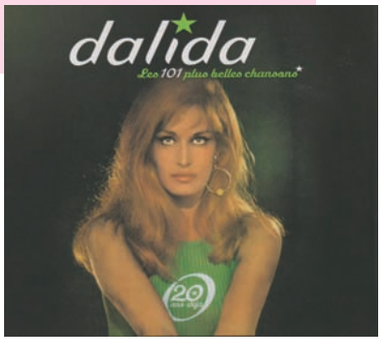

Alice

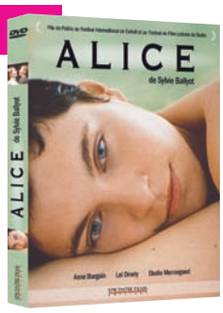

Alice voue une passion sans limite à sa sœur Manon. Quand celle-ci la quitte pour se marier, elle fait la connaissance d'Elsa et revit, à travers elle, son amour pour sa sœur...Sylvie Ballyot signe une œuvre courte mais dense qui a fait le tour des principaux festivals en y remportant de nombreux prix : celui du Public aux Festival des Films de Femmes de Créteil, du Film Lesbien de Berlin et de Cinéffable de Paris ainsi que la mention spéciale du Jury Jeunes au Festival de Brest.

« Alice » de Sylvie Ballyot. Epicentre Films. 19,90 €.

DVD

Les témoins

« Barocco », « Les roseaux sauvages », « J'embrasse pas »... l'homosexualité est un thème récurrent dans les films d'André Téchiné. Il en est une nouvelle fois question, à travers le prisme du sida dans les années 80 avec « Les témoins ». Le film met en scène un jeune provincial qui débarque à Paris pour rejoindre sa sœur. Il rencontre un médecin homosexuel quinquagénaire et un couple de jeunes mariés dont l'homme est bisexuel...

« Les témoins » d'André Téchiné.
Avec Michel Blanc, Emmanuel Béart,
Sami Bouajila, Johan Libéreau, Julie Depardieu.

Little Miss Sunshine

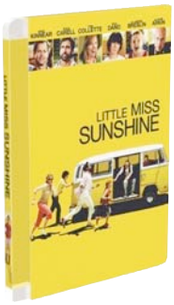

La famille Hoover au grand complet investit un vieux break Volkswagen pour rallier un concours de beauté en Californie. Road-movie tragi-comique, le film dresse une galerie de portraits de personnages atypiques dont un homo aux tendances suicidaires.

« Little Miss Sunshine ».
Fox Pathé Europa.

Azul oscuro casi negro

Le cinéma espagnol, et pas seulement avec Almodovar, nous réserve toujours d'excellentes surprises. Nommé 5 fois aux Goya, l'équivalent des Césars français, « Azul oscuro casi negro » fait partie de ces heureuses découvertes. Il met en scène Jorge, brillant étudiant diplômé en gestion qui, pour aider son père handicapé, reprend son travail de concierge d'immeuble. Autour de lui, Israel, son meilleur ami qui, à force d'espionner chez les voisins, découvre que son père loue les services d'un masseur aux prestations plus que relaxantes avant de lui-même découvrir sa propre homosexualité, Natalia, l'amie d'enfance dont l'amour demeure inaccessible, Antonio, son frère aîné qui sort de prison où il a rencontré Paula, une autre détenue. Tout bascule pour Jorge quand son frère, stérile, lui demande un bien étrange service : mettre enceinte Paula pour lui permettre de bénéficier en prison du traitement réservé aux mères... Des personnages attachants, une peinture de la société entre douceur et vitriol comme les espagnols savent les brosser, « Azul oscuro casi negro » est une œuvre originale, à la fois tendre et violente, douce et amère, entre rêve et réalité, une réussite pour un premier film.

« Azul oscuro casi negro » de Daniel Sanchez Arevalo. MK2

Oz

L'univers carcéral à travers une prison américaine expérimentale, tel est le cadre de « Oz », série télévisée nouvelle génération d'une qualité exceptionnelle. Parmi les prisonniers, elle met bien évidemment en scène quelques personnages gays. Terreau de talents, nombre d'acteurs au générique ont ensuite tourné dans d'autres séries, « Les Experts », « Lost », « New York Unité Spéciale »... L'occasion aussi de revoir Rita Moreno qui figurait au générique de « West Side Story ». Violente mais passionnante, l'intégrale de la saison 1 est disponible en DVD.

« Oz ». Intégrale saison 1. Paramount. 20 €.

s

PEZ
ERJEAN
xandre,
co,
rd Siad

Bars- Clubs - Discothèques - Restau - Shopping - Saunas - Sexclub - Hôtels - Chambres d'hôtes - Associations - Services

Retrouvez leurs coordonnées, leur présentation leur localisation sur ... votre mobile !!!

Wap'n Gay

France-City Guide

Wap'n Gay c'est :

Le premier Guide Gay & Lesbien conçu exclusivement **pour les téléphones mobiles ...**

Une adresse unique tout opérateur :

www.wapngay.com

Un service discret, animé, extrêmement pratique, et surtout non surtaxé !

Une communication nationale, régionale et ultra locale, un bouche à oreille efficace ...

Déjà plus de cent établissements partenaires et clients dans le sud de la France (La Rochelle, Bordeaux, Biarritz, Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice & côte d'azur ...), 6 équipes, une semaine par ville à votre rencontre ...

Déjà plus de 20 000 pages vues par semaine, 60% de visiteurs récurrents ...

Wap'n Gay est surtout le seul Guide Gay et Lesbien que vous avez déjà ... **dans votre poche !**

Adhérents au SNEG bénéficiez de conditions privilégiées* et surtout réservez le haut de page :

Référencement de base enseigne, adr, tel : 30€
Réferencement de base + logo + localisation : 200€
Réferencement de base + logo + localisation + programation & présentation de l'établissement : 600€

*Tarifs annuels au 01/10/2006, hors taxes, adhérents SNEG 10% de réduction, reconduction non tacite.

Votre contact Wap'n Gay : Patrick 06 76 58 11 89